



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



PNUD

**EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN
TERMES « D'ANCRAGE DE LA CROISSANCE
ECONOMIQUE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES
PAUVRES »**

RAPPORT FINAL

Juin 2010

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES ENCADRES.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES	7
AVANT PROPOS	8
INTRODUCTION :.....	9
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	9
2. PROBLEMATIQUE	10
3. METHODOLOGIE.....	15
4. PLAN DU RAPPORT	19
CHAPITRE 1 : DEVELOPPEMENT RURAL.....	20
I.1. ANALYSE DU CONTENU DU DEVELOPPEMENT RURAL	20
I.1.1. Orientations définies	20
I.1.2 Analyse des stratégies et actions programmées.....	23
I.2. BILAN DU DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL.....	25
I.2.1 Analyse des actions menées	25
I.2.2. Analyse SEPO du domaine du Développement rural.....	26
I.3 Evolution des indicateurs du Développement rural.....	28
I.4 Recommandations concernant le domaine du développement rural	28
CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT URBAIN.....	31
II.1. ANALYSE DU CONTENU DU DEVELOPPEMENT URBAIN.....	31
II.1.1. Contexte général	31
II.1.2. Analyse des stratégies et actions programmées	33
II. 2. BILAN DU DOMAINE DU DEVELOPPEMENT URBAIN	38
II.2.1. Efficacité.....	38
II.2.2. Efficience des actions réalisées.	41

II.2.3. Qualité des programmes.....	42
II.2.4. impact sur les cibles en termes de réduction de la pauvreté.....	43
II.2.5. Durabilité des résultats et acquis.....	44
II.2.6. Analyse SEPO appliquée au secteur du Développement urbain.....	45
II.3 EVOLUTION DES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT URBAIN	49
II.4 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT URBAIN	49
CHAPITRE III : PROTECTION SOCIALE	50
III.1. ANALYSE DU CONTENU DU DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE	50
III.2. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE	55
III.3 ANALYSE SEPO DE LA PROTECTION SOCIALE.....	57
III.4. EVOLUTION DES INDICATEURS DE LA PROTECTION SOCIALE.....	59
III.5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE.....	59
CHAPITRE IV : PROMOTION DE LA MICRO-ENTREPRISE	60
IV.1. ANALYSE DU CONTENU DU DOMAINE DE LA PROMOTION DE LA MICRO-ENTREPRISE.....	60
IV.2. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DE LA MICRO-FINANCE	63
IV.3. ANALYSE SEPO DU DOMAINE DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DE LA MICRO-FINANCE	66
IV.4. INDICATEURS DU DOMAINE DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DE LA MICRO-FINANCE	67
IV.5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE DE LA MICRO-FINANCE ET DE LA MICRO-ENTREPRISE	67
CHAPITRE V : LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES	68
V.1. ANALYSE ET EVALUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DURANT LA PERIODE 2001-2004.....	69
V.2. ANALYSE ET EVALUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DURANT LA PERIODE 2006-2010.....	70
CHAPITRE VI. EVOLUTION RECENTE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET DES PERFORMANCES DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE	73

VI.1 POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES.....	73
VI.2 EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE SUR LA PERIODE 2001-2009	76
VI.3 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES	79
CHAPITRE VII : EVALUATION DE L'IMPACT DE LA CROISSANCE SUR LA PAUVRETE.....	82
VII.1. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE	82
VII.2. LA CROISSANCE ECONOMIQUE A-T-ELLE ETE PRO-PAUVRE EN MAURITANIE ?	100
VII.2.2. Mesure de la croissance pro pauvre en Mauritanie	103
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	106
ANNEXES	112
Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées.....	112
Annexe 2 : Bibliographie :.....	115
Annexe 4 : Bilan du développement rural	117
Annexe 4 : Sécurité alimentaire	128
Annexe 5 : Bilan détaillé des programmes ciblés	130
Annexe 6 : Indicateurs de l'Axe 2 du CSLP.....	139
Annexe 7 : Perceptions des populations recueillies lors des Focus Groups.....	143
Annexe 8 : compte-rendu de l'Atelier d'experts organisé le 22 mars 2010 à Nouakchott	147
Annexe 9 : Termes de référence de l'étude « EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN TERME D'ANCRAGE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES	151

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFRISTAT	Observatoire statistique et économique d'Afrique subsaharienne
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANAPEJ	Agence Nationale Pour l'Emploi des Jeunes
BIC	Bénéfice Industriel et Commercial
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CDHLCPI	Commissariat aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CCDR	Comité de Coordination Du Développement Rural
CDMTs	Cadres de Dépenses à Moyen Terme
CRLP	Comité Régional de Lutte contre la pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DPAE/MAED	Direction des Stratégies et des Politiques au Ministère des Affaires Economiques et du Développement
DIU	Décentralisation des Infrastructures Urbaines
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie
ENFVA	Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole
HIMO	Haute Intensité en Main d'œuvre
FAO	Food and Agriculture Organisation
FGT	Foster Green et Thorbecke
FRPC	Facilités pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FTP	Formation Technique et Professionnelle
LADM	Initiative d'Allègement de La Dette Multilatérale
IMFs	Institutions de Micro finance
MDRE	Ancien Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, devenu aujourd'hui MDR (l'environnement est maintenant un Ministère délégué auprès du Premier Ministre)
MEFS	Ministère de l'Enfance, de la Famille et des Affaires sociales
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MH	Ancien Ministère de l'Hydraulique devenu aujourd'hui MHA (Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement)
MSAS	Ancien Ministère de la Santé et des Affaires Sociales devenu aujourd'hui MS (Ministère de la Santé)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONS	Office National des Statistiques
OSA	Observatoire de la sécurité alimentaire
PDDO	Programme de Développement Durable des Oasis
PDRC	Programme de Développement Rural Communautaire
PDU	Programme de Développement Urbain
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'investissement Public
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PMA	Pays Moins avancés
PTFs	Partenaires Techniques et Financiers
PAHABO	Projet d'Aménagement Hydro agricole du Brakna Ouest
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDR	Service de Développement régional
SDSR	Stratégie du Développement Rural
SECF	Ancien Secrétariat à la Condition Féminine devenu aujourd'hui Ministère de l'Enfance, de la Famille et des Affaires sociales
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
UNCACEM	Union Nationale des Caisses Agricoles de Crédit et d'Épargne de Mauritanie

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1	<i>Objectifs visés dans l'axe 2</i>	Page N° 12
Tableau N°2	<i>Quelques réalisations effectuées dans les secteurs Agriculture</i>	Page N°26
Tableau N°3	<i>Evolution de la population urbaine mauritanienne (en milliers)</i>	Page N°32
Tableau N°4	<i>Programmation et réalisation du BCI 2001/2009</i>	Page N°41
Tableau N°5	<i>Pauvreté selon le milieu entre 2004- 2008</i>	Page N°84
Tableau n°6	<i>Secteur d'activité du Chef de Ménage et niveau de pauvreté</i>	Page N°88
Tableau n° 7	<i>Répartition des salaires par quintiles et secteurs d'activité des Chefs de Ménage</i>	Page N°89
Tableau n° 8	<i>Dynamique sectorielle et niveau de pauvreté</i>	Page N°90
Tableau n° 9	<i>Incidence de la pauvreté (en équivalent adulte)</i>	Page N°92
Tableau n°10	<i>Evolution de quelques indicateurs d'éducation</i>	Page N°94
Tableau n°11	<i>Evolution du chômage (Évolution, en %)</i>	Page N°95
Tableau n°12	<i>Evolution de quelques indicateurs de santé</i>	Page N°96
Tableau n° 13	<i>Evolution des conditions d'habitat (Evolution en %)</i>	Page N°97
Tableau n°14	<i>Poids de différents postes dans les dépenses des ménages (en %)</i>	Page N°98
Tableau n°15	<i>Estimation du Taux de croissance équivalent pauvreté (TCEP) sur la période 2004-2008</i>	Page N°103

LISTE DES ENCADRES

<i>Encadré N° 1</i>	<i>Recommandations des réunions de concertation insuffisamment prises en compte dans le CSLP 2</i>	<i>Page N° 24</i>
<i>Encadré N° 2</i>	<i>Agence de Promotion de l'Accès Universel (APAUS)</i>	<i>Page N°39</i>
<i>Encadré N°3</i>	<i>Le programme de valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRES)</i>	<i>Page N°51</i>
<i>Encadré N°4</i>	<i>Programme LEHDADA</i>	<i>Page N°52</i>
<i>Encadré N°5</i>	<i>Programme National Intégré de développement de la Micro et petite Entreprise (PNIME)</i>	<i>Page N°62</i>
<i>Encadré N°6</i>	<i>Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance (PRECAMF)</i>	<i>Page N°64</i>

LISTE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique n°1</i>	<i>Parts relatives sectorielles dans l'axe 2 (2001-2004)</i>	<i>Page N°69</i>
<i>Graphique N°2</i>	<i>Parts relatives sectorielles dans l'axe 2 (2006-2009)</i>	<i>Page N°71</i>
<i>Graphique N° 3</i>	<i>Evolution de la structure du PIB à prix constants</i>	<i>Page N°76</i>
<i>Graphique N° 4</i>	<i>Evolution des contributions sectorielles à la croissance du PIB réel</i>	<i>Page N°78</i>
<i>Graphique n°5</i>	<i>Evolution des soldes budgétaires et de la balance des paiements</i>	<i>Page N°80</i>
<i>Graphique n° 6</i>	<i>Evolution de la croissance et de l'inflation</i>	<i>Page N°80</i>
<i>Graphique n°7</i>	<i>scenarii d'évolution de l'incidence de la pauvreté</i>	<i>Page N°83</i>
<i>Graphique n°8</i>	<i>Evolution de la pauvreté selon le milieu de résidence</i>	<i>Page N°84</i>
<i>Graphique n°9</i>	<i>Evolution de la pauvreté selon les wilayas :</i>	<i>Page N°85</i>
<i>Graphique n°10</i>	<i>Répartition de l'effectif de pauvres par secteur</i>	<i>Page N°85</i>
<i>Graphique n°11</i>	<i>Répartition des revenus par secteur</i>	<i>Page N°91</i>
<i>Graphique n°12</i>	<i>Schémas explicatifs de la dominance stochastique</i>	<i>Page N°101</i>

AVANT PROPOS

La présente étude a été conduite par le Cabinet **Emergence Consulting Group**, sous la direction de **M. Moubarak LO**, Ingénieur Statisticien Economiste.

L'équipe de l'étude comprenait : **M. Sidna Ould NDAH SALEH** (indicateurs du CSLP, protection sociale et programmes ciblés, promotion de la micro-entreprise et de la micro finance) ; **M. Sidi Mohamed BIYA** (analyse des performances économiques récentes, mobilisation des ressources); **M. Debbe Sidi ZEINE** (développement urbain) et **M. Mohamed Fadel Ould AGHDAFNA CHEIKH SAAD BOUH** (développement rural et sécurité alimentaire).

M. Sidiki GUINDO, **Mlle Facoumba GUEYE** et **Mme Oumratou FALL DIENG**, du Cabinet Emergence Consulting Group, ont également appuyé les travaux de l'équipe.

L'étude et la production du document ont été supervisées par **M. Souleman BOUKAR**, Economiste Principal du Bureau du PNUD de Mauritanie, et **M. Mohamed Ould DIE**, Directeur des Stratégies et des Politiques au Ministère des Affaires Economiques et du Développement (DPAE/MAED).

Outre les personnes ci-dessus citées, les auteurs ont bénéficié d'entretiens fructueux avec de nombreux experts de l'administration mauritanienne, des partenaires techniques et financiers représentés en Mauritanie, du secteur privé du milieu universitaire et de la société civile.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et n'engagent ni le PNUD ni le Gouvernement mauritanien.

INTRODUCTION :

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très Endettés (PPTE) à laquelle la Mauritanie a été déclarée éligible en mars 1999, le Gouvernement a adopté en janvier 2001 le **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)**. Celui-ci a défini des objectifs globaux à long terme, visant notamment la réalisation des principales cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, à savoir: (i) ramener la proportion des mauritaniens vivant en dessous du seuil de pauvreté du niveau de 54,3% (1996) à 35% (2010) et 28% (2015) et diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en milieu rural à l'horizon 2015; (ii) atteindre avant l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis par les différents Sommets mondiaux ; et (iii) réduire les disparités sociales et spatiales.

A cet effet, le CSLP repose sur quatre axes stratégiques :

- (i) Axe 1 : Accélération de la croissance et maintien de la stabilité macro- économique ;
- (ii) Axe 2 : Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ;
- (iii) Axe 3 : Développement des ressources humaines et expansion des services de base,
- (iv) Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités.

Le CSLP est mis en œuvre à travers des plans d'actions pluri-annuels glissants qui traduisent les politiques sectorielles élaborées pour le rendre opérationnel.

Le premier plan d'action, qui a couvert la période 2001-2004, a enregistré des résultats encourageants qui ont notamment permis à la Mauritanie d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2002 et de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure. Cependant, les résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées dans le plan d'actions (croissance moyenne de 4,6% pour des prévisions de 6%, inflation non contenue, déficit budgétaire de 9,9% du PIB, effondrement des réserves), en raison notamment de l'explosion des dépenses publiques en 2003 et 2004, financées notamment par création monétaire.

Le deuxième plan d'actions, pour la période 2006-2010, a été élaboré sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent. Ce plan d'action a fait l'objet du cinquième Groupe Consultatif pour la Mauritanie en décembre 2007, avec comme support un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2008-2010 d'un coût global de 1 261 milliards UM, dont près de 93% seront financés sur ressources propres. Il s'inscrit pleinement dans une optique d'accélération de l'atteinte des OMD.

Le dispositif de suivi-évaluation du CSLP a montré des insuffisances tant en ce qui concerne le suivi de la pauvreté et des conditions de vie que celui de la mise en œuvre du CSLP. Les résultats des évaluations externes menées par certains programmes n'ont pas encore été capitalisés pour alimenter la prise de décision. L'utilisation de méthodes participatives dans le cadre des évaluations reste en effet limitée.

Conscient des conséquences que cette situation pourrait avoir sur l'atteinte des objectifs du CSLP, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), qui assure la tutelle du Secrétariat Permanent du CSLP, a engagé des réflexions, visant à améliorer le dispositif en place. Dans ce cadre, plusieurs études ont été lancées afin de mener un diagnostic approfondi de ce dispositif et de sa dimension participative et de proposer un plan d'actions opérationnel

pour la mise en place d'un système intégré, répondant aux besoins d'informations du CSLP et aux exigences de renforcement du dialogue et de la coopération.

Le deuxième plan d'actions du CSLP (2006-2010) est à son terme et le Gouvernement s'oriente vers la préparation du troisième plan d'actions qui devra déboucher sur l'horizon d'atteinte des OMD (2015). La présente évaluation se situe dans ce contexte et répond à deux impératifs : (i) fournir une analyse de situation visant une meilleure connaissance des résultats et de l'impact des politiques publiques d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, mais aussi des conditions de leur mise en œuvre et de leur suivi et tirer les enseignements qui serviront à améliorer le contenu du prochain CSLP, à valider ou à faire évoluer les priorités et ; (ii) informer les citoyens sur les résultats des politiques, dans le cadre d'une approche transparente et participative. Dans son analyse, l'évaluation prend notamment en compte les résultats préliminaires de l'Enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages (EPCV -2008).

2. PROBLEMATIQUE

L'accélération de la croissance et son ancrage dans les secteurs économiques bénéficiant directement aux pauvres constituent l'un des volets majeurs du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté.

Les expériences en matière de développement ont en effet montré qu'une croissance importante, même si elle est une condition indispensable pour la lutte contre la pauvreté, ne constitue pas pour autant une garantie pour la diminution de l'étendue et de l'intensité de celle-ci. En effet l'élasticité de la pauvreté à la croissance n'étant pas souvent très forte dans les PMA, **toute stratégie ambitieuse de réduction de la pauvreté donc combiner l'accélération de la croissance avec des mesures permettant d'agir sur les secteurs économiques où se concentre la masse des pauvres ainsi que certaines formes de redistribution en faveur des couches les plus défavorables.** Les investissements réalisés dans ces secteurs contribuent à une plus grande équité et créent les conditions permettant aux populations pauvres de valoriser les importantes réserves de productivité qu'elles possèdent.

La pauvreté en Mauritanie est restée un phénomène essentiellement rural. En effet, le pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté en milieu rural est de 59,4% contre 20,8% en milieu urbain en 2008. En ce qui concerne l'extrême pauvreté, les disparités sont encore plus importantes entre le rural et l'urbain : 40,8% en milieu rural, contre 7,7% en milieu urbain (Profil de Pauvreté – 2008 – ONS). Mais la pauvreté est aussi présente dans **certaines proches urbaines**, en particulier dans les quartiers périphériques des grandes villes.

Les activités économiques prédominantes dans le secteur rural sont l'agriculture et l'élevage.

Dans les zones urbaines et dans les poches de pauvreté, un tissu de micro et petites entreprises informelles réalisent des activités liées principalement aux services, qui permettent à ces populations de survivre dans des conditions précaires.

« **L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres** » repose sur la conduite de politiques intégrées et coordonnées permettant un traitement massif et bien séquencé, respectueux de l'environnement et qui vise à la fois : (i) la réduction substantielle du gap en infrastructures socio-économiques, (ii) la promotion de l'accès à des services financiers adaptés, (iii) le développement de la formation professionnelle et la promotion des PME, et (iv) l'amélioration de la productivité.

Les mesures proposées dans ce cadre concernent : **(i) le développement rural, (ii) le développement urbain, (iii), la sécurité alimentaire et la protection sociale, et (iv) la promotion de la micro-finance et de la micro-entreprise.** En outre, ces mesures sont complétées par des **programmes ciblés intégrés** en faveur des zones et des catégories de populations les plus pauvres. Enfin, les programmes de **filets de sécurité** permettront de venir au secours des personnes les plus démunies qui sont dans l'impossibilité de tirer profit des diverses opportunités offertes par ailleurs.

La mise en œuvre de ces différents volets se fait à travers l'exécution des programmes sectoriels de développement rural inscrits au PIP (PDIAIM, Projet Oasis, PGRNP, Programme Assaba, PARC, PARP, projet Elevage II, PADEL), du Programme de Développement Urbain, des interventions du CSA (plan d'urgence et micro-projets), ainsi que des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté menés par le Commissariat aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté (CDHLCPI) en milieu rural et périurbain (PASK, Toumze, Twize, AGR, programme d'insertion des jeunes et des diplômés chômeurs,).

Les développements relatifs à la justification du choix de ces volets d'intervention et à leurs objectifs, ainsi qu'à la situation globale de la mise en œuvre de cet axe stratégique dans le premier plan d'actions (2001-2004) du CSLP sont relatés dans le CSLP 2006-2010.

Tableau 1 : Objectifs visés dans l'axe 2

Domaines	• Thématiques	Objectifs visés
Développement rural	• Agriculture	Diversifier, sécuriser et intensifier la production agricole
	• Elevage	Améliorer la couverture sanitaire du cheptel et valoriser ses produits
	• Aménagement rural	Renforcer la maîtrise des eaux et améliorer l'accès aux zones de production et aux infrastructures socio économiques de base
	• Recherche, formation et vulgarisation	Favoriser le transfert de technologie et améliorer la productivité
	• Capitaux fonciers et financiers	Améliorer l'accès des pauvres aux capitaux foncier et financier
	• Renforcement des capacités des intervenants	Renforcer et mettre à niveau les administrations centrales et régionales
	• Développement des statistiques agropastorales	Renforcer et valoriser les statistiques agropastorales

Domaines	Thématiques	Objectifs visés
Développement urbain	Développement urbain	Améliorer la gestion et le suivi urbains
		Réduire la pauvreté et améliorer le cadre de vie en milieu urbain
		Améliorer les conditions de vie des populations dans le milieu urbain
		Préserver le patrimoine bâti de l'Etat et améliorer la couverture des besoins
Sécurité alimentaire et protection sociale	Sécurité alimentaire	Assister et secourir les populations nécessiteuses et vulnérables
		Renforcer les capacités d'intervention du CSA
		Renforcer les capacités de prévention des crises et de conception des programmes de sécurité alimentaire
	Protection sociale	Mettre en place un système d'insertion et de prise en charge des groupes à besoins sociaux
Réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes		

Domaines	Thématiques	Objectifs visés
Sécurité alimentaire et protection sociale (suite)	Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté	Renforcer les capacités techniques des collectivités locales Doter les collectivités locales des moyens financiers nécessaires
		Développer les infrastructures de base au niveau local
		Insérer les groupes démunis dans la vie active
		Poursuivre le programme de promotion de la pierre taillée
		Améliorer les conditions sanitaires des femmes en milieux pauvres
		Améliorer les capacités locales de gestion
Micro et petites entreprises et micro finance	Micro et petites entreprises et micro finance	Poursuivre le programme national intégré de la micro et petite entreprise
		Améliorer les capacités locales de gestion et d'organisation du développement et promouvoir les échanges transfrontaliers
		Maximiser la création d'emplois et améliorer sa qualité
		Développer le secteur de la micro finance
		Renforcer les capacités entrepreneuriales et managériales
		Promouvoir l'insertion des groupes défavorisés dans la vie active
		Renforcer l'accès des femmes au programme de micro finance
		Renforcer la compétitivité des artisans
		Améliorer le suivi du Programme AGR
Assurer le financement des projets		

Source : CSLP 2

3. METHODOLOGIE

Rappel des Termes de référence

Objectifs

Conformément aux Termes de Référence, la présente étude a pour objectif de faire une évaluation critique de l'axe 2 du CSLP relatif à « ***l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres*** », sur la période 2001-2009, et de proposer les orientations pour l'élaboration de la Stratégie et du plan d'actions du CSLP 2011-2015, en vue de l'accélération de l'atteinte des OMD, dans le cadre d'une croissance économique inclusive et favorable aux pauvres.

De façon spécifique, l'étude devra:

- apprécier le contenu de l'axe et des politiques sectorielles proposées, notamment en ce qui concerne le degré de priorisation des actions et la qualité des mesures proposées. Cette qualité sera, entre autres, appréciée à travers l'impact des mesures sur les déterminants de la pauvreté identifiés dans le temps ;
- faire le point des actions réalisées par rapport à celles prévues dans les plans d'actions du CSLP 2001-2004 et 2006-2010 ;
- évaluer, par secteur de l'axe, le degré d'atteinte des indicateurs du CSLP, notamment ceux liés à la lutte contre la pauvreté; cependant, dans le cas où des indicateurs chiffrés n'existent pas, proposer des « proxy » pertinents et quantifiables qui permettent d'évaluer quantitativement les politiques mises en œuvre ;
- identifier et analyser les contraintes ayant entravé l'efficacité des politiques mises en œuvre ;
- évaluer la contribution de la croissance réalisée sur la période 2001-2008 par rapport aux objectifs de lutte contre la pauvreté, en estimant notamment le taux de croissance pro-pauvre ;
- évaluer et analyser le degré de mobilisation des ressources internes et externes par rapport aux objectifs assignés par le CSLP;
- proposer, à partir du diagnostic précédent, les orientations répondant, au mieux, à la réalisation des objectifs de l'axe 2 ;
- proposer toute autre thématique absente ou insuffisamment prise en compte dans l'axe 2 du CSLP en vue de l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres.

Résultats attendus

Au terme de cette évaluation, les résultats suivants doivent être atteints:

- les forces et les faiblesses de l'axe 2 du CSLP sont identifiées et analysées ;
- l'état de la mise en œuvre des politiques sectorielles au titre de l'axe 2 du CSLP par rapport aux différents objectifs retenus est fait ;
- le degré d'atteinte des objectifs de l'axe 2 du CSLP est mesuré et analysé ;
- Le point d'exécution du contenu du plan d'actions par rapport à l'axe 2 du CSLP est réalisé ;
- La croissance économique réalisée sur la période 2001-2008 est évaluée par rapport à l'inclusion des populations pauvres ;
- des recommandations pertinentes pour l'élaboration du CSLP de troisième génération, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre efficiente sont formulées.

Démarche méthodologique

L'évaluation des politiques publiques a fondamentalement trois objectifs :

- Mesurer ou apprécier le plus fidèlement possible les effets des politiques publiques sur la société
- Assister le commanditaire politique en vue de porter un jugement sur la politique évaluée
- Contribuer à l'amélioration de la politique évaluée en éclairant ses différents acteurs sur le sens, les effets et les impacts des actions et des décisions.

Le cas particulier de cette évaluation rend cette dernière dimension très importante, l'objectif étant, au-delà de la réponse aux différents points des termes de référence, de favoriser une mise en œuvre efficace du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté troisième génération.

Pour cela, la méthodologie de l'évaluation a été basée non seulement sur l'utilisation des approches qualitatives et quantitatives mais également sur les méthodes statistiques d'analyses des données.

En effet, dans le domaine de l'évaluation, pour le choix des outils et méthodes, il est admis que :

- Aucun outil ne permet à lui seul de répondre à une question et donc toute méthode d'évaluation nécessite une combinaison d'outils ;
- Chacun des outils est adapté à une fonction spécifique, parfois à plusieurs ;
- Plusieurs outils sont généralement employés en parallèle pour une même fonction avec des angles d'attaque différents, en vue de permettre des recoupements ;
- Le choix des outils d'évaluation dépend des tâches à réaliser et du contexte: complexité de l'intervention, disponibilité et nature de l'information recherchée, multiplicité des interlocuteurs, etc.

De fait, le cadre de l'évaluation a été fondé sur :

- a) **L'approche qualitative basée sur des entretiens individuels, focus group et panels d'experts.** Elle a consisté à apprécier la pertinence et les difficultés de mise en œuvre des politiques sectorielles au titre de l'axe 2 du CSLP à travers une approche qualitative (revue documentaire pertinente, grilles d'entrevues ou d'entretiens individuels). Elle a également permis d'apprécier le degré d'appropriation du CSLP au niveau national et sectoriel et d'utilisation pour l'élaboration des politiques et programmes de développement. Cette investigation a été faite auprès des différentes parties prenantes, notamment les différents services de l'administration publique, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les collectivités locales, la société civile, les Partenaires au développement, ainsi que les populations cibles. La liste des personnes rencontrées figure en annexe.

L'évaluation qualitative a notamment abordé les thèmes suivants :

- (i) la pertinence des politiques,
- (ii) l'appropriation des politiques,
- (iii) la cohérence des politiques,
- (iv) l'orientation vers les résultats,
- (v) l'efficacité des politiques ;
- (vi) la couverture thématique
- (vii) la durabilité des résultats.

Le processus a été conduit, domaine par domaine, de façon à bien couvrir les thématiques inclus dans l'axe 2. Pour des raisons pratiques, l'analyse de la sécurité alimentaire a été effectuée au niveau du domaine « développement rural » où elle gagnerait sans doute à être replacée dans le futur.

Deux focus groups ont été organisés à Guidimakha et à Nouakchott, de même qu'un panel d'experts, constitué des membres de la Cellule de suivi du CSLP et de quelques experts pointus au niveau sectoriel ainsi que certains responsables suivi-évaluation des programmes.

Ces différents éléments qualitatifs ont été synthétisés, pour chaque domaine, dans une matrice SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles).

- b) **L'approche quantitative :** en plus de l'analyse qualitative, il a été procédé à une évaluation quantitative de l'impact de la croissance et des politiques sectorielles relevant de l'axe 2 du CSLP sur la pauvreté. Pour ce faire, les données disponibles des dernières enquêtes EPCV Ont été exploitées.

L'objectif de l'approche quantitative est de répondre à la question suivante : la croissance a-t-elle été plus bénéfique aux pauvres ? C'est-à-dire, est-ce que la croissance a été pro-pauvres sur la période 2004-2008 ?

Pour répondre à cette question, il a été d'abord procédé à l'analyse de l'évolution de la pauvreté selon l'aspect monétaire et non monétaire, en comparant l'évolution de la situation des pauvres par rapport à celles des groupes plus aisés.

Si la croissance est pro-pauvre alors :

- Lorsque l'on constate une amélioration des conditions de vie de la population, alors cette amélioration devrait être plus accentuée dans le groupe des pauvres que dans le groupe des riches. Donc, *en termes d'évolution*, la situation des pauvres devrait être meilleure que celle des riches.
- Si l'économie a une croissance presque nulle ou même négative, ceci engendrera sans doute une détérioration des conditions de vie de la population. Toutefois, la détérioration des conditions devrait être moins accentuée au niveau des pauvres (c'est le moindre mal en faveur des pauvres).

En partant des données des Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (EPCV) de la Mauritanie réalisées en 2004 et 2008, un indicateur de bien être a été défini et un seuil de pauvreté a été fixé afin d'identifier les pauvres. Trois groupes ont ensuite été retenus: les extrêmement pauvres ; les pauvres et les non pauvres. Les seuils considérés sont ceux fixés pour les profils de pauvreté 2004 et 2008.

Pour l'indicateur de bien être, les hypothèses de cette étude peuvent ne pas correspondre à celles des profils de pauvreté 2004 et 2008¹. Votre méthode de traitement des postes de dépenses est en effet proche de celle préconisée par l'Observatoire statistique et économique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT). De plus, nous avons considéré les dépenses des ménages par équivalent adulte (et non par tête). Cette méthode permet de tenir compte de la composition du ménage dans l'évaluation de la pauvreté. Nous avons pour cela utilisé l'échelle d'équivalence FAO qui est la plus adaptée pour les pays africains (ménage de grande taille, composé de personnes de différentes classes d'âges et de sexe différents).

Les seuils de pauvreté et l'indicateur de bien être calculés permettent de définir le groupe des extrêmement pauvres, celui des pauvres et celui des non pauvres, en 2004 et en 2008. Il s'est ensuite agi de comparer l'évolution de la situation des pauvres à celle des non pauvres entre 2004 et 2008. Cette analyse a été effectuée selon plusieurs variables de conditions de vie : accès aux soins de santé, caractéristiques des logements, niveau d'éducation, les types d'emploi occupés, etc.

De manière générale, comme les conditions de vie de la population s'améliorent, alors si la croissance est pro-pauvre, on doit remarquer plus d'amélioration dans le groupe des pauvres que dans celui des riches. L'analyse a donc été faite, comme indiqué plus haut, en termes d'évolution, entre 2004 et 2008, et non en termes de niveau.

L'étape suivante, concernant l'approche quantitative, a consisté à ***localiser les pauvres selon le secteur d'activités***, de façon à permettre de mieux cibler les efforts visant à ancrer la croissance dans la sphère des pauvres.

Enfin, nous avons évalué ***l'indicateur de croissance équivalent pauvreté*** qui permet de conclure si la croissance a été pro-pauvre ou non.

Pour calculer le taux de croissance équivalent pauvreté, il est nécessaire d'avoir plusieurs données d'enquêtes (permettant d'estimer le revenu par ménage), sur différentes années. Pour cette étude, nous ne disposons que des enquêtes EPCV 2004 et 2008. Ce sont ces deux enquêtes qui donc ont été utilisées et on évalué ***le taux de croissance équivalent pauvreté moyen sur la période 2004_2008***.

¹ Nous ne disposons pas de l'ensemble des hypothèses de calcul des dépenses des ménages en 2004 et 2008.

4. PLAN DU RAPPORT

Le rapport comprend sept chapitres. Les chapitres 1 à 4 ont pour objet d'analyser le contenu de et le bilan de la mise en œuvre des actions programmées dans les différents domaines de l'axe 2 du CSLP, en se fondant sur les critères d'évaluation reconnus au niveau international. Le chapitre 5 fait le bilan de la mobilisation des ressources internes et externes en faveur des domaines et des secteurs de l'axe. Le chapitre 6 présente l'évolution de la situation économique en Mauritanie. Enfin, le chapitre 7 a pour objet de mesurer l'impact de la croissance sur la pauvreté, en usant de méthodes de nature différente. En conclusion, quelques recommandations générales sont proposées.

1.1. ANALYSE DU CONTENU DU DEVELOPPEMENT RURAL

1.1.1. Orientations définies

La stratégie du développement rural (SDSR) à l'horizon 2015, qui a guidé le CSLP, s'articule autour de cinq objectifs majeurs : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays, (ii) assurer un accès équitable aux ressources, (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement durable du secteur, (iv) améliorer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif, et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire, etc.).

Ces orientations stratégiques seront mises en œuvre à travers un plan d'actions couvrant les domaines (i) de l'élevage, (ii) de l'agriculture, et (iii) de l'aménagement rural. Ces mesures seront complétées par des actions visant le développement de l'accès au capital foncier et au financement, d'une part, le renforcement de la coordination, de la participation et des capacités des intervenants, d'autre part. En outre, cet ensemble de mesures sera mis en application dans le respect des principes de la gouvernance environnementale et avec le souci permanent de protection et de préservation des ressources naturelles.

Dans le domaine de **l'élevage**, les principales mesures prévues visent (i) la valorisation du potentiel du sous-secteur, par la mise en application du Code pastoral, l'augmentation des puits pastoraux, des parcs de vaccination et des postes vétérinaires, et la conduite d'une étude de sélection de races productives adaptées, (ii) l'accroissement de la productivité des filières animales, par la construction d'abattoirs et d'aires d'abattage et le renforcement du contrôle d'hygiène, (iii) la promotion de l'exportation des sous-produits (cuirs, peaux, viande rouge), par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'appui aux petites unités de valorisation de ces sous produits à l'exportation, l'organisation de foires nationales et la participation aux foires internationales, et (iv) le renforcement du dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire, etc.).

En ce qui concerne **l'agriculture**, les objectifs visés comprennent (i) l'augmentation de la production agricole quelle que soit la filière (riz, céréales, dattes, gomme arabique, bois, etc.) par des mesures adaptées, comme l'aménagement et la réhabilitation de superficies cultivables supplémentaires, la maîtrise de l'eau et l'amélioration sensible du rendement (semence améliorée, fumure, gestion de la fertilité des sols), (ii) la diversification vers la production et l'exportation des légumes et fruits, à travers le crédit, la vulgarisation, la création d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale des produits maraîchers, le développement de techniques d'irrigation économes, (iii) l'amélioration de l'approvisionnement et de la commercialisation, par le désenclavement des zones de production, l'augmentation des capacités de stockage et le développement de crédits spécifiques, (iv) la promotion des outillages agricoles locaux, et (v) la lutte contre les ennemis des cultures.

Les actions prévues en matière **d'aménagement rural** poursuivent les objectifs suivants : (i) renforcer la maîtrise de l'eau, avec la poursuite du programme d'aménagement ou de réhabilitation de barrages, de digues et de diguettes, et du programme de suivi hydrologique durable dans 50 bassins versants, et la promotion des techniques traditionnelles de conservation de l'eau (zaï, cordons pierreux, etc.), (ii) augmenter l'offre, la qualité et l'accessibilité des infrastructures de base, à travers la mise en œuvre concertée des programmes sectoriels (éducation, santé, hydraulique,

désenclavement, etc.) qui doivent nécessairement privilégier le rattrapage des zones rurales, et (iii) protéger les cultures contre la divagation des animaux.

En outre, **l'accès au capital foncier et à des systèmes de financement adéquats** sera développé (i) par la diffusion et la mise en œuvre transparente du décret d'application de la loi foncière et domaniale et l'extension de la réforme à de nouvelles zones, et (ii) par la consolidation et l'extension du réseau de crédit agricole (UNCACEM) et la promotion du développement des IMFs en milieu rural.

Recherche –Formation vulgarisation

Dans le domaine de la Recherche Formation Vulgarisation, les actions porteront sur l'appui conseil aux agriculteurs et éleveurs ainsi que la mise en place d'un programme de sensibilisation sur le SIDA et autres pathologies handicapant la productivité.

Enfin, le succès de la mise en œuvre de la stratégie du développement rural dépendra en grande partie de **l'amélioration sensible de la gestion du secteur**. Dans ce cadre, les efforts prévus sont centrés sur trois objectifs prioritaires : (i) améliorer la coordination, (ii) promouvoir une plus grande participation, et (iii) renforcer les capacités.

L'amélioration de la coordination : Elle participe à la nécessité de consacrer le caractère intégré du développement rural pour éviter la dispersion des efforts et l'effet de saupoudrage qui en résulte. C'est pourquoi, il est prévu la mise en place d'un Comité de coordination du développement rural (CCDR) qui comprendra, outre les départements concernés (MDRE, MH, MET, MEFS, MSAS, SECF, CSA, CDHLCPI, etc.), des représentants de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement impliqués dans le secteur. Le CCDR constituera le cadre de conception, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de recherche de financement de la SDR. Il s'appuiera, au niveau central, notamment sur les travaux des CTS relevant des départements précités, et, au niveau des wilaya, sur les CRLP.

La promotion de l'approche participative : Il s'agit d'une orientation majeure du CSLP. En effet, la participation des populations cibles et de leurs représentants à tout le cycle des projets (identification, conception, exécution, suivi, évaluation) constitue le premier garant de l'appropriation de la part de ces acteurs, et, donc, de l'impact positif des projets sur leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il est prévu de systématiser le recours à cette approche dans la mise en œuvre de la SDR sur le terrain, en capitalisant sur les expériences en la matière, notamment de certains grands projets de développement rural (PDRC, PDDO, PAHABO, PACM, etc.).

Le renforcement des capacités des intervenants : En ce qui concerne le secteur public (Administrations centrale et territoriale, services déconcentrées), il s'agira (i) de concevoir et de mettre en œuvre un système de suivi et d'évaluation propre au secteur, qui s'appuie notamment sur un programme quinquennal de collecte et d'analyse des données, (ii) de poursuivre les efforts en matière de recherche, de transferts de technologie et d'enseignement, et (iii) de développer les capacités – en quantité et en qualité – en conséquence de ce qui précède. De plus, les producteurs agricoles, les éleveurs, les organisations socioprofessionnelles et les organisations de la société civile actives dans le domaine bénéficieront d'un programme d'assistance-conseil et d'encadrement.

En matière de sécurité alimentaire

La Mauritanie, de par son contexte géo-naturel, est confrontée à un déficit pluviométrique récurrent et à une insuffisance chronique en matière de production céréalière. Ces déficits, ajoutés aux récentes invasions acridiennes qui sont naturellement susceptibles de se répéter, sont à l'origine de crises alimentaires périodiques dont les populations pauvres sont évidemment les premières victimes, car elles ne disposent généralement pas de stocks de sécurité ni de biens de substitution.

Pour faire face à cette situation, le CSLP prévoit la mise en œuvre d'une stratégie de sécurité alimentaire qui combine des logiques de moyen terme (règlement définitif du problème) et de court terme (réponses ponctuelles aux situations d'urgence). A cet égard, le plan d'action pour la période 2006-2010 s'articule autour de quatre axes complémentaires : (i) la promotion de solutions durables, (ii) le renforcement du système d'alerte précoce, (iii) l'amélioration des capacités d'intervention, et (iv) l'amélioration de la coordination et le renforcement des capacités des intervenants en tenant compte des recommandations de la politiques nationales de développement de la nutrition.

L'impératif de promotion de solutions durables vient du constat que la résolution définitive des crises alimentaires doit s'inscrire dans une vision globale de moyen terme, centrée d'une part, sur la satisfaction des besoins en produits de première nécessité, à travers l'augmentation de l'offre et de l'accessibilité physique et financière, et, d'autre part, sur l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones à haut risque, notamment à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus. Les actions prévues dans ce cadre devront s'intégrer au niveau des wilaya, dans les PRLP, et, au niveau local, dans les PDC.

A court terme, la priorité est l'amélioration des outils d'alerte, à travers principalement (i) la révision des textes réglementaires dans le sens de la clarification des mécanismes, des étapes, du partage des rôles, etc., (ii) le développement des activités de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA), notamment avec la remise à niveau de la méthodologie de définition et de suivi de la vulnérabilité, et (iii) la réactivation des structures centrale et régionales de suivi des situations d'urgence.

L'amélioration des capacités d'intervention rapide en cas de crise alimentaire sera également recherchée, notamment par : (i) la définition des besoins en secours d'urgence, (ii) la constitution d'un stock national (physique et financier) de sécurité alimentaire, (iii) l'élargissement des capacités de stockage et l'informatisation de la gestion des stocks, et (iv) l'acquisition et la réhabilitation des moyens de transport.

Enfin, le succès de la mise en œuvre de cette ambitieuse politique reste tributaire à la fois de l'amélioration de la coordination et du renforcement des capacités des acteurs. Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'une commission nationale sur la sécurité alimentaire comprenant les représentants des administrations concernées (MAED, MDRE, MH, MET, CSA, CDHLCPI, etc.), des élus, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Cette commission constitue le cadre de conception, de suivi, d'évaluation et de recherche de financement de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et s'appuie, pour les aspects techniques, sur les travaux du CTS « développement rural » piloté par le MDRE et du CTS « sécurité alimentaire » piloté par le CSA. Au niveau des wilayas, la commission sera relayée par les CRLP. En outre, il est prévu la conception et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités centré principalement sur le développement des outils et des compétences en matière de suivi et d'analyse de la vulnérabilité et de diffusion de l'information.

I.1.2 Analyse des stratégies et actions programmées

1. Conception et participation

La promotion de la participation pleine et entière de l'ensemble des acteurs (Administration, élus, Partenaires, secteur privé, société civile) au processus du CSLP constituait une orientation stratégique majeure découlant des éléments de justification suivants :

- le rôle contributif déterminant de l'approche dans la mobilisation des ressources humaines et matérielles communautaires,
- la participation est une condition essentielle de l'appropriation et, donc, constitue un facteur de durabilité,
- la participation est un moyen rationnel d'optimisation des impacts des initiatives de développement, et
- la participation est un outil de responsabilisation des groupes vulnérables.

Ainsi, le montage conceptuel et programmatique du CSLP 2 a été conduit de manière participative, mais affectée par certaines faiblesses. Il s'agit en particulier (i) du caractère ponctuel de la participation, (ii) de l'insuffisance de la participation des femmes, du secteur privé, des ONG, des communautés et des jeunes, (iii) de l'inexistence d'enquêtes de satisfaction sur les services, (iv) de l'absence d'exercices d'évaluations participatives impliquant les populations et l'encadrement technique public et la société civile, (v) de la faiblesse des capacités d'organisation, et (vi) du caractère limité du budget alloué au processus participatif.

Mais, en vérité, la programmation des activités a limité la participation (en temps, en nombre et en qualité) et par conséquent la prise en compte exhaustive des problématiques posées que seuls les détenteurs d'enjeux (services spécialisés de l'Etat, Société civile, Organisations socioprofessionnelles et producteurs) peuvent analyser et stratifier pour en dégager les priorités.

Ainsi les réunions de concertation étaient juste une étape dans une procédure de validation d'une programmation issue de la sommation des projets en cours ou en perspectives au lieu de refléter une véritable mise en lien participative et itérative des besoins réels de développement du secteur rural avec les solutions efficaces devant être budgétisées et mises en œuvre au titre du CSLP 2 pour satisfaire ces besoins .

Pour illustrer les limites de la démarche participative dans la conception du CSLP 2, nous rappelons certaines principales conclusions et recommandations des différentes réunions de concertation (voir encadré n°1 ci-après) qui figurent dans le document du CSLP 2 et qui n'ont pas été prises en compte totalement ou partiellement dans la mise en œuvre du CSLP 2, . Il s'agit en effet d'actions pertinentes, en lien avec les besoins identifiés, et retenues par les participants aux rencontres organisées dans le cadre du montage du CSLP 2. Ces actions sont à la fois d'ordre institutionnel, structurel et opérationnel et visaient la relance des filières d'élevage et d'agriculture afin qu'elles contribuent plus de manière plus efficiente à la lutte contre la pauvreté à travers une plus grande redistribution de revenus.

Encadré 1 : Recommandations des réunions de concertation insuffisamment prises en compte dans le CSLP 2

Elevage : (i) la mise en place d'un système de financement adéquat pour l'élevage (ii) la confection de cartes de vaccination et de santé animale, (iii) la conduite d'un recensement de l'élevage pour améliorer la qualité de l'information disponible en vue d'une meilleure programmation et de suivi/évaluation, et (iv) l'application effective des textes juridiques régissant le secteur en particulier le code pastoral.

Agriculture : (i) la mise en place de mesures plus efficaces pour lutter contre les ennemis de la culture surtout la sésamie, (ii) la promotion de l'agriculture pluviale, principale garantie de la sécurité alimentaire, (iii) la promotion de la diversification des productions, la modernisation des techniques culturales et la mécanisation des outils de production, (iv) la réhabilitation des anciens périmètres agricoles, (v) l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière de commercialisation des produits et de crédit agricole, et (vi) la réhabilitation de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole (ENFVA).

Ces actions de développement des sous secteurs de l'agriculture et de l'élevage ont été identifiées, avec tant d'autres, au titre des principales recommandations spécifiques des participants aux ateliers inter-régionaux et aux assises nationales de concertation de mai-juin 2006, organisés dans le cadre de l'élaboration participative du CSLP2. De ce fait, la valorisation de la participation devait se traduire par une priorité à accorder dans la mise en œuvre à ces actions issues d'un large consensus.

2. Pertinence, cohérence et complémentarité des politiques et programmes

L'examen de la programmation, au titre du CSLP 2, dans les sous-secteurs de développement rural et de sécurité alimentaire, montre une incohérence et un manque de complémentarité de cette programmation avec les politiques publiques en vigueur, notamment la Stratégie de Développement du Secteur Rural 2001-2015, et la lettre de politique de l'élevage et la revue du secteur rural. En effet, à titre d'illustration, le CSLP2 n'a fait que sérier les activités prévues au titre du PDIAIM pour le sous secteur irrigué omettant ainsi un paquet de mesures d'accompagnement requis en amont et en aval pour l'amélioration des performances de ce volet, notamment le conseil agricole (traité partiellement par la SONADER au niveau des périmètres qu'elle encadre et qui ne représentent que 15 à 20 % des superficies irriguées exploitées) qui avec les filières d'intrants (qui souffrent de dysfonctionnement structurel en termes d'offres et de qualité : engrais, semences améliorées, pesticides) constituent des actions phares de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) 2001-2015.

Le sous secteur pluvial, dont les productions représentent 70% environ de la production céréalière nationale, est laissé pour compte car les projets qui y interviennent (PDRC, PASK et autres) ont une approche communautaire transversale « touche à tout » qui devait améliorer la productivité des agro-systèmes. Malheureusement, après 7 années d'exécution de ces projets, aucune action visant à autonomiser la filière semencière du pluvial (à travers l'organisation des états généraux, etc...) malgré son inscription comme priorité de la SDSR et ce pour faire face à lutter contre la prolifération des semences tout venant qui affectent les rendements mais dévalorisent aussi les cultivars et écotypes locaux par manque de contrôle de pureté variétale.

Au niveau du sous secteur de l'élevage, des actions certes programmées ont été réalisées ; cependant l'action de recensement prévue et retenue par le forum de la participation n'a pas été réalisée et ce en dépit du rôle capital de la connaissance fiable de la ressource dans tout processus de planification et pour toute prise de décision suffisamment évoqué dans la lettre de politique de l'élevage de 2004 et dans la SDSR.

Pour la sécurité alimentaire, l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire est une activité importante qui a été programmée dans le CSLP2 mais non réalisée. Pourtant une telle stratégie était et demeure prioritaire et pertinente pour délimiter les frontières entre la sécurité alimentaire et l'aide alimentaire, gérées par différents départements ministériels ce qui occasionne des chevauchements et des conflits de compétence préjudiciables à une bonne mise en œuvre d'actions au profit des populations vulnérables.

Ainsi, il apparaît clair que les différents éléments programmatiques du CSLP 2 n'avaient pris en charge l'ensemble des besoins et des priorités exprimées par les populations, moins encore les thématiques structurelles majeures à même de permettre un décollage certain des sous secteur visés.

1.2. BILAN DU DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL

1.2.1 Analyse des actions menées

L'annexe 3 dresse le bilan détaillé concernant la mise en œuvre des actions programmées dans le domaine du développement rural.

En termes d'efficacité, le niveau d'atteinte des résultats par rapport aux prévisions et celui de réalisation des actions, peuvent être considérés acceptables en valeur absolue. Cependant, si des actions ont été réalisées convenablement à la programmation, cela n'a pas été le cas pour d'autres activités qui ont souffert du manque de ressources couplé parfois au mauvais diagnostic et son corolaire le mauvais ciblage.

Concernant l'efficience des actions et la qualité des programmes, elles sont le plus souvent assurées avec rigueur pour les ressources mobilisées à partir des financements extérieurs eu égard aux mécanismes de suivi-évaluation et de supervision rapprochée qui renforcent le management de ces ressources. Il en est de même pour certains programmes sur financements Etat et dont la mise en œuvre est accompagnée par les organes de contrôle et de suivi.

La durabilité des résultats et acquis des actions entreprises varient en fonction de la nature de l'action et sont également tributaires du niveau de la participation des bénéficiaires dans les différentes phases du cycle des programmes. Cela est également à la base du développement et du renforcement des capacités des hommes et des femmes pauvres avec une préservation de l'environnement.

Les principales réalisations des secteurs Agriculture et Elevage sont présentées dans le tableau 2 ci-dessous et interpellent l'implication et l'appropriation des bénéficiaires pour en garantir la pérennité et la performance.

Tableau 2 : Quelques réalisations effectuées dans les secteurs Agriculture

<i>Agriculture</i>	<i>Elevage</i>
3608 ha réhabilités et aménagés	1528 vaches inséminées pour amélioration génétique
2100 microprojets communautaires	480 prélèvements pour contrôle d'épizooties
1580 millions UM de crédit	200 millions de fonds de crédit Elevage
1568 producteurs en diversification	111 parcs de vaccination
1500 digues, diguettes et cordons	107 puits pastoraux
723 kits de matériel horticole et semences	40 réserves pastorales
720 Km de grillage	35 projets d'élevage oasiens
69 banques de semences	29 fonds de roulement pour Association et coopératives pastorales (ACP)
30 pistes rurales	28 pharmacies vétérinaires construites
20 forages	24 locaux construits pour de Coop. d'Epargne et de Crédit d'Elevage (CECEL)

I.2.2. Analyse SEPO du domaine du Développement rural

Les *succès* sont :

- Expérience dans la formulation des stratégies
- Effort de participation
- Changement de mentalité et des comportements
- Effort de collecte de données à un niveau décentralisé
- Amélioration de la capacité locale de mise en œuvre
- Infrastructures de désenclavement des zones de production
- Accès plus facile aux d'intrants à travers des fonds de roulement
- Infrastructures de protection et de restauration du capital sol
- Disponibilité locale de produits alimentaires : SAVS, Boutiques,

Les *échecs* sont :

- Faible appropriation par les départements ministériels du CSLP
- Inadéquation ente objectifs et moyens mobilisés
- Réalisations hors programmes importantes
- Manque de suivi et évaluation des programmes et projets
- Absence de vision claire en matière de sécurité alimentaire en l'absence de stratégie, ce qui entraîne un manque de coordination, de synergie et de mise en cohérence des programmes au niveau de ce secteur dont la prise en charge est partagée entre le MDR pour l'augmentation à moyen et long termes de la production agro-pastorale (disponibilité), les secteurs économiques pour améliorer le revenu (accès), le CSA pour gérer l'urgence et le très court terme par des mécanismes d'intervention.

Les **potentialités** du secteur rural dont une valorisation optimale pourra contribuer à améliorer la rentabilité, augmenter les richesses et déclencher une croissance réelle. Il s'agit entre autres de :

- Existence de 20.000.000 ha de terres aptes à diverses activités agro-sylvo-pastorales ;
- D'importantes réserves d'eau souterraine et de surface (le fleuve Sénégal et ses affluents ; 32 milliards de mètres cubes dans le bassin du Dhar de Néma; 11 milliards de mètres cubes derrière le barrage de Foug Gleita ; etc..)
- Un cheptel estimé (en 2004) à 1.349.870 camelins, 1.354.192 bovins et près de 14.902.400 petits ruminants avec un taux de croissance important ;
- La position géographique du pays: à la charnière du monde arabe et de l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie se situe à moins de 5 heures de vol et à 5 jours de mer de l'Europe qui représente un marché potentiel très important ;
- Une classe entrepreneuriale avec une grande capacité financière qui s'intéresse au secteur ;
- L'émergence de pôles de compétence et de transfert de technologies : il s'agit de projets réalisés suivant les normes internationales (suivi rapproché, stockage, transport, etc...) par le privé en partenariat avec des firmes étrangères spécialisées en fruiticulture et légumineuses (melon, papayer tomate cerise, etc ...), en production laitière et dérivés (lait, fromage, beurre ;...) ;
- Un important réseau de communications.

Les **obstacles** sont :

- Ensablement des oasis et des ouvrages hydrauliques (sources, mares, périmètres irrigués, barrages ;
- L'insuffisance et l'irrégularité des pluies et des crues des zones inondables avec pour conséquence le rétrécissement des zones de production agricole et pastorale et l'avancée du désert;
- Absences de données statistiques fiables pour orienter la politique des sous secteurs;
- Absence et/ou insuffisance d'intégration agriculture/élevage ;
- La faible productivité des systèmes de production agricole et pastorale ce qui se traduit par une baisse de l'offre alimentaire;
- Enclavement et coûts élevés de transport. Le réseau routier bitumé est encore peu développé, et l'état désastreux de certaines pistes de desserte conduit à l'enclavement de zones à grand potentiel de production ;
- Absence de la recherche spécialisée dans tous les domaines ce qui conduit à l'absence de thèmes techniques de vulgarisation adaptés ;
- Faible coordination entre la recherche et la vulgarisation ;
- Insuffisance/inadéquation de la formation et/ou du nombre de vulgarisateurs;
- Conseil agricole déficient
- les techniques culturales et les outils de production demeurent archaïques.
- l'exode rural, notamment l'émigration permanente et/ou saisonnière des bras valides vers les grandes agglomérations urbaines nationales et étrangères. (fin)

1.3 Evolution des indicateurs du Développement rural

La première observation de taille à relever relativement à l'objectif de réduction de la pauvreté et l'inégalité en milieu rural est que les différents taux de pauvreté rurale (incidence de pauvreté, incidence de l'extrême pauvreté, profondeur, sévérité) ont enregistré une aggravation par rapport à la situation de référence de 2004 au lieu de tendre vers les valeurs cibles. Les écarts ainsi enregistrés sont très importants, avec plus de 80% pour la profondeur de la pauvreté et sa sévérité, 38% pour l'incidence de l'extrême pauvreté et 18% pour l'incidence de la pauvreté définie avec le premier seuil correspondant à 1\$ par jour par personne en valeur constante.

Agriculture et élevage

Le taux de croissance de l'agriculture est très fluctuant tandis que celui de l'élevage l'est relativement moins. Au cours de l'année 2008, le sous-secteur de l'agriculture a effectivement enregistré un taux de croissance réelle exceptionnel de 29% portant le taux de croissance du PIB rural (Secteur primaire hors pêche) à 8,56% en 2008, à comparer avec la valeur cible qui est de 5,3%. La cible devrait être définie plutôt sur la base de la moyenne de plusieurs années.

Pour l'élevage, le taux de couverture sanitaire du cheptel est estimé à 80% en année de référence (2004) mais la valeur cible n'a pas été définie.

Certains indicateurs importants restent non renseignés car le CSLP n'inclut ni de valeurs de référence ni de valeur cible, d'où la difficulté d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats attendus. C'est le cas par exemple du crédit agricole octroyé par l'UNCACEM qui «en 2009 a fermé les guichets d'une manière provisoire pour faire un bilan exhaustif de la situation et pour préparer des options pour une stratégie de relance » (Note thématique Développement Rural).

Sécurité alimentaire

Les deux objectifs clé, à savoir l'assistance et le secours des populations nécessiteuses et vulnérables et la réduction de leur vulnérabilité aux chocs exogènes, ne sont pas bien traduits en termes de valeurs cibles.

Au niveau de la nutrition, la proportion des enfants de moins de cinq ans présentant un déficit pondéral est de 39,4%.

1.4 Recommandations concernant le domaine du développement rural

Au niveau de la conception des programmes :

- Améliorer le niveau quantitatif et qualitatif de la participation;
- Assurer la cohérence et la complémentarité de toute programmation avec les différentes politiques et stratégies de référence (Stratégie de développement du Secteur Rural, Lettre de Politique de l'Elevage, Revue du Secteur Rural, etc...) aux fins de dégager des priorités pertinentes;
- Prévoir l'organisation des états généraux pour : la recherche agricole et vétérinaire ; la filière des cultures vivrières pluviales ; la filière irriguée ; le conseil agricole.

Au niveau de la mise en œuvre:

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des ressources humaines et veiller à l'adéquation poste-profil ;
- Promouvoir des mécanismes adaptés de participation des populations ;
- Adopter un réalisme pragmatique et plus de fluidité dans la programmation ;
- Opérationnaliser les cadres de concertation (comités nationaux et régionaux de suivi du CSLP,...) élargis aux partenaires techniques et financiers au niveau central et régional ;
- Capitaliser les résultats des projets et actions réussis.

En matière de sécurité alimentaire

L'impératif de promotion de solutions durables vient du constat que la résolution définitive des crises alimentaires doit s'inscrire dans une vision globale de moyen terme, centrée d'une part, sur la satisfaction des besoins en produits de première nécessité, à travers l'augmentation de l'offre et de l'accessibilité physique et financière, et, d'autre part, sur l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones à haut risque, notamment à travers la mise en place d'activités génératrices de revenus. Les actions prévues dans ce cadre devront s'intégrer au niveau des wilayas, dans les PRLP, et, au niveau local, dans les PDC.

A court terme, la priorité est à l'amélioration des outils d'alerte, à travers principalement (i) la révision des textes réglementaires dans le sens de la clarification des mécanismes, des étapes, du partage des rôles, etc., (ii) le développement des activités de l'Observatoire de la sécurité alimentaire (OSA), notamment avec la remise à niveau de la méthodologie de définition et de suivi de la vulnérabilité, et (iii) la réactivation des structures centrale et régionales de suivi des situations d'urgence.

D'après le rapport sur les progrès vers les OMD, le dispositif institutionnel de prévention et de gestion des situations de crises, notamment les crises alimentaires et les catastrophes naturelles, mérite également d'être parachevé le plus vite possible et doté des ressources nécessaires, et les mesures nécessaires en termes de renforcement des capacités mises en œuvre.

L'amélioration des capacités d'intervention rapide en cas de crise alimentaire devra également être recherchée notamment par : (i) la définition des besoins en secours d'urgence, (ii) la constitution d'un stock national (physique et financier) de sécurité alimentaire, (iii) l'élargissement des capacités de stockage et l'informatisation de la gestion des stocks, et (iv) l'acquisition et la réhabilitation des moyens de transport.

Enfin, le succès de la mise en œuvre de cette ambitieuse politique reste tributaire à la fois de l'amélioration de la coordination et du renforcement des capacités des acteurs. Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'une commission nationale sur la sécurité alimentaire comprenant les représentants des administrations concernées (MAED, MDRE, MH, MET, CSA, CDHLCPI, etc.), des élus, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.

Cette commission constituera le cadre de conception, de suivi, d'évaluation et de recherche de financement de la stratégie nationale de sécurité alimentaire et s'appuiera, pour les aspects techniques, sur les travaux du CTS « développement rural » piloté par le MDRE et du CTS « sécurité alimentaire » piloté par le CSA. Au niveau des wilayas, la commission sera relayée par les CRLP.

En outre, il est prévu la conception et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités centré principalement sur le développement des outils et des compétences en matière de suivi et d'analyse de la vulnérabilité et de diffusion de l'information.

CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT URBAIN

II.1. ANALYSE DU CONTENU DU DEVELOPPEMENT URBAIN

II.1.1. Contexte général

Le développement urbain fait l'objet, depuis le début des années 1990, d'un intérêt particulier au niveau des politiques publiques en Mauritanie. Cet intérêt s'explique par le fait que la population urbaine a connu un gonflement rapide depuis les chocs climatiques des années soixante et soixante dix qui ont provoqué un exode rural massif en direction des principales villes, en particulier celles de Nouakchott et Nouadhibou.

La proportion des urbains au niveau de la population globale est ainsi passée de 3,8% en 1960 à 22,7% en 1977 et à 49% en 2000. En l'absence de tout RGPH depuis 2000 et sur la base des taux de croissance de la population totale et de la population urbaine, on estime qu'en 2009, la population urbaine représente environ 1.863.000 personnes, soit 59% de la population totale. Nouakchott à elle seule regrouperait en 2009 environ 31% de la population totale du pays et 53% de la population urbaine.

Les centres urbains ont ainsi accueilli une population de plus en plus nombreuse entraînant l'apparition des quartiers précaires (gazras) à la périphérie des grandes villes et accentuant la pression sur les équipements collectifs et les infrastructures (eau, transport, électricité, santé, éducation, habitat, etc.) qui ont été incapables d'accompagner cette augmentation rapide et anarchique de la demande. Le RGPH de 2000 estimait que plus de 12% de la population totale du pays vivent dans des quartiers précaires où prévalent des conditions de vie et d'hygiène particulièrement difficiles.

Tableau N°3 : Evolution de la population urbaine mauritanienne (en milliers)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Population totale	2545	2611	2679	2749	2820	2894	2963	3034	3107	3181	3258
Evolution annuelle		2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,6%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
Population urbaine totale	1244	1308	1373	1442	1514	1590	1654	1721	1791	1863	1939
Dont Nouakchott	611	648	687	728	771	818	859	901	947	994	1044
dont autres communes urbaines	635	660	687	714	743	773	796	820	844	870	896
Taux croissance de Nouakchott		6%	6%	6%	6%	6%	5%	5%	5%	5%	5%
Taux croissance autres communes		4%	4%	4%	4%	4%	3%	3%	3%	3%	3%
Taux d'urbanisation	49%	50%	51%	52%	54%	55%	56%	57%	58%	59%	60%
% Nouakchott sur population totale	24%	25%	26%	26%	27%	28%	29%	30%	30%	31%	32%
% Nouakchott population urbaine	49%	50%	50%	50%	51%	51%	52%	52%	53%	53%	54%

Source : CDMT urbain – 2002. Pour 2000, les données viennent du RPGH ; Pour les autres années, il s'agit de projections.

Cette urbanisation accélérée ne s'est pas accompagnée d'une extension des capacités de l'administration en matière de planification et d'aménagements urbains. Elle s'est faite, pour une large part, de manière spontanée, en dehors de toute planification ou contrôle des pouvoirs publics. Face à la pression de la demande, la planification urbaine s'est réduite à la conception de lotissements sous forme de trames standards et à la concession de parcelles non viabilisées voire non matérialisées sur le terrain. Les mesures sectorielles prises par les pouvoirs publics au début des années 90 pour faire face à ce développement anarchique (programme de renforcement de l'industrie de la construction et de promotion de l'emploi en milieu urbain, programme de construction et de réhabilitation des bâtiments administratifs, Projet DIU financé par la Banque Mondiale, investissements dans les infrastructures scolaires, sanitaires et d'adduction d'eau, etc.) ont très vite montré leurs limites.

L'adoption du CSLP en 2000 a introduit une nouvelle approche en matière de développement urbain visant notamment l'éradication des quartiers précaires, la maîtrise de la croissance urbaine, la réduction des déficits et des disparités en matière d'équipements et de services entre les villes et entre les quartiers au sein d'une même ville et l'accroissement de la contribution des régions, des communes, du secteur privé et des communautés à la planification et à la mise en œuvre des programmes de développement urbain.

Avec le CSLP 2, l'urbanisme et l'habitat ont été affichés comme des priorités pour le gouvernement et présentés comme des moyens de favoriser le développement et d'encourager l'économie en stimulant le secteur de la construction. La création d'un département de l'habitat, de l'urbanisme et de l'équipement (devenu ensuite habitat, urbanisme et aménagement du territoire) montre la volonté des pouvoirs publics d'une reprise en main de ce secteur, en assumant davantage leur rôle de maîtrise d'ouvrage, en suivant et en orientant l'avancement de certains projets, en particulier l'éradication des bidonvilles et l'intégration des quartiers non équipés et non intégrés au tissu urbain de la ville.

II.1.2. Analyse des stratégies et actions programmées

Processus d'élaboration et approche participative

Le processus d'élaboration du CSLP est un processus complexe qui implique l'ensemble des départements ministériels, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement. Dans ce cadre, la promotion de l'approche participative comme mode et impératif de bonne gouvernance et d'expression d'une vision partagée est devenue un élément fondamental du processus d'élaboration et de mise en œuvre du CSLP.

Il s'agit à chaque fois de trouver des formules souples et efficaces permettant d'impliquer l'ensemble de ces acteurs (Administration, élus, société civile, secteur privé, société civile, PTFs) dans le processus, afin qu'ils se l'approprient à terme et contribuent à atteindre ses objectifs.

Cette volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs dans le processus d'élaboration du CSLP a pris plusieurs formes : Concertation Etat – Société civile – Secteur privé ; formation de comités techniques sectoriels au niveau des départements et de groupes techniques thématiques par axe ; organisation d'ateliers interrégionaux annuels au profit des acteurs au niveau des wilayas ; organisation des assises nationales annuelles qui constituaient le point culminant du processus participatif. Enfin, au niveau local, des concertations communautaires sont menées dans certaines localités pauvres pour avoir une appréciation qualitative sur l'impact du programme.

La volonté d'impliquer tous les acteurs est certaine et répétée à chaque phase du programme (élaboration, mise en œuvre et suivi – évaluation). Cependant l'efficacité de cette participation est parfois limitée par l'urgence dans lequel le programme est souvent élaboré, le manque d'appropriation du CSLP par les administrations (en raison surtout de l'absence de coordination entre le programme et les autres outils de programmation, en particulier le budget), la qualité des ressources humaines de la société civile et du secteur qui limitent leur capacité à contribuer à une programmation de ce type.

Pertinence des politiques et programmes

En matière de développement urbain, aussi bien le CSLP 1 que le CSLP 2 ont réalisé un bon diagnostic de la situation du secteur du développement urbain et fixé des axes d'intervention relativement pertinents, eu égard à la situation qui prévalait à l'époque (degré de prise de conscience des problèmes, maturité de l'administration, appui apporté par les PTFs, disponibilité des ressources permettant de faire des études et des enquêtes prospectives, etc.).

Ainsi, le diagnostic du développement urbain effectué dans le cadre de la formulation du premier CSLP 2001/2004 faisait le constat suivant : « Le développement urbain, en général, fait face à un

ensemble de contraintes enchevêtrées : (i) insuffisance du dispositif réglementaire, (ii) problème de coordination entre les différents acteurs (Administration centrale, collectivités locales, professionnels) (iii) absence d'une véritable planification urbaine (faiblesse des capacités, absence d'outils fiables : cadastre, SDAU), (iv) absence d'une politique d'aménagement du territoire, et (v) insuffisance des ressources allouées au secteur » (CSLP 1).

Partant de ce constat et afin de réaliser un aménagement harmonieux et un développement équilibré du territoire, le programme définissait les axes d'intervention suivants : (i) doter les capitales régionales d'un cadre de référence pour leur développement, (ii) renforcer les capacités nationales (Administration, municipalités en matière de gestion urbaine, (iii) améliorer l'accès des populations et des opérateurs économiques aux équipements et aux services collectifs de base, (iv) lutter contre la spéculation foncière et l'occupation illégale des espaces urbains, et (v) lutter contre le chômage urbain.

On peut cependant noter que le problème de la coordination entre les différents intervenants dans le secteur, qui a été noté dans le diagnostic comme l'un des problèmes fondamentaux du secteur, n'a pas été réellement traité dans les solutions proposées.

Pour sa part le CSLP 2, partant du constat que l'essentiel des activités de la première phase s'était concentrée au niveau de Nouakchott et dans une moindre mesure à Nouadhibou, se fixe comme priorité de corriger le déséquilibre entre les principales villes et entre les quartiers au sein de chacune de ces villes et de favoriser le développement des villes secondaires comme centres relais qui contribuent au développement économique et qui intègrent pleinement les quartiers pauvres.

La programmation pour 2006/2010 a donc été articulée autour des axes suivants : (i) le développement des infrastructures dans les agglomérations urbaines, (ii) le développement économique des villes, (iii) l'amélioration de la gestion urbaine, et (iv) le renforcement de la coordination des capacités des intervenants. Dans chacune de ces sous-composantes des actions précises sont identifiées.

Cohérence et complémentarité des politiques et programmes

A partir du début de la décennie 2000, la stratégie adoptée en Mauritanie faisait de la lutte contre la pauvreté l'objectif primordial des pouvoirs publics. Les axes d'intervention fixés par les deux CSLP 1 et 2 en matière de développement urbain s'inscrivaient donc parfaitement dans la nouvelle stratégie et dans les engagements vis-à-vis de la communauté internationale en matière d'atteinte des objectifs du Millénaire. Les programmes urbains mis en place en Mauritanie s'inscrivent aussi parfaitement dans les objectifs des Nations Unies qui préconisent pour 2020 des villes sans bidonvilles.

En effet, même si la pauvreté demeure pour l'essentiel rurale (en 2008, le monde rural contribuait pour environ 77% à la pauvreté en Mauritanie), le deuxième pôle de concentration des pauvres se situe dans la périphérie des grandes villes qui continue d'accueillir le flot des migrants venant de l'intérieur. Les actions menées dans le domaine de l'habitat, de l'amélioration du cadre urbain, de la création d'infrastructures sociales ne peuvent donc que favoriser le recul de la pauvreté dans ces poches urbaines.

Même si les objectifs du CSLP en matière de développement urbain étaient cohérents avec la stratégie globale de lutte contre la pauvreté, l'absence d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire a constitué un handicap majeur pour la complémentarité des politiques et programmes,

dans la mesure où elle permet « d'établir l'ensemble des actions et des interventions permettant d'assurer une répartition équitable et rationnelle des activités économiques, des équipements et des infrastructures sur l'ensemble du territoire national. » (Loi d'orientation N°2010-001 du 7 janvier 2010).

Couverture thématique

Le CDMT urbain 2002 tente de définir le domaine couvert par le secteur urbain à partir de deux contours budgétaires et fonctionnels.

Dans le premier cas « il s'agirait d'identifier et de chiffrer les actions de l'Etat et accessoirement des autres acteurs de la sphère publique (collectivités, etc.) en dehors des autres secteurs ayant fait l'objet de CDMTs spécifiques comme l'éducation et la santé » (CDMT urbain – 2002 – Page 13). Partant de cette optique, le MAED aurait défini les contours budgétaires du secteur urbain comme la somme des opérations menées dans les cinq sous-secteurs suivants du Programme d'Investissement public de l'Etat (PIP) : Habitat, urbanisme, transport ; Hydraulique urbaine ; Télécommunications ; Énergie ; Emploi.

En termes fonctionnels, la définition du secteur urbain part de la classification administrative adoptée par le Ministère de l'Intérieur qui considère qu'une commune est urbaine si elle est considérée comme chef-lieu de Wilaya ou de Moughataa (Ordonnance N°87-289 du 20 octobre 1987).

Le CSLP adopte une approche plus restrictive de la notion de développement urbain, en l'intégrant dans le cadre de son axe 2 : « Ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres » avec un domaine plus réduit que celui adopté par le CDMT : il couvre essentiellement les questions d'habitat et d'urbanisme, les autres aspects (Transport ; Hydraulique urbaine ; Télécommunications ; Énergie ; Emploi) étant classés dans d'autres axes ou abordés séparément, comme l'emploi.

Cette approche restrictive ne permet pas de faire ressortir les actions réalisées par les pouvoirs publics dans des domaines tout aussi importants pour l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines que l'accès à l'éducation et à la santé (axe 3 du CSLP), les voies de désenclavement, l'eau, l'énergie, les TICs (axe 1 du CSLP).

Cette incohérence entre le CDMT et le CSLP complique aussi l'analyse de la mobilisation des ressources pour le secteur urbain. En effet, si l'on intègre les volets de la définition CDMT, la part du développement urbain dans le PIP augmente de manière significative, les projets d'eau et d'électricité la tirant vers le haut : les projets relevant du secteur pour la période 2002/2005 s'élèveraient à plus de 60 milliards d'UM, soit 22% du montant total du PIP (dont 30 milliards du Projet Aftout Sahli). Si l'on utilise l'approche CSLP, la part du développement urbain dans les réalisations du PIP tournerait durant toute la période 2001/2009 autour de 5%.

Orientation vers les résultats

L'approche adoptée par les CSLP 1 et 2 a toujours consisté à fixer des axes d'intervention pour chaque domaine, déterminer des objectifs à atteindre et identifier des actions précises, chiffrées et mesurables permettant d'atteindre ces objectifs, ainsi que des indicateurs de suivi de ces objectifs. Les coûts de réalisation et le délai d'exécution sont intégrés dans la matrice annexée au programme. La structure responsable de la mise en œuvre de l'activité est aussi précisée. Sur le plan théorique donc, la programmation du CSLP semble s'entourer de toutes les précautions nécessaires concernant la gestion axée sur les résultats.

A titre d'exemple, le CSLP 2001/2004 a identifié des actions très précises pour chaque sous-composante du développement urbain :

- Le **cadre institutionnel**: (i) l'adaptation des textes existants en prenant en compte les nouveaux acteurs du développement urbain ainsi que les préoccupations des populations pauvres, (ii) l'actualisation/renforcement des instruments de gestion urbaine et la mise en œuvre de nouveaux outils, (iii) l'élaboration, selon une démarche participative, d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), et (iv) la mise en place d'un cadre de concertation et de pilotage pour la politique de développement urbain.
- **Infrastructures et services urbains**: (i) la réalisation d'un état des lieux précis et exhaustif des infrastructures et services urbains et la définition d'un standard minimal d'équipements à trois niveaux : infrastructures économiques, infrastructures sociales, services urbains, (ii) la mise en œuvre de programmes d'équipements structurants et de qualification des quartiers précaires (à Nouakchott, Nouadhibou et pour les principales capitales régionales) dans le cadre de contrats de ville Etat-Commune, et (iii) l'institution des mécanismes assurant la participation des populations bénéficiaires et usagers à tous les niveaux.
- **Développement économique des villes**, à travers notamment : (i) l'élaboration de stratégie de développement des villes pour l'ensemble des capitales régionales, (ii) l'élaboration et la mise en place de programmes locaux d'appui au secteur de la micro-entreprise et aux activités génératrices de revenu ciblées sur les groupes en situation de forte vulnérabilité, et (iii) le développement de formations professionnelles liées au besoin du marché.
- **Amélioration de l'habitat** : (i) la dotation, par étapes, de l'ensemble des villes de schémas d'aménagement urbain, (ii) le recensement des populations de squatters et la mise en place d'un programme de régularisation, (iii) la poursuite des programmes de construction et de crédit de la Banque de l'habitat, ciblés sur les classes moyennes, et (iii) l'extension des programmes d'habitat social et la promotion de l'auto construction dans les quartiers précaires, sur le modèle de l'expérience du programme « Twize ».
- **Amélioration de l'environnement urbain**, à travers notamment : (i) la préparation d'un plan directeur d'assainissement pour chaque zone urbaine en conformité avec les normes générales admises en la matière, (ii) le développement des solutions appropriées de ramassage et de traitement des ordures ménagères, eaux usées et déchets solides, (iii) la réglementation et la normalisation des constructions des fosses septiques individuelles et collectives, (iv) la création d'un observatoire national chargé du suivi de l'évolution du cordon littoral de Nouakchott, et (v) la mise en place d'un programme d'éducation environnementale.

Pour sa part, le CSLP 2006/2010 a été particulièrement ambitieux et a fixé une panoplie d'actions à réaliser en 5 ans :

- En matière d'**habitat**: (i) augmenter l'offre en logements dans le cadre de l'action de la SOCOGIM, (ii) réaliser un programme de construction de logements au profit des agents civils et militaires de l'Etat, (iii) produire des parcelles viabilisées particulièrement à Nouakchott et à Nouadhibou afin d'accroître l'offre dans ce domaine et encourager l'accès des populations à la propriété foncière, (iv) encourager la promotion immobilière afin d'inciter à la réalisation des infrastructures économiques et d'habitat au moindre coût, (v) poursuivre et d'étendre aux principales agglomérations urbaines le programme d'habitat social «Twize», (vi) mettre en place

un mécanisme de financement de l'habitat, (vii) élaboration d'un Code de construction, (viii) reconstruction et complément des équipements collectifs publics à Tintane, (ix) construction de 1500 logements sociaux à Tintane, (x) construction des locaux de la DGSN à Nouakchott, (xi) construction de bâtiments administratifs au profit de la primature, des affaires étrangères, du Maghreb arabe et de l'Environnement sur financement chinois, (xi) viabilisation de 6 000 parcelles à Nouakchott et Nouadhibou, (xii) préparation d'un plan d'aménagement du centre-ville de Nouakchott, et (xiii) préparation d'une stratégie de levée des goulots d'étranglement du secteur BTP.

- Dans le domaine de l'**urbanisme** : (i) moderniser et renforcer les outils de gestion urbaine dans toutes les agglomérations urbaines et semi-urbaines, (ii) inciter à la densification des villes par des politiques visant à lutter contre la thésaurisation foncière et l'installation d'un observatoire de la ville, et (iii) renforcer le contrôle urbain dans les principales villes afin d'éviter les constructions anarchiques et faire respecter les normes en matière d'urbanisme, (iv) restructurer des quartiers non inondés de Tintane.
- **En matière de rénovation et d'aménagement urbains**, l'accent sera mis sur la ville de Nouakchott en tant que vitrine du pays à travers: (i) l'aménagement et la requalification du centre ville dans le cadre d'un partenariat public-privé, (ii) l'élaboration et la réalisation de plans d'aménagement de la zone du nouvel aéroport international et du littoral, (iii) la résorption des quartiers précaires et/ou irréguliers à travers leur restructuration et leur équipement, et (iv) l'extension des équipements publics pour mieux servir les populations et les opérateurs économiques.
- Concernant la ville de Nouadhibou, il sera procédé à l'aménagement des zones à vocation économique et touristique pour permettre à cette ville de jouer pleinement le rôle qui est le sien en tant que poumon économique du pays et carrefour d'échanges entre l'Europe, le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest.
- **S'agissant du renforcement des capacités des opérateurs du secteur**, la priorité sera donnée: (i) à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de recrutement et d'amélioration des capacités en ressources humaines du département, (ii) à la promotion de la déconcentration du secteur, (iii) à l'appui à la formation des cadres des opérateurs publics et privés du secteur, (iv) à l'amélioration des infrastructures et équipements à la disposition des structures centrales et décentralisées du département, et (v) à l'échange d'expériences avec les pays voisins et au plan international.

Les objectifs fixés et les actions identifiées par ce deuxième plan d'actions du CSLP en matière de développement urbain, particulièrement ambitieux et peu réalistes, n'ont probablement pas tenu compte du bilan mitigé de la première phase (aucune évaluation véritable de ce programme n'a été effectuée, mais seulement un bilan d'exécution), de la capacité d'absorption du pays, des contraintes en matière de financement et de disponibilité des ressources humaines qualifiées tant au niveau décentralisé (communes) qu'au niveau central. Elle n'a pas non plus tenu compte de l'absence au niveau national de toute stratégie d'aménagement du territoire que le programme considérait pourtant dans son diagnostic de la situation du secteur urbain comme une condition de la réussite des actions envisagées. Le climat politique de l'époque (début de l'exploitation pétrolière, transition acceptée par la communauté internationale et disponibilité des PTFs à accompagner le pays, etc.) a influencé cette programmation et provoqué cet excès d'optimisme dans la définition des actions à réaliser.

II. 2. BILAN DU DOMAINE DU DEVELOPPEMENT URBAIN

II.2.1. Efficacité

Globalement, on peut dire que le degré de mise en œuvre des deux plans d'actions du CSLP est relativement modeste si on le compare aux actions programmées, ceci étant particulièrement valable pour le CSLP 2006/2010. Cela ne permet cependant pas d'en déduire que les actions réalisées par les pouvoirs publics en matière de développement urbain durant cette période sont au même niveau : en effet, une partie significative (que certains situent à plus de 60%) des activités menées dans les différents domaines couverts par le CSLP est réalisée en dehors de sa programmation, ce qui est un indicateur du faible degré d'appropriation du programme par les départements ministériels. Cette faible appropriation du CSLP est manifeste lors du processus d'élaboration, les départements manifestant souvent très peu d'intérêt pour l'exercice comme s'ils sentaient qu'il n'aurait aucune incidence sur leur activité, contrairement par exemple à la programmation budgétaire qui, elle, est suivie avec un intérêt manifeste

Le premier plan d'action du CSLP (2001/2004), qui a bénéficié du lancement du Programme de Développement Urbain en 2002 sur financement de la Banque Mondiale, de la KFW et du Gouvernement mauritanien pour une enveloppe de 100 millions de Dollars US, a présenté un bilan acceptable aussi bien en ce qui concerne le volet institutionnel que celui des infrastructures réalisées :

- **Sur le plan institutionnel**, une lettre de politique générale sur le développement urbain a été élaborée, une étude de stratégie d'habitat a été réalisée et plusieurs textes législatifs relatifs au foncier urbain, à la promotion immobilière, à la maîtrise d'ouvrage publique ont été élaborés et pour certains approuvés (Loi sur la maîtrise d'ouvrage déléguée publique et loi sur l'exercice de profession de promoteur immobilier). D'autres actions ont été achevées notamment : (i) l'élaboration des stratégies des villes de Nouakchott, Nouadhibou et de Kaédi, (ii) l'adoption de la stratégie de gestion des déchets solides, (iii) l'élaboration et l'approbation du Schéma directeur d'aménagement urbain de Nouakchott, l'élaboration du SDAU de Nouadhibou et de Schémas de structures pour les autres capitales régionales, et (iv) le renforcement des capacités des administrations en charge de l'urbanisme, du foncier et de la décentralisation.

- **Dans le domaine infrastructures urbaines**, plusieurs actions ont été réalisées: (i) la restructuration et la viabilisation de la « Kebba » d'El Mina à Nouakchott, (ii) le lancement d'un programme d'infrastructures socio-économiques à Nouakchott et dans les capitales régionales, (iii) l'extension d'un programme de construction de logements sociaux à Nouakchott et Nouadhibou, en associant les communautés et les communes, (iv) la construction et la réhabilitation de bâtiments administratifs, (v) la construction de plus de 4.600 logements sociaux dans le cadre du programme « Twize » à Nouakchott, le lancement par la Socogim en collaboration avec certaines des banques de la place d'un programme de 1.050 logements à Nouakchott et ; (vi) la réalisation des études d'exécution de la viabilisation de près de 1.400 parcelles à Nouakchott et Nouadhibou ; la poursuite des interventions de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel (voir encadré 2 ci-dessous) .

Encadré 2 : l'Agence de Promotion de l'Accès Universel (APAUS)

Compte tenu de la prépondérance des infrastructures et plus spécifiquement de l'énergie dans l'atteinte des OMD qui leur aurait conféré un axe spécifique dans le CSLP, il y a lieu de noter le rôle émergent de l'Agence de Promotion de l'Accès Universel (APAUS).

En effet, l'APAUS est une agence multisectorielle qui a pour mission la généralisation de l'accès aux services régulés d'eau, d'électricité et des télécommunications en milieu rural et péri urbain, périmètres qui concentrent l'essentiel de la pauvreté et de l'extrême pauvreté en Mauritanie. A ce titre, l'APAUS intervient aujourd'hui dans plus de 300 localités réparties sur l'ensemble des wilayas du pays au profit d'une population de plus de 300.000 personnes.

Dans le secteur de l'énergie, l'APAUS est impliquée dans toute une gamme de solutions adaptées au contexte rural allant du réseau électrique isolé, des interconnexions jusqu'au kit solaire individuel, en passant par le concept de la plateforme multiservice d'électrification villageoise. L'APAUS est également active en termes de prospection de solutions énergétiques, à forte valeur ajoutée, liées aux énergies renouvelables dont le développement des bioénergies.

Sur le plan de la promotion de l'emploi, on soulignera également le rôle de l'Agence dans la mise en place de la délégation des services publics, corollaire de nouveau corps de métiers et vivier potentiel d'emplois. Outre les secteurs de l'hydraulique, de l'énergie et des télécommunications et TIC, il importe de mentionner l'intervention de l'APAUS dans la réalisation de pistes de désenclavement de sites isolés.

Face à ces réalisations qui ont eu certainement un impact positif sur les conditions de vie des populations urbaines, d'autres activités non moins importantes et qui étaient prévues n'ont pas connu un début d'application. Il s'agit de : (i) l'élaboration, selon une démarche participative, d'un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), (ii) l'adaptation des textes existants en prenant en compte les nouveaux acteurs du développement urbain ainsi que les préoccupations des populations pauvres, (iii) la mise en place d'un cadre de concertation et de pilotage pour la politique de développement urbain, (iv) la réalisation d'un état des lieux précis et exhaustif des infrastructures et services urbains et la définition d'un standard minimal d'équipements à trois niveaux (infrastructures économiques, infrastructures sociales, services urbains), (v) la poursuite des programmes de construction et de crédit de la Banque de l'habitat, ciblés sur les classes moyennes, (vi) la préparation d'un plan directeur d'assainissement pour chaque zone urbaine en conformité avec les normes générales admises en la matière.

En comparant les actions non réalisées avec celles qui étaient programmées, on peut situer le niveau d'exécution du premier plan d'action du CSLP à environ 50%, ce pourcentage étant surtout tiré vers le haut par le volet infrastructures.

On peut citer comme *contraintes* ayant provoqué ce faible niveau d'exécution : (i) l'insuffisance de la coordination entre les différents opérateurs, (ii) la faible appropriation des outils de gestion urbaine par les structures concernées, (iii) la forte centralisation des compétences au niveau central, (iv) l'insuffisance des ressources financières, humaines et techniques au niveau des administrations impliquées dans le secteur urbain et (v) les faibles capacités des opérateurs du secteur BTP et l'absence de ressources humaines nationales qualifiées dans ce domaine (Rapport de Mise en œuvre du CSLP 2001/2004) . On peut cependant ajouter comme autre contrainte l'absence de ressources

financières, les années 2002/2003 étant particulièrement difficiles pour le pays (conjoncture internationale défavorable, des pluies froides et du déficit pluviométrique).

En ce qui concerne le deuxième plan du CSLP qui s'étend sur la période 2006/2010 les réalisations dans le domaine du développement urbain, comparées aux objectifs fixés, sont encore plus modestes et ce pour deux raisons fondamentales : les objectifs fixés étaient excessivement ambitieux et le programme n'a connu de fait qu'un début d'application entre 2006 et la mi-2007. A partir de cette date, l'instabilité politique et son corollaire, la rupture des lignes de financement extérieur, ont entraîné son gel effectif.

Durant la première phase de cette période, les actions suivantes ont pu être menées à bien :

- Dans le domaine de l'**habitat**: (i) l'approbation du plan stratégique de développement des bâtiments administratifs et de la stratégie de l'habitat, (ii) la réalisation par Twize de 2000 modules habitat social à Nouakchott et Nouadhibou, (iii) l'étude sur la protection de 18 villes inondables, (iv) l'élaboration d'une stratégie de promotion des matériaux locaux, et (v) l'élaboration des textes organisant la profession de l'architecte.

- Dans le domaine de l'**urbanisme**: (i) l'approbation du Code de l'urbanisme, (ii) l'élaboration des textes d'application du code d'urbanisme, (iii) la constitution de brigades pour le contrôle de l'urbanisme et de la construction à Nouakchott, à Atar, Aioun et Néma (iv) le lancement de l'étude d'aménagement du centre ville de Nouakchott, (v) la révision des schémas d'aménagement directeur et de l'urbanisme de Nouakchott et de Nouadhibou, (vi) l'actualisation des schémas d'aménagement directeur et de l'urbanisme des 11 capitales régionales, (vii) l'inventaire des réserves foncières de Nouakchott et Nouadhibou, (viii) l'achèvement de l'opération de restructuration de la Kebba d'El Mina, (ix) le lancement de l'opération de restructuration de la gazra d'Arafat, (x) la mise en place d'une application informatique de gestion des plans de lotissement, (xi) l'approbation du règlement général de la construction, (xii) la création de l'agence nationale d'aménagement de terrains (ANAT), (xiii) la viabilisation de 1000 parcelles par l'ANAT à Nouakchott, (xiv) la création de l'établissement pour la réhabilitation et la rénovation de la ville de Tintane et l'aménagement de 2500 lots du secteur « A » par cet établissement, (xv) l'élaboration d'un PLU de Tintane, et (xvi) le démarrage et supervision des prestations de ramassage des ordures solides de Nouakchott.

Des actions très importantes et qui étaient programmées sont restées en rade sans aucun début d'application. Il s'agit de : (i) Un programme de construction de logements au profit des agents civils et militaires de l'Etat, (ii) poursuivre et d'étendre aux principales agglomérations urbaines le programme d'habitat social «Twize», (iii) mettre en place un mécanisme de financement de l'habitat, (iv) la construction de 1500 logements sociaux à Tintane, (v) la préparation d'un plan d'aménagement du centre-ville de Nouakchott, la restructuration des quartiers non inondés de Tintane, (vi) l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de recrutement et d'amélioration des capacités en ressources humaines du département, (vii) l'aménagement des zones à vocation économique et touristique à Nouadhibou, etc.

Le niveau de réalisation en matière de développement urbain de ce deuxième plan de mise en œuvre pourrait se situer à environ 40% des actions programmées, pourcentage tiré vers le haut par le volet urbanisme. Les principales causes de ce faible taux de réalisation sont le manque de réalisme en matière de fixation des objectifs et l'instabilité politique qui a entraîné de fait le gel du programme.

II.2.2. Efficience des actions réalisées.

Durant la période considérée, le secteur du développement urbain au sens étroit du CSLP (c'est-à-dire sans les investissements réalisés dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures d'appui à la croissance) a bénéficié pour l'essentiel de financement provenant de PTFs (la Banque Mondiale et la KFW à travers le PDU) et du budget d'investissement de l'Etat.

Tableau N°4 : Programmation et réalisation du BCI 2001/2009

	2001-2004	2006*	2007	2008	2009*	2006/2009
Total réalisations Habitat et Urbanisme	7772,41	5566,1	5165,1	5899,09	6692,04	23322,33
Total prévisions Habitat et Urbanisme	6336,65	4952	5024,4	6268,96	5362,5	21607,86
Taux de réalisations des ressources Habitat et Urbanisme	122,66	112,40	102,80	94,10	124,79	107,93
Total réalisations axe2	40187,34	14274,7	19520,5	15622,02	35270,2	84687,42
Total prévisions axe2	39722,22	14505	18940,4	20921,18	37336,8	91703,38
Taux de mobilisation de ressources Axe 2	101,17	98,41	103,06	74,67	94,46	92,35
Total Général Exécution 2001-2004 hors SNIM	145575,64	58949,3	76527,4	118190,7	160289,6	413957
Part Habitat et urbanisme dans réalisations axe 2	19,34	38,99	26,46	37,76	18,97	27,54
Part Habitat et urbanisme dans Montant total réalisé	5,34	9,44	6,75	4,99	4,17	5,63

*Données estimées.

Source : Elaboration à partir des données du PIP et du RPGH

La part de l'habitat et l'urbanisme dans le montant total réalisé hors SNIM tourne autour de 6% pour toute la période considérée (sauf pour l'année 2006 où il se situe au niveau de 9,5%). Par rapport à la mobilisation des ressources de l'axe 2 dans son ensemble, la part de l'habitat et l'urbanisme se situe autour de 30%, sauf pour l'année 2006 où ce chiffre monte jusqu'aux environs de 40%.

L'année 2006 a en effet connu une augmentation substantielle des ressources de l'Etat sous l'effet conjugué de la réduction de la dette, la vente d'une nouvelle licence à un troisième opérateur, les dédommagements versés par Woodside et le démarrage de l'exploitation du champ pétrolifère de Chinguetti.

Au demeurant, un premier problème se pose dès qu'on parle de BCI au sujet du développement urbain : est-il pris dans le sens du CDMT qui inclut des investissements dans les secteurs lourds comme l'eau (Aftout Sahli par exemple), de la Santé, de l'énergie, des TICS, des routes ou dans le

sens étroit du CSLP pour qui ces secteurs sont inclus dans les axes 1 et 3 ? Les données dans le présent tableau reflètent plutôt cette dernière approche.

L'analyse du tableau montre la modeste part du montant des ressources BCI affectées à la sous-composante Habitat et urbanisme qui tourne autour de 5% du montant total réalisé. Par contre cette part, ramenée au montant des ressources allouées à l'axe 2, atteint une moyenne de 19,34% sur la période 2001/2004 et 25,51% sur la période 2006/2009.

Un autre grand intervenant dans le secteur est le Programme de Développement Urbain (PDU) qui bénéficie d'un financement d'environ 100 millions de dollars réparti entre l'Etat mauritanien (20 millions de dollars), l'IDA (70 millions de dollars) et la KFW (10 millions de dollars). Le PDU a déjà décaissé environ 13 milliards d'UM pour la réalisation de ses objectifs qui s'articulent autour de : (i) l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain (notamment des ménages à faibles revenus), (ii) la promotion des activités économiques et de l'emploi et (iii) le développement des capacités institutionnelles en matière d'urbanisme, du foncier, de la gestion des services environnementaux urbains et de la décentralisation.

Certes les fonds mobilisés sont insignifiants comparés à l'ampleur des besoins des 28 agglomérations urbaines où se concentrent plus de 60% de la population du pays. Cependant, la plupart des experts interrogés estiment que les ressources mobilisées pour le secteur de développement urbain durant cette période 2001/2009 auraient pu être beaucoup plus productives et plus efficaces s'il y'avait eu une programmation basée sur une stratégie globale d'aménagement du territoire, une meilleure implication des structures décentralisées, une plus grande appropriation du CSLP par l'administration et une plus forte participation des populations dans le processus afin d'assurer la durabilité des investissements réalisés.

II.2.3. Qualité des programmes.

Les activités réalisées dans cette sous-composante répondent effectivement aux besoins des populations visées : le recasement des habitants de la Kebba, le programme Twize, les différentes de microcrédit, l'amélioration de l'environnement urbain par des investissements en matière d'infrastructures sociales et économiques, les lotissements et viabilisation de terrains, constituent des interventions qui améliorent les conditions de vie des populations urbaines pauvres.

Le degré de participation de ces populations à la formulation et à la mise en œuvre de ces programmes est cependant limité malgré la volonté affichée des autorités de les impliquer dans l'ensemble du processus : des facteurs comme les lourdeurs administratives, le niveau culturel des bénéficiaires et le caractère souvent technique des interventions limitent la participation des populations à ces programmes.

En ce qui concerne la faisabilité des programmes, on a souvent pêché par excès d'optimisme quant à la capacité d'absorption et à la capacité de mise en œuvre des projets de l'administration centrale qui a tendance cependant à tout centraliser entre ses mains.

II.2.4. impact sur les cibles en termes de réduction de la pauvreté

Les rapports de mise en œuvre du CSLP ont toujours été des bilans qui listent les actions réalisées et les comparent à celles qui étaient prévues sans qu'aucune étude d'impact n'ait été faite pour mesurer la contribution spécifique de ces programmes à la réduction de la pauvreté. On sait cependant que la pauvreté a reculé globalement dans le pays de 9 points entre 2000 et 2008 pour se situer à 42%. Quelle est la part qui revient au CSLP et celle qui revient à d'autres programmes, car comme souligné une partie importante des interventions des pouvoirs publics continue à se réaliser en dehors du CSLP ?

Les actions réalisées ont sans aucun doute contribué à l'amélioration des conditions de vie, à travers l'augmentation des opportunités d'emploi, la distribution de microcrédits pour les activités génératrices de revenus ainsi que l'amélioration des conditions d'accès aux services de base. Les populations d'ElMina consultées dans le cadre d'un Focus Group organisé dans le cadre du présent travail ont exprimé leur pleine satisfaction des volets habitat, microfinance et accès aux services sociaux et souhaité qu'ils soient reconduits.

Les infrastructures de base réalisées ont certainement permis (i) un meilleur accès à l'eau et à l'électricité, (2) à la scolarité des enfants, (iii) à la santé, (iv) à l'assainissement (latrines), (v) le désenclavement des quartiers, (vi) l'amélioration du cadre de vie urbain à travers la construction et/ou la réhabilitation des équipements marchands et socio-collectifs (hôtels de ville, marchés, abattoirs, gares routières, stades), (vii) l'amélioration des conditions d'habitat et la sécurisation foncière par la production de parcelles assainies destinées à des populations à faible et modéré revenus.

Le renforcement des capacités des administrations centrales, des municipalités chefs-lieux des wilayas, des communes à travers la fourniture des équipements, la formation des personnels, la réalisation d'études (sur l'environnement aux abords de Nouakchott, stratégie des déchets solides, élaboration et actualisation d'une étude sur une stratégie de développement urbain en Mauritanie, le règlement général d'urbanisme, l'inventaire foncier et la délimitation du domaine public de Nouakchott et de Nouadhibou, le système d'information foncier) ont certainement contribué à l'amélioration de la capacité d'aménagement urbaine de ces institutions.

Le PDU a effectué une enquête d'impact en 2008 dans la Kebba d'El Mina qui a permis d'obtenir des informations intéressantes sur l'impact de ce genre d'intervention sur les populations et sur l'amélioration de leurs conditions de vie.

L'enquête a permis d'obtenir les données suivantes :

- Le statut de propriétaire de son logement est passé de 0% en 2003 à 94,1% en 2008 ;
- Même si la baraka reste dominante, les maisons ont connu une évolution notable passant de 0% en 2003 à 26% en 2008 ;
- Les bornes fontaines sont passées de 4% en 2003 à 25% en 2007 ;
- Le nombre des ménages éclairés à l'électricité est passé de 0% en 2003 à plus de 67,8% en 2008 contre 70% dans les autres quartiers de Nouakchott ;
- 32,7% des ménages de la Kebba utilisent aujourd'hui le gaz butane comme principal combustible de cuisine contre seulement 14% en 2003 ;
- En matière d'assainissement, le nombre de ménages équipés de latrines est passé de 6,6% en 2003 à 52,9% en 2008 ;
- 60% des enfants ont une école primaire à moins de 500 mètres et 81% à moins de 1000 mètres ;

- En ce qui concerne l'évaluation des populations bénéficiaires de l'impact du programme, 51% estiment que le programme les a rendus plus solidaires, 80% jugent que l'intervention du programme leur a permis de mieux s'organiser et 40% estiment que le programme a permis la création de nouvelles organisations et associations et 64% estiment que l'intervention du programme a considérablement amélioré la situation économique des femmes.

II.2.5. Durabilité des résultats et acquis

La durabilité des investissements réalisés en matière de développement urbain se pose à trois niveaux :

- La maintenance des infrastructures réalisées pour l'accès aux services de logement, éducation, santé, alimentation en eau, est soit laissée à la charge des citoyens qui n'ont souvent pas les moyens de la prendre en charge et ne sont pas organisés à tel fin, soit prise en main par l'Etat sans que des dotations ne soient budgétisées dès le démarrage du Projet comme l'amortissement dans une entreprise permet de renouveler l'actif usé ;
- La généralisation des projets qui réussissent (cas de Twize) ne se fait pas toujours comme prévu et l'expérience ainsi accumulée n'est pas capitalisée à une plus grande échelle ;
- Les études et projets de textes dont l'élaboration a coûté du temps et de l'argent ne sont pas appliqués effectivement (cas de la décentralisation et le transfert aux communes de compétences avec les ressources nécessaires pour les assumer).

II.2.6. Analyse SEPO appliquée au secteur du Développement urbain

Analyse SEPO appliquée au secteur du Développement urbain

1. SUCCES	2. POTENTIALITES.
Diagnostic pertinent de la situation urbaine ;	Expérience acquise au cours des deux premières phases en matière d'aménagement urbain ;
Les infrastructures de base réalisées ont permis (i) un meilleur accès à l'eau et à l'électricité, (ii) à la scolarité des enfants, (iii) à la santé, (iv) à l'assainissement (latrines), (v) le désenclavement des quartiers, (vi) l'amélioration du cadre de vie urbain à travers la construction et/ou la réhabilitation des équipements marchands et socio-collectifs (hôtels de ville, marchés, abattoirs, gares routières, stades), (vii) l'amélioration des conditions d'habitat et la sécurisation foncière par la production de parcelles assainies destinées à des populations à faible et modéré revenus.	Les infrastructures réalisées et les textes élaborés au cours des deux premières phases du CSLP constituent une bonne base de départ qu'il faut capitaliser pour l'élaboration et la mise en œuvre du prochain programme.
Le renforcement des capacités des administrations centrales, des municipalités chefs-lieux des wilayas, des communes à travers la fourniture des équipements, la formation des personnels, la réalisation d'études ont contribué à l'amélioration de la capacité d'aménagement urbaine de ces institutions.	Potentiel en matière de développement que représente cette main d'œuvre concentrée dans les 28 centres urbains du pays ;

SUCCES	POTENTIALITES.
<p>Plusieurs textes importants ont été adoptés afin d'améliorer le cadre juridique du secteur : plan stratégique de développement des bâtiments administratifs et de la stratégie de l'habitat, étude sur la protection de 18 villes inondables, l'élaboration d'une stratégie de promotion des matériaux locaux, l'élaboration des textes organisant la profession de l'architecte, l'approbation du Code de l'urbanisme et de ses textes d'application ; la révision des schémas d'aménagement directeur et de l'urbanisme de Nouakchott et de Nouadhibou et l'actualisation des schémas d'aménagement directeur et de l'urbanisme des 11 capitales régionales,</p>	<p>Cette concentration urbaine permet de mieux valoriser les infrastructures mises en place par l'Etat</p>
<p>La création de l'agence nationale d'aménagement de terrains (ANAT) l'établissement pour la réhabilitation et la rénovation de la ville de Tintane ;</p>	

ECHECS.	OBSTACLES.
<p>Une grande partie des actions programmées dans le CSLP ne sont pas mises en œuvre, particulièrement en ce qui concerne la deuxième phase du CSLP II.</p> <p>Raisons : absence de ressources financières en raison de l'instabilité politique mais aussi du recul de la production pétrolière qui avaient suscité beaucoup d'expectatives ; ambition excessive qui sous-estime la capacité d'exécution nationale ;</p>	<p>Absence d'une définition claire du domaine relevant du développement urbain : approche de la nomenclature MAED appliquée dans le BCI ou approche plus restrictive du CSLP dans l'axe 2</p>
<p>L'accès à l'habitat demeure faible en raison (i) de l'absence d'une stratégie dans ce domaine notamment d'outils de financements adaptés, (ii) la non mise en place du nouveau cadre dans le domaine de la promotion immobilière, (iii) de l'absence de données fiables sur les besoins réels en habitat social, et (iv) des faibles capacités du secteur BTP</p>	<p>Probable poursuite du processus d'urbanisation anarchique à un rythme qui s'accélère à chaque bouleversement climatique (mauvaise saison des pluies, invasion acridienne) ou économique</p>
<p>Il existe encore un important déficit en matière d'équipements et d'infrastructures urbaines ;</p>	<p>Absence d'un schéma d'aménagement du territoire dont le processus d'élaboration vient de s'initier début 2010 avec l'adoption des TDR de cette étude ;</p>
<p>Les faiblesses institutionnelles (cadre juridique régissant le foncier et l'urbanisme) inhibent encore les initiatives privées en matière d'aménagements et de promotion immobilière ;</p>	<p>Insuffisance du cadre juridique régissant le foncier et l'urbanisme et absence d'une véritable planification urbaine (faiblesse des capacités, absence d'outils fiables : cadastre, SDAU,)</p>

ECHECS.	OBSTACLES.
La réforme consacrant la décentralisation initiée en 1986 n'est pas encore ancrée dans les pratiques administratives. Les communes manquent encore de moyens humains financiers leur permettant d'assumer l'ensemble des compétences en matière de développement urbain qui devraient leur être transférées en	L'absence d'un système d'information foncière et de procédures claires de gestion foncière ne favorisent pas l'émergence d'un marché foncier formel;
	L'insuffisance de la coordination entre les différents opérateurs (Etat, Communes, Collectivités et même PTFs) au moment de l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets dans le secteur urbain;
	La faible appropriation des outils de gestion urbaine par les structures concernées ;
	La forte centralisation des compétences au niveau des Ministère des finances et de l'intérieur (à travers les Administrations déconcentrées (Wilaya, Moughataa) au détriment des communes qui ne sont pas impliquées dans la gestion foncière ;
	L'insuffisance des ressources financières, humaines et techniques au niveau des administrations impliquées dans le secteur urbain

II.3 EVOLUTION DES INDICATEURS DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- ◆ L'incidence de la pauvreté en milieu urbain a effectivement baissé entre 2004 et 2008 et la cible fixée à mi-parcours est atteinte en 2008.
- ◆ L'inégalité a elle aussi enregistré une amélioration au sens de l'indice de Gini. La valeur cible proposée par le CSLP n'est pas cohérente avec l'objectif de réduction de la pauvreté.
- ◆ Concernant l'objectif d'amélioration du cadre de vie en milieu urbain, 32,5% de ménages vivent dans des logements précaires en 2008.

II.4 RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- Insérer toute programmation en matière de développement urbain dans le cadre plus global d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire et dans des SDAU préalablement définis pour les principaux centres urbains du pays. Tant que ces deux outils ne seront pas finalisés, les activités en matière de développement urbain ne pourront atteindre leurs objectifs d'amélioration du cadre de vie des urbains et resteront une somme de projets éparses et coûteux sans synergie entre eux.

En effet, il existe une multiplicité des départements qui interviennent dans le secteur de l'aménagement urbain : le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) ; le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) ; le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID) ; le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) ; le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) ainsi que le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement (MCRP).

Pour plus de lisibilité des efforts menés par les pouvoirs publics et plus de cohérence entre le BCI et le CSLP, il conviendrait ainsi d'adopter dans le nouveau programme la définition du développement urbain adoptée par le MAED et qui définit les contours budgétaires du secteur urbain comme la somme des opérations menées dans les cinq sous-secteurs suivants du Programme d'Investissement public de l'Etat (PIP) : Habitat, urbanisme, transport ; Hydraulique urbaine ; Télécommunications ; Énergie ; Emploi.

- Généraliser les expériences positives réalisées dans la première phase du CSLP, en particulier des programmes comme Twize ou le microcrédit au niveau des Moughataa de Nouakchott et de Nouadhibou ;

En effet, la continuité des projets réalisés pose toujours des problèmes car aucune mesure n'est prise au cours de la durée de vie du projet pour préparer la phase postprojet. Il convient donc d'insérer dès aujourd'hui dans toute identification nouvelle un volet « continuité » qui définit les conditions permettant d'assurer la durabilité des investissements réalisés, évalue le coût de cette phase et définit ses modalités de financement.

III.1. ANALYSE DU CONTENU DU DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE

1. Justification et objectif du ciblage

Le CSLP a identifié des programmes ciblés intégrés en faveur des zones et des catégories de population les plus pauvres (femmes, ruraux, etc.), auxquels s'ajoutent des programmes de filets de sécurité pour venir au secours des personnes les plus démunies qui sont dans l'impossibilité de tirer profit des diverses opportunités offertes.

Les deux zones prioritaires ciblées par ces programmes correspondent au milieu rural et aux quartiers précaires en milieu urbain.

Les programmes de lutte contre la pauvreté ciblés sur certaines zones et groupes défavorisés sont mis en œuvre par plusieurs institutions nationales dont le CDHLCPI avant sa dissolution puis par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux relations avec la Société Civile (CDHAHSC), l'Agence pour l'Accès Universel aux Services de base (APAUS) et l'Agence d'Exécution des Microprojets (AEMP) du CSA. La liste de ces programmes ciblés et leur bilan figurent en annexe 9 (volume II).

Les programmes exécutés par le CDHLCPI comprennent les composantes suivantes : Aménagements hydro agricoles ; Appui à l'agriculture ; Accès à l'eau potable ; Désenclavement ; Santé/Education ; Twize ; Alphabétisation ; Formation professionnelle ; Appuis aux coopératives agricoles ; Insertion des diplômés ; Activités génératrices de revenus ; Chemama ; Assainissement ; Toumze ; Filets de sécurité ; Programme Lehdade ; Appui à la décentralisation ; Programme Valorisation des initiatives de croissance régionale équitable (VAINCRE) ; Projet Aftout Sud Karakoro (PASK) ; Fonds Mauritanie - Canada de lutte contre la pauvreté ; Projet de la Pierre taillée.

Au cours du second plan d'action du CSLP exécuté à partir de 2006, plusieurs de ces activités ont été arrêtés, concomitamment avec la dissolution du CDHLCPI. C'est le cas notamment de Twiza (Habitat social – Micro-Crédit – Formation en BTP), Toumza (Distribution de petits ruminants aux ménages pauvres). D'autres ont continué à être exécutés avec des tutelles diverses : VAINCRE au MHUAT (Voir encadré 3), PASK au MID, les projets de la Pierre Taillée, de Lehdade (Voir encadré 4) et les filets de sécurité (intervention dans les poches de grande pauvreté des zones rurales et de lutte contre la mendicité dans la capitale et ses artères) sont du ressort du nouveau CDHAHSC.

Quant aux programmes réalisés par l'AEMP, ils portent sur le développement rural, l'accès à l'eau, le désenclavement, l'environnement, le développement urbain. Enfin, l'APAUS intervient dans les domaines de l'eau potable, de l'électrification rurale et semi-urbain ainsi que dans les NTICs.

Encadré 3 : Le programme de valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitable (VAINCRE)

L'objectif principal du programme est de responsabiliser les communes dans la gestion du développement local à travers la mise en place d'un mécanisme de financement approprié et une assistance technique pour la maîtrise d'ouvrage.

Résultats attendus : Les principaux résultats attendus du programme sont : (i) La réalisation, sous maîtrise d'ouvrage des communes, de projets d'intérêt collectif contribuant à la lutte contre la pauvreté ; (ii) La pérennité de ces projets, assurée par des dispositifs de gestion et de prise en charge ; (iii) L'amélioration de la coordination régionale des projets/programmes de développement et de lutte contre la pauvreté.

Zone d'intervention : Le programme intervient dans la totalité des 44 communes des Wilayas de L'Assaba (26 communes) et du Guidimakha (18 communes) soit une population totale de 420 000 personnes. Le choix des deux Wilayas découle du fait que l'Assaba abrite le plus grand nombre de pauvres du pays et le Guidimakha connaît à l'échelle nationale le taux de prévalence de la pauvreté le plus élevé.

Composantes : Le programme comporte deux composantes : (i) **Appui technique :** Cette composante a pour objet de mettre en place une structure technique destinée à appuyer les communes dans leurs missions de maîtrise d'ouvrage (élaboration des requêtes, élaboration des budgets, gestion des projets, élaboration des appels d'offres, passation des marchés, etc...) ; (ii) **Appui financier :** Cette composante consiste à mettre en place un fonds d'investissements destiné au financement des projets de développement initiés par les communes et répondant aux besoins réels des populations. Les droits de tirage des communes ont été déterminés sur la base d'un certain nombre de critères dont notamment la taille de la population et le niveau d'équipement.

Montage institutionnel : (i) Comité de pilotage : (ii) Coordination Nationale : (iii) Unités de suivi régionales : (iv) Comité d'attribution des financements.

Procédures : (i) **Cycle des financements des projets :** Le cycle de financement des projets comporte un ensemble de dispositions qui ont pour objet de s'assurer de la faisabilité, l'exécution correcte et la gestion pérenne des projets, le respect des priorités régionales et l'engagement des bénéficiaires. Ces procédures sont inscrites dans un manuel de procédures ayant fait l'objet d'une concertation élargie à tous les partenaires. (ii) **Cycle de mobilisation des fonds :** Pour les projets approuvés par le comité d'attribution, les financements sont mobilisés à travers un circuit qui s'appuie sur le système d'ordonnancement du budget de l'état.

Coût et durée : La durée du programme est de 4 ans. Son coût global est de 1 526 000 000 UM dont 119 680 000 financé par le budget de l'Etat et 1 406 320 000 UM financé sur les fonds du contrat de désendettement développement (C2D), signé entre les Gouvernements mauritaniens et français le 17 juillet 2003.

Encadré 4 : Programme LEHDADA

Objectifs : Le Programme de lutte contre la pauvreté dans la zone frontalière communément appelé *Lehdada* est un outil de lutte contre la pauvreté au niveau des grandes poches de pauvreté du Sud Est du pays. Il vise à cet effet, à améliorer les conditions de vie des populations au niveau de cette zone. Les objectifs de développement du programme sont : (i) Améliorer l'accès des populations cibles aux services de base ; (ii) Ancrer la croissance dans la sphère économique des populations cibles ; (iii) Améliorer les capacités locales d'organisation et de gestion du développement local.

La zone cible du programme : L'intervention du programme touche pour le moment la zone frontalière avec le Mali au niveau des wilayas des deux Hodhs, de l'Assaba et du Guidimagha. Cette bande frontalière possède un grand potentiel agro-pastoral qui a subi, ces dernières années, les contrecoups de la désertification et de la dégradation de l'écosystème. L'économie de la zone est basée principalement sur l'agriculture sous pluie, l'élevage extensif et le petit commerce.

Groupes cibles : Les actions du programme ciblent en priorité les communautés dépendant exclusivement des cultures pluviales, les populations féminines, les petits éleveurs indépendants, les artisans et les couches défavorisées.

Portefeuille d'actions prioritaires : Le portefeuille d'actions prioritaires qui est mis en œuvre suivant des plans d'action annuels constitue une réponse immédiate à certains problèmes posés au niveau des populations de la zone, notamment en termes de satisfaction des besoins fondamentaux. Ces besoins concernent pour l'essentiel les domaines suivants : l'eau potable ; les services sociaux de base ; l'agriculture, notamment le programme «Tlissa» qui consiste à mettre en place un fonds de roulement pour subvenir aux besoins de la famille pendant la période de soudure et de disposer de semences, la protection des cultures contre la divagation des animaux, la fourniture de bœufs de trait et la fourniture de charrues ; l'appui à l'élevage ; l'appui aux autres activités économiques dont les activités des groupements féminins, la mise en place d'ateliers spécialisés par les groupements d'artisans, les activités liées aux marchés hebdomadaires (restauration, boucherie, latrines, approvisionnement en eau, etc.).

Financement du programme : Le financement du Programme Lehdada est supporté jusqu' à présent à 100% par le Budget National. C'est ainsi que pour les deux dernières années 2008 et 2009, l'inscription budgétaire pour le Programme dans le BCI était, respectivement, de l'ordre de 400 millions et 500 millions d'ouguiya.

Cette stratégie de ciblage est fondée sur le double postulat suivant :

- Les populations pauvres ne sont en général pas dépourvues de potentialités, mais elles sont pauvres précisément parce qu'elles ne peuvent en tirer pleinement profit du fait de la faiblesse de leurs capacités et de l'absence d'opportunités.
- Les politiques d'accélération de la croissance, par la nature même des secteurs (peu redistributifs) sur lesquels elles s'appuient, ont généralement peu d'effets d'entraînement sur les zones pauvres. Elles doivent donc être complétées par des politiques ciblées de réduction directe de la pauvreté, qui mettent en valeur les potentiels de ces zones.

Ces programmes ciblés de lutte contre la pauvreté constituent une nouvelle approche faisant appel à un traitement à la fois radical et durable pour répondre aux besoins spécifiques des couches pauvres. Ces programmes comprennent aussi des composantes de filets de sécurité et des appuis aux AGR visant à assurer une meilleure protection sociale des plus démunis. Il s'agit donc d'une orientation du CSLP clairement affichée en faveur du développement d'activités génératrices de revenus et d'emplois dans la sphère économique des pauvres. A cet effet, l'accent pour la période 2006-2010 est mis sur l'amélioration du ciblage, le renforcement de la coordination des nombreux intervenants et la promotion d'une approche intégrée permettant de pallier, de manière simultanée, à toutes les insuffisances relevées.

Compte tenu de l'état de pauvreté, les zones suivantes ont été identifiées pour bénéficier des interventions ciblées : (i) la CHEMAMA couvrant les terres du walo ; (ii) l'Aftout nord ; (iii) l'Aftout sud et la vallée du Karakoro ; (iv) la bande frontalière avec le Mali (LEHDADE) ; (v) les zones oasiennes ; (vi) les plateaux de l'Assaba et du sud - est du Tagant ; (vii) l'Affolé ; (viii) Les quartiers périphériques de Nouakchott, Nouadhibou et des grandes villes du pays.

Bien que les données publiées ne soient pas suffisamment désagrégées de façon à individualiser ces zones en termes d'incidence ou de gravité de la pauvreté, ces zones font néanmoins partie des strates ou sous-strates pour lesquels les taux de pauvreté sont effectivement élevés :

- la CHEMAMA, couvrant les terres du walo où l'agriculture de décrue est la principale activité, fait partie intégrante de la zone fleuve pour laquelle l'incidence de la pauvreté était estimée en 2004 à 66,3% ;
- les zones de l'Aftout, nord et sud, de la bande frontalière, de l'Affolé et des plateaux du centre de la Mauritanie font partie de la Zone rurale hors fleuve où les activités principales sont l'agriculture sous pluie ou derrière les barrages et dont le taux d'incidence de la pauvreté atteint 57,2% en 2004 ;
- Les quartiers périphériques de Nouakchott, Nouadhibou et des grandes villes du pays forment eux aussi les lieux où les indicateurs de niveau de vie sont parmi les plus bas, en particulier les indicateurs liés au logement et aux services de base.

2. Nature et contenu des programmes ciblés

Au cours de la période 2001-2007 qui couvre la mise en œuvre du premier plan d'action du CSLP et le lancement du second cycle 2006-2010, la plupart des programmes ciblés étaient exécutés par le Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI). Quelques uns étaient du ressort de l'Agence pour l'Accès Universel aux Services de base (APAUS) et l'Agence d'Exécution des Microprojets (AEMP) du CSA.

Le CDHLCPI disposait d'une dotation annuelle au Budget d'Investissement (BCI) de l'ordre de 4 milliards UM au titre des fonds PPTE correspondant à l'engagement pris d'affecter 33% de ces ressources aux programmes ciblés de lutte contre la pauvreté.

L'annexe 5 expose les réalisations des différents programmes et activités ciblés au cours de la période 2001-2004. Il en ressort qu'un montant de plus de 11 milliards UM a été dépensé au titre des projets réalisés par le CDHLCPI et l'AEMP, sans compter les coûts des projets exécutés par l'APAUS pour lesquels l'information ne figure pas dans le tableau.

Les programmes ciblés, notamment les actions et projets initiés par le CDHLCPI, ont touché les différents domaines suivants : aménagements hydro agricoles, appui à l'agriculture et accès à l'eau potable dans les poches de pauvreté, aménagement des passes et ouvrages de désenclavement, formation, apprentissage, insertion des jeunes diplômés, filets de sécurité (mendiants, handicapés, etc.), santé, éducation, alphabétisation, habitat social (Twize), promotion des AGR, assainissement, promotion de l'utilisation de la pierre taillée, promotion de la micro et petite entreprise et de la microfinance, renforcement des capacités de la société civile, appui à la décentralisation...

Avec la dissolution du CDHLCPI en 2006, les projets constituant le portefeuille de cette institution ont été affectés aux différents Départements ministériels concernés par leurs activités.

Certaines activités ont été arrêtées. C'est le cas de Twize en milieu urbain (habitat social, microcrédit, formation en BTP) qui semble pourtant bien apprécié par les populations des quartiers précaires à Nouakchott selon les propos recueillis lors de la réunion du focus groupe organisée à El Mina.

Parmi les programmes ciblés en cours de réalisation, il convient de mentionner les plus significatifs constitués par : VAINCRE, PASK, Lehdade, etc. En effet, d'une part, le volume des financements alloués à ces programmes sont relativement importants, et, d'autre part, ils ont continué à être exécutés après la dissolution du CDHLCPI sur la période du second plan d'action CSLP. Des encadrés ci-dessous présentent les principales caractéristiques de VAINCRE et Lehdade tandis que des tableaux en annexe 5 fournissent des récapitulatifs des réalisations de ces différents programmes de lutte contre la pauvreté.

3. Analyse de la conception et du contenu des programmes

Démarche participative

Les programmes ont été conçus à travers un processus de consultation des bénéficiaires dans le choix des actions à réaliser, parfois proposées uniquement par les populations elles-mêmes. A titre d'exemple, **cette approche participative est très présente** au niveau des Programmes VAINCRE à travers le conseil municipal de la commune bénéficiaire, le PASK à travers les associations communautaires, et Lehdade à travers les comités villageois.

Pertinence des programmes ciblés

Il est bien établi que les programmes ciblés sont en adéquation avec l'action publique de lutte contre la pauvreté, objet principal du CSLP. Ils correspondent aussi à des réponses aux attentes et priorités des populations démunies en milieu rural et dans les quartiers précaires des villes. Les exemples d'action pour étayer cette conclusion sont nombreux. C'est le cas de la composante Tlissa de Lehdade destinée à résoudre un problème récurrent, à savoir la satisfaction d'un besoin en période de soudure pour permettre à la personne de s'adonner aux travaux agricoles sans penser à son

problème quotidien de nourriture. C'est aussi le cas de Twizal qui consiste à aider les populations en milieu urbain précaire à construire un habitat à moindre frais.

Ces programmes, qui avaient comme particularité d'agir dans des domaines qui touchent la vie quotidienne des couches défavorisées, ont permis de créer des dynamiques locales de développement basées sur la valorisation des ressources naturelles, l'accès aux services de base, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie locale, la formation, l'encadrement et l'accès aux services financiers.

Les programmes VAINCRE et PASK viennent en appui aux communes et aux communautés pour les aider à réaliser des infrastructures socio-économiques de base. Les différentes problématiques de pauvreté sont traitées par les programmes ciblés qui se veulent novateurs en apportant des solutions simples et appropriées à des problèmes qui paraissaient parfois insolubles aux yeux de la plupart des acteurs concernés.

Appropriation

En ce qui concerne les communes, il y a un déficit d'appropriation car elles manquent cruellement de structures pour s'approprier les acquis. Par contre, les populations bénéficiaires s'approprient relativement bien les idées et interventions des programmes, en ce sens que les idées sont souvent répliquées et même améliorées par ces populations. D'ailleurs, pour des programmes tels que Lehdade et les AGR, les idées d'interventions proviennent des populations elles-mêmes, d'où une appropriation immédiate.

III.2. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE

III.2.1 Efficacité

En général, les programmes mis en œuvre tiennent une comptabilité de leurs réalisations en comparaison avec les actions prévues. **La plupart affiche des taux de réalisation très élevés**, si l'on s'en tient aux tableaux détaillés figurant en annexe.

On relève néanmoins des **difficultés et contraintes réelles au niveau de la mise en œuvre** de ces programmes. A titre d'exemple, le Programme Lehdade a été originellement bien conçu mais il n'a pas été réalisé selon le schéma identifié et formulé tout comme il n'a pas bénéficié de financement extérieur.

On observe aussi **des délais supplémentaires** au niveau de réalisation de plusieurs programmes comme par exemple le programme VAINCRE qui s'est étalé sur deux années supplémentaires pour des raisons liées essentiellement aux changements d'environnement institutionnel.

III.2.2 Efficience

Les ressources mobilisées sont parfois très importantes mais il n'est pas facile de statuer sur leur adéquation ou non par rapport aux résultats atteints.

Plusieurs programmes ciblés de lutte contre la pauvreté recourent à la délégation de la maîtrise d'ouvrage aux communes, aux ONG ou aux coopératives. Ainsi, les programmes Aftout et Chemama ont été entièrement exécutés par des ONG nationales et internationales.

III.2.3 Qualité des programmes

En termes de faisabilité et d'adaptation aux besoins des populations, il a été dit plus haut que **les programmes traitent des questions aigues qui se posent aux plus pauvres et dans des zones où la pauvreté est endémique.**

Les processus mis en œuvre sont parfois transparents pour certains programmes comme le programme VAINCRE qui dispose d'un manuel de procédures qui vise à appliquer les réglementations en matière de marchés publics et de gestion communale au niveau des communes d'intervention y compris les communes rurales. Cependant, il n'est pas évident de conclure que la qualité de processus de mise en œuvres des programmes ciblés est bonne selon toutes les dimensions, notamment par rapport à la transparence.

III.2.4 Impact sur les cibles de réduction de la pauvreté

Les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté ont contribué à améliorer l'accès aux services sociaux de base et donc à la qualité de la vie des populations pauvres et à l'augmentation de leurs revenus. Cela s'est traduit par les acquis suivants : (i) en milieu urbain, la Kebbe d'El Mina a été partiellement restructurée ; (ii) le programme Twize a permis à des ménages pauvres d'accéder à la propriété d'un habitat décent à Dar El Beydha, Saada, Basra à Nouakchott et Voum El Base, Sala Elyabsa, Moutevejratt à Nouadhibou ; (iii) en milieu rural, les paysans de l'Aftout ont pu, grâce aux programmes de digues, diguettes et autres ouvrages de retenue, disposer de lopins de terre exploitables ; (iv) la distribution de petits ruminants, dans le cadre du programme Toumze, a amélioré la qualité de l'alimentation des bénéficiaires (lait, beurre) tout en leur procurant de nouveaux revenus ; (v) les passes de l'Adrar, du plateau sud-est du Tagant et de l'Assaba ainsi que les nombreux ouvrages de franchissement sur les cours d'eau ont désenclavé les principales zones de production et concentrations de populations pauvres.

Ces programmes ont la particularité d'agir dans des domaines qui touchent la vie quotidienne des couches défavorisées et permettent de créer des dynamiques locales de développement basées sur la valorisation des ressources naturelles, l'accès aux services de base, l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie locale, la formation, l'encadrement et l'accès aux services financiers.

III.2.5 Durabilité :

En Mauritanie, la question de la durabilité des investissements et des structures est liée à la problématique de la **gestion des investissements qui malheureusement est souvent défailante de l'absence ou de la faiblesse des capacités techniques d'entretien et de maintenance.**

Par contre, **la durabilité de l'idée est souvent assurée** comme il a été signalé plus haut au niveau de la dimension appropriation. L'idée est souvent reprise et améliorée. Ce qui dénote d'un renforcement des capacités des pauvres.

Il faut tenir compte du fait que **la plupart des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté sont des actions pilotes** qui n'ont pas toujours été évaluées en termes de mesure d'impact.

III.3 ANALYSE SEPO DE LA PROTECTION SOCIALE

Les programmes ciblés sont par définition multisectoriels car ils touchent simultanément à plusieurs secteurs dans la zone ciblée. Ainsi dans les discussions de focus groupes organisées, en milieu urbain et rural, les points saillants ont porté sur les différentes thématiques couvertes par ces programmes ciblés, y compris les composantes relatives à la protection sociale. Tout comme, il a été parfois noté que la mise en œuvre d'un programme constitue dans sa globalité un élément significatif.

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> • programme de valorisation des initiatives de croissance régionale équitable (VAINCRE) au profit de 44 communes dans les wilayas de l'Assaba et du Guidimagha • programme « Lehdade » intégré de lutte contre la pauvreté le long de la bande frontalière avec le Mali • construction ou réhabilitation de puits, • réalisation ou extension de réseaux d'AEP • réalisation de forages • sondages de reconnaissance, • aménagements hydro-agricoles : réalisation de barrages et de digues, • désenclavement : aménagement de passes montagneuses en Adrar • désenclavement du Guidimagha • infrastructures éducatives et sanitaires : réalisation de salles de classe et de postes de santé • Le programme « Toumze » de régénération d'un petit élevage de survie au profit des populations rurales les plus pauvres • périmètres réhabilités au Guidimagha • PASK : appui aux collectivités locales (PDC et PAP), la formation des maires et SG, association des maires de Ould Yenge, infrastructures économiques et sociales, construction des postes de santé, des écoles et des latrines, programme alphabétisation, appui aux coopératives féminines 	<ul style="list-style-type: none"> • adaptation aux spécificités des zones d'intervention et aux activités qui y sont pratiquées • PASK : Ould Yenge, Barkeol, Kankossa • programme VAINCRE (Assaba, Guidimagha), • programme « Toumze » (distribution de petits ruminants) • « Tlissa » (micro-crédit) en milieu rural • programme « Twize » (habitat social, micro-crédit, formation professionnelle), • NOUR (Novation Urbaine – pour l'amélioration de l'accès des ménages pauvres à l'électricité domestique) • filets de sécurité en milieu urbain. • Programme de Promotion de la Pierre Taillée (PPPT) dans les wilayas où la pierre est disponible, • programmes ciblant la santé de la mère et de l'enfant en milieu pauvre • appui aux petits éleveurs,

<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'habitat social «Twize» : construction de logements au niveau des quartiers périphériques de Nouakchott, construction de latrines, appui aux AGR, octroi de crédits. • Le programme d'hydraulique urbaine : bornes fontaines à Nouakchott, • programmes d'assainissement et de gestion des déchets • Le programme AGR : subventions et crédits aux coopératives, moulins à grain distribués aux collectivités villageoises pauvres • Le programme de formation professionnelle • insertion des diplômés chômeurs, • programme de lutte contre la mendicité 	
Echecs	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> • Dissolution du CDHLPI et instabilité des tutelles des projets ciblés • Arrêt de certaines activités pour lesquelles une demande sociale existe encore (Exemple : Twiza) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ciblage n'est pas toujours bien fait ;

III.4. EVOLUTION DES INDICATEURS DE LA PROTECTION SOCIALE

- ◆ La plupart des indicateurs de suivi des actions de ce domaine n'ont pas été traduits en valeur cible, mais les situations de départ étaient bien renseignées.
- ◆ L'objectif global de la mise en œuvre de programmes ciblés est d'apporter un ensemble d'actions intégrées touchant simultanément plusieurs secteurs afin d'alléger le poids de l'extrême pauvreté et d'habiliter les plus pauvres à tirer profit de leur environnement économique. Il ressort que l'incidence de l'extrême pauvreté recule et que l'objectif en ce domaine est en cours d'être satisfait. Mais ce n'est pas le cas de sa sévérité.
- ◆ En ce qui concerne la part alimentaire dans la consommation des plus pauvres, elle s'accroît sur la période reflétant probablement la hausse effrénée des prix des produits alimentaires.
- ◆ Quant à l'accès des plus pauvres à l'eau potable, il s'améliore plutôt bien.
- ◆ Par contre, il n'est pas évident que l'accès des plus pauvres à la propriété au logement sera atteint au cours de la période concernée.

III.5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE

- ◆ Capitaliser les résultats et expériences des différents programmes ciblés ;
- ◆ Poursuivre et intensifier les programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, notamment dans les domaines de l'habitat social, du micro-crédit, de l'accès aux services de base, de la formation et de l'encadrement, de la promotion des initiatives locales et du renforcement des capacités de la société civile ;
- ◆ Assurer une meilleure synergie des activités et une meilleure coordination entre les différents acteurs ;
- ◆ Mobiliser des financements conséquents pour une nouvelle génération de programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, notamment avec l'appui des partenaires au développement ;
- ◆ Renforcer les capacités d'exécution dans les différentes wilayas du pays afin de d'améliorer la cadence de réalisation des programmes ;
- ◆ Mieux identifier et cibler les poches de pauvreté ainsi que les groupes les plus vulnérables et les plus démunis, en particulier dans les zones reculées, les grandes poches de pauvreté en milieu rural telles que les zones enclavées et les adwabas ainsi que les Kebbas et les quartiers précaires des agglomérations urbaines, les couches vulnérables, notamment les femmes.

IV.1. ANALYSE DU CONTENU DU DOMAINE DE LA PROMOTION DE LA MICRO-ENTREPRISE

1. Contexte

Parmi les facteurs ayant affecté le bilan du premier cycle du CSLP figurent notamment la faiblesse des capacités des opérateurs privés et l'inadéquation du système financier.

Pour remédier à ces handicaps, le deuxième axe du CSLP 2 propose de mettre l'accent sur le développement d'activités productives accessibles aux populations pauvres et adaptées à leurs zones de concentration, notamment par la promotion de l'accès à des services financiers adaptés, le développement de la formation professionnelle et la promotion de la micro-finance et de la micro-entreprise. Les deux zones prioritaires ciblées sont le milieu rural et les quartiers précaires en milieu urbain.

Il s'agit à travers la mise en œuvre de cette approche de rendre les populations pauvres capables de tirer pleinement profit de leurs potentialités et des conditions propices.

Cadre légal et outils de la micro finance

Les textes qui régissent le sous-secteur de la micro finance en Mauritanie sont :

- ◆ Ordonnance n°2007/005 du 12/01/2007, portant réglementation des Etablissements de Micro Finance, abrogeant et remplaçant la loi 98/08 du 28/01/98.
- ◆ Instructions 07, 08, 09 et 10 du Gouverneur de la BCM, en tant que texte d'application de l'ordonnance 2007/005, précise les conditions d'octroi et de retrait de l'agrément ainsi que les obligations des institutions en termes de communication de documents comptables et financiers à la BCM, les ratios prudentiels et les sanctions.

A cela s'ajoutent les textes et outils suivants relatifs à la Micro- Finance :

- ◆ Une Loi comptable spécifique à la Micro Finance en cours de validation
- ◆ Code de déontologie de la Micro Finance disponible ;
- ◆ Une Base de Données sur la Micro Finance et les MPE, accessible sur Internet, qui sera bientôt opérationnelle www.bd-microfinance.gov.mr ;
- ◆ Un site Web sur la Micro Finance
- ◆ Une étude sur les créneaux porteurs en cours de préparation ;
- ◆ Une étude de faisabilité d'une structure de refinancement des IMF en cours.

Acteurs institutionnels

La tutelle des IMF est dévolue à la BCM qui octroie l'agrément et assure l'inspection et la supervision permanente des IMF. Au titre de l'ordonnance 2007-005, la BCM a agréé à ce jour 32 IMF, et 02 demandes d'agrément sont en cours de traitement.

Quant au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, il s'attèle à (i) favoriser l'émergence d'un système financement décentralisé dans une optique de lutte contre la pauvreté ; (ii) améliorer l'environnement de la micro finance ; (iii) participer à la définition de la politique du secteur de la micro finance et à la mobilisation des financements qui lui sont destinés ; (iv) appuyer les IMF notamment dans les domaines financier, en termes de lignes de crédit, et techniques en termes de renforcement des capacités.

Les réseaux des MICO et des CECEL sont sous la tutelle du Ministère de Développement Rural tandis que le Ministère des Affaires Sociales de l'Enfance et de la Famille (MASEF) supporte le système des GFEC, BDFG et les Nissa-Bank.

L'association professionnelle des IMF (APROMI) a pour mission d'être l'interlocuteur vis à vis des autorités des PTF au nom des IMF, d'assurer la défense des intérêts collectifs de la profession et de réaliser des activités et services utiles à la profession.

A ces institutions, s'ajoute le CDHLCPI avant sa dissolution en 2007 dont le champ d'action embrasse la promotion de la micro et petite entreprise et de la micro finance.

2. Programmes

En novembre 2003, le Conseil des ministres avait adopté deux stratégies nationales consacrées respectivement à la promotion de la micro entreprise² et à la micro finance³.

La stratégie nationale de développement de la MPE a pour objectif principal de favoriser l'accès des pauvres au capital, par la valorisation de leur potentiel de croissance et de leur productivité.

La stratégie nationale de micro finance vise à revisiter et à diversifier le paysage de la micro finance au niveau national afin de lui permettre d'assurer de manière viable et pérenne une couverture satisfaisante de la demande de services micro financiers dans un cadre légal, réglementaire et fiscal favorable. Elle poursuit l'objectif essentiel de développement d'une culture d'épargne et de crédit adaptés aux conditions des populations pauvres.

En milieu urbain, les mesures visant le développement économique des villes comprennent notamment le développement des micros, petites et moyennes entreprises, le développement du micro-crédit aux activités génératrices de revenus et à l'auto-emploi, le développement de formations professionnelles adaptées aux besoins du marché et l'amélioration de l'accès aux services financiers.

Par ailleurs, la stratégie globale et transversale pour les secteurs de l'emploi préconise la mise en œuvre des stratégies de la MPE et de la micro-finance. Le troisième axe de la stratégie de l'emploi vise à promouvoir l'emploi à travers un partenariat avec le secteur privé et le recours à des approches innovantes et des initiatives d'insertion en faisant la promotion du microcrédit et de la micro et petite entreprise.

² RIM. Stratégie Nationale de promotion de la micro et petite entreprise (MPE) en Mauritanie.

³ RIM. Stratégie Nationale de la Microfinance.

Le secteur est appuyé par plusieurs partenaires financiers.

3. Conception

Démarche participative

En matière de micro finance, il est permis de penser que l'approche participative est relativement bien suivie dans la mesure où la plupart des IMF sont des associations, notamment de femmes. Par contre pour la MPE, il n'est pas du tout évident que les bénéficiaires sont associés à la conception des programmes.

Pertinence

Les actions programmées correspondent à de véritables besoins, en particulier permettre aux plus pauvres d'avoir accès à des moyens financiers nécessaires pour le développement d'activités. Dans les discussions de focus groupes, les citoyens en demandent toujours plus. La MPE nécessite elle aussi des appuis pour permettre à ces petits entrepreneurs d'en tirer profit.

Appropriation

En matière de micro finance, on peut affirmer que l'appropriation est plutôt effective alors que cela ne semble être le cas pour les programmes MPE.

Encadré N°5 : Programme National Intégré de développement de la Micro et petite Entreprise (PNIME)

Phase pilote : Mis en œuvre en 2006 pendant une phase en Assaba, il constitue le premier programme de mise en œuvre de la stratégie de promotion de la MPE.

Composantes : Il s'articule autour de quatre axes : (i) l'appui à la création et au développement de la MPE, (ii) la promotion d'un système de financement adapté, (iii) le développement technologique et l'intensification de l'approche HIMO, et (iv) l'amélioration de l'environnement global du secteur.

Montant du financement : 633.204 \$ dont 58% supporté par l'Etat et 42% par le PNUD.

Une nouvelle phase est actuellement en cours de démarrage pour couvrir les 3 wilaya de l'Assaba, du Brakna et du Gorgol.

IV.2. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DANS LE DOMAINE DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DE LA MICRO-FINANCE

Actions réalisées

- ◆ Réussite de quelques expériences parfois originales ;
- ◆ Adoption en 2003 d'une stratégie pour résoudre les principaux problèmes du secteur micro finance.
- ◆ La micro-finance a connu une importante croissance sur la période 2001-2004 avec plus de 92.000 adhérents en 2004, contre près de 48.000 en 2002, dont plus de 60% sont affiliés au réseau des CAPEC et 30% au réseau des MICO dans les oasis. Le MASEF contribue aussi au développement du secteur, à travers les NISSA banques et les GFEC.
- ◆ Le volume de crédit distribué s'est situé autour de 5 milliards UM en 2004 contre 3,1 milliards en 2002 et l'épargne autour de 2,5 milliards contre 1,1 milliard en 2002.
- ◆ Une stratégie la promotion de la micro et petite entreprise (MPE) a été adoptée en novembre 2003, ciblée sur des unités de très petite taille mais non encore opérationnalisée ;
- ◆ Démarrage des activités du PRECAMF, suite au PRP sur financement de la BAD
- ◆ Le CDHLCPI : mise en œuvre « Tlissa » (micro-crédit) en milieu rural et des programme « Twize » (habitat social, micro-crédit, formation professionnelle),
- ◆ Programmes d'insertion de l'ANAPEJ par l'auto emploi : appui aux initiatives de création de micro et petites entreprises et de GIE.
- ◆ L'encours du crédit, au niveau du réseau des caisses populaires d'épargne et de crédit (CAPEC) avoisine les 2,1 milliards d'Ouguiyas alors que le volume cumulé de micro-crédits était seulement de 200 millions UM en 2000 ;
- ◆ Taux de recouvrement CAPEC environ 97% et un effectif d'adhérents qui est passé de 49 654 en 2006 à 80 000 en 2007.
- ◆ Crédit maritime : une mutuelle de pêche artisanale a été créée et a financé des AGR au profit de 320 pêcheurs artisanaux, 80 femmes vendeuses de poissons et 4200 embarcations.
- ◆ Dans le domaine de la micro finance féminine, les actions réalisées concernent le financement par les Nissa-Bank de 436 projets en 2006 et 256 projets en 2007 au profit de 16.331 femmes, et la formation de 220 présidentes et gérantes de coopératives dans les domaines de la gestion et de l'organisation.
- ◆ Adoption d'une ordonnance (n° 2007-005 du 12 janvier 2007) portant réglementation des établissements de micro finance et visant à rationaliser l'organisation du secteur et à renforcer sa supervision ainsi que l'indépendance et la solidité financière des institutions de micro crédit ;
- ◆ Volume cumulé de micro-crédits en 2007 est de 1.659 millions UM et l'objectif à atteindre en 2010 est de 2.867 millions UM ;
- ◆ Réalisation de la phase pilote du PNIME en Assaba en 2006 et démarrage en cours de la nouvelle phase devant couvrir 3 wilayas.
- ◆ Ressources extérieures disponibles pour 2008-2010 s'élèvent 3,2 Milliards pour le PRECAMF et 0,5 Milliards pour d'autres projets de développement de la MPE.

Encadré 6 : Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance (PRECAMF)

Approche: (i) Capitalisation des acquis du PRP; (ii) Assainissement du secteur et promotion de la mise en réseau des IMF en vue de professionnaliser et pérenniser l'offre des services financiers aux pauvres; (iii) Intégration de la microfinance dans le secteur financier mauritanien; (iv) Extension des services financiers en milieu rural; (v) Promotion de la mobilisation de l'épargne; (vi) Amélioration des revenus des groupes cibles du projet en particulier, les femmes et les jeunes en milieu rural; (vii) Coordination et harmonisation des interventions dans le secteur.

Cadre stratégique du projet: (i) Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté; (ii) Stratégies nationales de microfinance et de micro et petites entreprises; (iii) Document de stratégie par pays de la Banque (Pilier I); (iv) Document de politique et stratégie de la Banque en matière de la microfinance; (v) Politique du FAD X en matière de réduction de la pauvreté.

Objectif Sectoriel: Améliorer l'accès des pauvres économiquement actifs à des services financiers viables et pérennes, en vue de la réduction de la pauvreté.

Objectif du projet : Renforcer les capacités des intervenants au niveau niveaux de l'offre et de la demande des services de la MicroFinance.

Financement du Projet : 3,19 milliards UM supportés par le FAD et le Gouvernement.

Zone d'intervention du Projet : Hodh El Charghy, Hodh El Gharby, Assaba, Guidimakha, Gorgol, Brakna, Trarza, Nouakchott, Tagant

Composantes du projet : (i) Amélioration de l'offre de services de MicroFinance; (ii) Amélioration de la demande de services financiers; et (iii) Gestion du Projet.

Résultats attendus : (i) Le cadre, les outils de suivi et contrôle des IMF sont améliorés; (ii) Augmentation du nombre de réseaux performants de 5 à 10; (iii) 15 IMF créées en milieu rural dont 6 féminines; (iv) 50 IMF dont 31 féminines sont appuyées; (v) Plus de 70000 nouveaux clients ont accès aux services financiers; (vi) 200 000 promoteurs d'AGR et MPE bénéficient des appuis du projet dont 60% de femmes.

Efficacité

- ◆ Le bilan des actions réalisées montre que le secteur connaît une véritable avancée en termes d'organisation, d'encadrement, refinancement, d'encours de crédit, d'épargne et de nombre d'adhérents
- ◆ Au cours des réunions des focus groupes au Guidimagha et à El Mina à Nouakchott, plusieurs membres des groupes signalent leur bénéfice d'opérations de micro-crédit, notamment de la part du MASEF et d'autres projets comme le projet soudanais à El Mina.

Efficiences

Les ressources mobilisées sont parfois très importantes mais il n'est pas évident de statuer sur leur adéquation ou non par rapport aux résultats atteints.

Qualité des programmes

La transparence n'est pas toujours assurée dans ces programmes.

Impact sur les cibles de réduction de la pauvreté

En général, ces opérations de micro finance bénéficient aux pauvres et aux plus démunis. ??

Durabilité :

La durabilité des effets des actions menées n'est pas du tout assurée. Pourquoi ?

IV.3. ANALYSE SEPO DU DOMAINE DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DE LA MICRO-FINANCE

Succès	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption en 2007 d'une ordonnance et d'un cadre réglementaire relatifs à la micro finance • la réussite de quelques expériences originales en micro finance • Le volume de crédit distribué environ 5 milliards UM en 2004 contre 3,1 milliards en 2002 et l'épargne autour de 2,5 milliards contre 1,1 milliard en 2002 • L'encours du crédit CAPEC avoisine 2,1 milliards d'Ouguiyas • La micro-finance a connu une importante croissance sur la période 2001-2004 avec plus de 92.000 adhérents en 2004 contre près de 48.000 en 2002 • Adhérents des CAPEC passent de 49 654 en 2006 à 80 000 en 2007 • Taux de recouvrement des CAPEC : environ 97% 	<ul style="list-style-type: none"> • Désir d'entreprendre au sein des populations
Echecs	Obstacles
<ul style="list-style-type: none"> • Les IMF sous dépendance forte des financements externes, tant pour le soutien de l'activité de crédit que pour les besoins en fonds propres • Faible taux d'adhésion de la micro-finance (environ 3% de la population) • forte concentration micro-finance avec plus de 54% des institutions présentes à Nouakchott et Nouadhibou 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés pour mobiliser les ressources humaines et matérielles nécessaires pour faire face aux besoins financiers et techniques en ce qui concerne la MPE

IV.4. INDICATEURS DU DOMAINE DE LA MICRO-ENTREPRISE ET DE LA MICRO-FINANCE

- ◆ En matière de micro-finance, Le CSLP vise à améliorer l'accès des pauvres au microcrédit. Les indicateurs retenus portent sur le nombre d'actifs ayant accès au microcrédit, le volume cumulé de microcrédits alloués et le nombre de familles ayant accès au crédit. Cependant, aucune valeur cible ni de référence n'ont été établis. Il est donc difficile d'apprécier l'évolution ayant cours dans ce domaine en termes d'atteinte de résultats non projetés initialement.
- ◆ Dans le domaine de la micro-entreprise, il s'agit de favoriser l'émergence d'un tissu de micro et petites entreprises (MPE) rentables et performantes avec pour indicateur de suivi le nombre de petites entreprises financées. Or aucune valeur cible ni situation de référence est établie. Par conséquent, il n'est pas aisé d'évaluer le degré des objectifs fixés sur cette base.

IV.5. RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE DOMAINE DE LA MICRO-FINANCE ET DE LA MICRO-ENTREPRISE

- ◆ Mettre en place l'IMF Beit El Mal S.A inscrit au programme Twize avec pour rôle d'offrir des services financiers aux populations démunies n'ayant pas accès aux services bancaires afin d'améliorer leur bien être et leurs revenus ;
- ◆ Finaliser la mise en place de l'agence de refinancement de la micro finance ;
- ◆ Appuyer les AGR dans les milieux rural et urbain ;
- ◆ Renforcer les capacités des IMF ;
- ◆ Encourager les activités féminines ;
- ◆ généraliser les IMF à l'image des CAPEC.
- ◆ réviser le plan d'actions stratégiques.

CHAPITRE V : LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

Pour atteindre l'objectif d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le gouvernement a adopté un ensemble de politiques sectorielles et de mesures sociales. Ces politiques concernent : (i) le développement rural, (ii) le développement urbain, (iii), la sécurité alimentaire, et (iv) la promotion de la micro-finance et de la micro-entreprise. Elles sont complétées d'une part par des programmes ciblés intégrés en faveur des zones et des catégories de populations les plus pauvres et d'autre part par des programmes de filets de sécurité au profit des personnes les plus démunies et qui sont dans l'impossibilité de tirer profit des diverses opportunités offertes par ailleurs.

La présente partie traite de l'évaluation et de l'analyse du degré de mobilisation des ressources internes et externes par rapport aux objectifs assignés par le CSLP dans le cadre de cet axe. Le degré de mobilisation de ces ressources résulte du rapprochement des financements obtenus des besoins de financement tels qu'ils découlent des objectifs assignés par le CSLP. Plusieurs facteurs créent un biais dans le calcul de ce rapport:

- les crédits budgétaires annuels nécessaires pour atteindre les objectifs en question n'ont pas toujours été explicitement estimés. Les besoins de financement ne sont donc pas toujours connus;
- les réalisations annuelles sont calculées sur la base des décaissements pour les financements extérieurs et sur la base des ordonnancements pour les financements et contreparties nationaux. Aussi, les réalisations au titre d'une année peuvent-elles contenir des consommations budgétaires au titre d'une année antérieure, faisant ainsi chevaucher deux exercices budgétaires différents. L'homogénéité des données nécessite que ces deux composantes soient mesurées simultanément soit sur la base des ordonnancements, soit sur la base des règlements ;
- Le BCI n'est pas exhaustif, en particulier en ce qui concerne les financements extérieurs ;
- En général, il n'existe pas de corrélation entre les projets inscrits au BCI et les objectifs du CSLP. Du fait des nomenclatures utilisées, il est difficile d'établir cette corrélation, même si elle existe ;
- le budget de fonctionnement, en dépit du fait que certains montants qui y sont inscrits contribuent parfois à la réalisation des objectifs du CSLP, ne sont pas pris en considération.

A défaut de pouvoir disposer de ces informations , nous supposerons que les prévisions budgétaires telles qu'elles figurent sur les différents budgets d'investissement constituent une base acceptable d'estimation des besoins de financement notionnels et que les réalisations au titre d'un exercice donné -quand elles sont disponibles- constituent une mesure satisfaisante de l'exécution budgétaire au titre de ce même exercice.

Les données disponibles sont, dans la plupart des cas, agrégées. La portée et la finesse de l'analyse des réalisations par programme et /ou par action ainsi que celles de la mobilisation des ressources en seront donc forcément affectées.

Puisque durant la décennie sous revue deux cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP1 et CSLP2) ont été approuvés par les autorités, nous distinguerons dans cette partie deux périodes (2001-2004 et 2006-2010) correspondant aux périodes d'exécution desdits documents stratégiques.

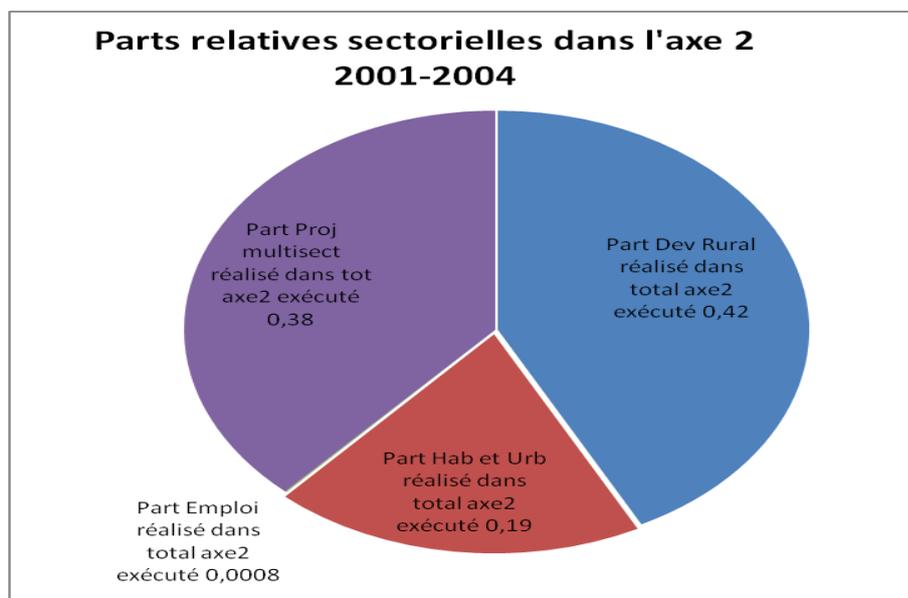
V.1. ANALYSE ET EVALUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DURANT LA PERIODE 2001-2004

Au cours de la période 2001-2004 la mobilisation des ressources allouées à l'axe 2, mesurée par le rapport entre le cumul des montants exécutés au cours de cette période (40,2milliards d'UM) et celui des montants budgétisés (39,7milliards), a atteint 101%. Le niveau des réalisations par rapport aux prévisions, de 99,1% en 2001 (7,5 milliards réalisés pour 7,6milliards prévus), s'est situé à 85,9% en 2002 (7,9 milliards réalisés pour 9,2 milliards prévus), à 101% en 2003 (11,2 milliards réalisés pour 11 milliards prévus) et est remonté en 2004 pour s'établir à 114,6% (13,5 milliards réalisés pour 11,8 milliards prévus).

Le secteur du développement rural vient en première position par l'importance de la part qui lui est attribuée (42% en moyenne) dans le total des ressources allouées à l'axe2. Le taux de réalisation des financements programmés pour ce secteur a progressé en dents de scie, en passant de 123,8% en 2001 à 97,7% en 2002 et à 115,5% en 2003, avant de retomber à 104,4% en 2004. Le cumul des ressources dont a bénéficié le développement rural durant la période 2001-2004 s'est élevée à 17 milliards d'ouguiyas pour une prévision initiale globale de 15,4 milliards d'Um, soit un taux moyen d'exécution de 110%.

Les projets multisectoriels qui ont regroupé durant cette période une multitude de projets (sécurité alimentaire, services de base, micro-projets, micro -finance, PASK, etc.) ont représenté 38% du total des financements exécutés au profit des actions contenues dans l'axe2. Sur la période sous revue, le montant total réalisé s'est établi à un peu plus de 15 milliards d'um pour une prévision avoisinant 18 milliards d'UM, soit un taux de réalisation de 86%.

Graphique 1 : Parts relatives sectorielles dans l'axe 2 (2001-2004)



Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme a bénéficié durant la période 2001-2004 d'importantes ressources budgétaires, représentant environ 18% du total des allocations budgétaires exécutées au profit de l'axe 2. Le taux de réalisations des ressources prévisionnelles, de 89,6% en 2001, a considérablement augmenté à partir de 2002 où il s'est situé à 90,4% pour terminer à 143,7% en 2004. Sur la période, les réalisations ont atteint 7,8 milliards d'ouguiyas pour une prévision cumulée de 6,3 milliards d'UM, soit un taux de réalisation de 122,7%.

Enfin le sous-secteur de l'emploi, dont la part relative dans le total des financements exécutés dans la cadre de l'axe 2 du CSLP est demeurée faible (0,1%), a enregistré le plus faible taux de réalisation sur la période examinée. En effet pour des prévisions initiales de 116,3 millions d'UM, les réalisations ont été seulement de l'ordre de 31 millions d'UM, soit un taux de réalisation de 27%.

La part des ressources allouées à l'axe 2 dans le montant total du programme d'investissement public hors SNIM exécuté a représenté sur cette période 28%, dépassant ainsi le niveau qui était programmé sur la même période (25%). La structure de financement calculée sur la base des crédits prévisionnels (les statistiques distinguant les financements extérieurs des financements nationaux sont disponibles uniquement en termes de prévisions budgétaires) s'est progressivement modifiée, la part des dépenses prévisionnelles financées sur les ressources intérieures augmentant sensiblement en passant de 42% en 2001 à 44% en 2002 et à 52% en 2004. Au total, les financements extérieurs prévisionnels ont représenté sur la période 2001-2004, en moyenne, 53% du montant total des dépenses exécutées au titre de l'axe 2, les 47% restants provenant de ressources intérieures.

V.2. ANALYSE ET EVALUATION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES DURANT LA PERIODE 2006-2010

Les statistiques au titre des années 2006 et 2009 ne sont pas toujours disponibles. En effet les données retraçant l'exécution du programme d'investissement public, fournies par les administrations économiques et financières, sont relatives aux seules années 2007 et 2008. Les réalisations budgétaires relatives à l'année 2006 n'ont pu être retrouvées. Seules les prévisions sont disponibles dans les documents budgétaires initiaux. Aussi, a-t-il fallu estimer les niveaux de réalisations. La moyenne des taux de réalisation sur la période 2001-2005 a été utilisée dans ce cadre. Les réalisations au titre de l'année 2009 ne sont pas encore publiées et la même démarche pour l'année 2006 a été suivie sur la base des années 2005-2008. L'analyse portant sur cette période doit donc être effectuée avec prudence.

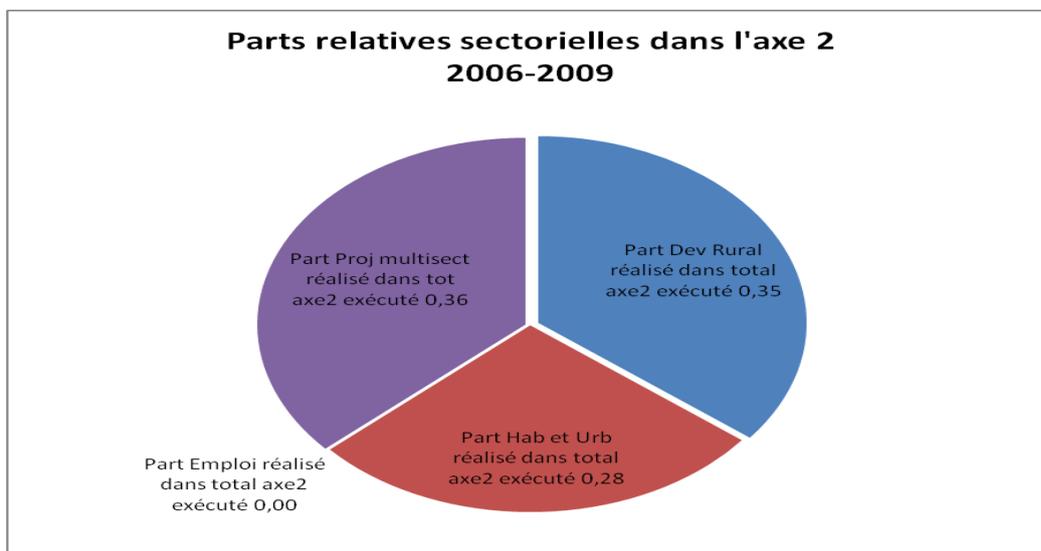
La mobilisation des ressources allouées à l'axe 2 durant cette deuxième phase de lutte contre la pauvreté a enregistré une performance en deçà des résultats obtenus lors de la période 2001-2004. En effet le degré de mobilisation des ressources sur la période 2006-2009, mesuré par le rapport entre le cumul des montants exécutés au cours de cette période (84,7 milliards d'UM) et celui des montants budgétés (91,7 milliards) n'a atteint que 92,4% contre 101% sur la période antérieure. Le caractère mouvementé de la période (coups d'Etat en Août 2005 et en Août 2008) a rétroagi négativement sur la capacité d'exécution de financements lorsque ceux-ci n'ont pas été suspendus comme cela est arrivé en 2006, 2008 et une partie de l'année 2009.

C'est le secteur du développement rural qui est le plus affecté par cette diminution. Sa part dans les ressources réalisées allouées à l'axe 2, même si elle est demeurée plus importante que celles des autres secteurs, a néanmoins substantiellement baissé en revenant à 35% en moyenne sur les années 2006-2009 contre 42% en moyenne pour la période 2001-2004.

Les crédits budgétaires prévisionnels cumulés au profit de ce secteur, qui, il faut le souligner, ont été multipliés par 2,3 par rapport à leurs niveaux durant la période antérieure, n'ont cependant été exécutés qu'à hauteur de 82% (29,7 milliards d'UM estimés pour 36,1 milliards prévus) soit un niveau absolu équivalent à 1.75 fois le montant des allocations de ressources ex post sur la période 2001-2004. L'examen de l'évolution intra période sous revue montre que le niveau annuel des ressources initiales allouées au développement rural augmente fortement en passant de 5,2 milliards en 2006 à 11,8 milliards en 2009. La hausse des prix de produits de base sur les marchés internationaux dès le début du dernier quadrimestre de l'année 2007 ainsi que l'excès de demande sur ces produits engendré, entre autres, par l'utilisation croissante des biocarburants avaient amené les autorités à mettre en place un programme spécial d'intervention doté d'importants moyens financiers. Le développement rural en général et l'agriculture de façon particulière ont bénéficié dans ce cadre d'importantes allocations de ressources. L'exécution des budgets alloués a cependant été entravée par la situation d'exception que la Mauritanie a connue à partir d'Août 2008.

Les projets multisectoriels se placent en première position dans le classement des secteurs bénéficiaires au sein de l'axe 2 et ce, malgré le recul de la part qui leur est attribuée dans le total des financements réalisés au profit de l'axe 2 qui revient, d'une période à l'autre, de 38% à 36%. Pour une prévision cumulée de 34 milliards d'ouguiyas, la réalisation estimée s'est établie à 30,6 milliards, soit un taux d'exécution estimé de 90%. Ces prévisions ont représenté près du double des allocations de ressources ex ante cumulées sur la période 2001-2004 (17,8 milliards d'UM), sous l'effet notamment du programme spécial d'intervention cité plus haut dont d'importantes composantes étaient relatives à la sécurité alimentaire, aux activités génératrices de revenu, aux microprojets et à la micro finance. Les réalisations cumulées estimées sur la période 2006-2009 (30,6 milliards d'UM) ont, quant à elles, représenté le double de celles constatées sur les années 2001-2004.

Graphique 2 : Parts relatives sectorielles dans l'axe 2 (2006-2009)



Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme est le principal bénéficiaire de la modification de la structure des parts relatives sectorielles. La part des financements exécutés de l'axe 2 qui lui est allouée augmente sensiblement en passant de 19% à 28% d'une période à l'autre. Les allocations initiales prévues sur la période examinée, dont le cumul (21,6 milliards d'ouguiyas environ) a plus que triplé par rapport au niveau prévu dans le premier CSLP (6,3 milliards d'UM), ont été réalisées à hauteur de 108%. Sur la période 2006-2009, les réalisations cumulées atteignent 23,3 milliards d'ouguiyas soit un accroissement par rapport au niveau atteint sur la période 2001-2004 (7,8 milliards d'UM) de 198,7%.

La part relative sectorielle bénéficiant au secteur de l'emploi est demeurée insignifiante durant les deux périodes sous revue. Se situant à 0,1% au cours de la première période, elle a été nulle sur la seconde période, en raison de la non programmation de projets d'emplois au titre de l'axe 2.

Il est à préciser que la faiblesse de cette part relative au niveau de l'axe 2 du CSLP ne remet pas en cause la stratégie globale du secteur. La majeure partie des allocations budgétaires bénéficie en fait à l'axe 3 du CSLP et concerne les projets de construction/ Réhabilitation des bâtiments Administratifs/ HIMO, de promotion de l'emploi des jeunes / ANAPEJ et du programme prioritaire de renforcement de la FTP.

Au total, la part du programme d'investissement public hors SNIM allouée à l'axe 2 a reculé en revenant en termes d'exécution de 28% sur la période 2001-2004 à 20,5% sur la période examinée et de 25% à 18% sur les mêmes périodes en termes de prévision. La politique d'allocations des ressources au cours de cette dernière période a donc globalement privilégié d'autres axes de ce deuxième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

La structure de financement ex ante⁴ s'est progressivement modifiée, la part des dépenses prévisionnelles financées sur les ressources intérieures régressant sensiblement en passant de 47% sur la période 2001-2004 à 45% sur celle couvrant les années 2006-2009. Les financements extérieurs prévisionnels ont, quant à eux, représenté sur la période 2006-2009, en moyenne, 55% du montant total des dépenses exécutées au titre de l'axe 2.

⁴ Les données relatives aux dépenses classées selon l'origine du financement ne sont pas disponibles en réalisation

CHAPITRE VI. EVOLUTION RECENTE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE ET DES PERFORMANCES DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE

La Mauritanie a adopté, dès la fin des années 80, des politiques d'ajustement visant à rétablir les équilibres macroéconomiques, à recentrer le rôle de l'Etat et à jeter les jalons d'une économie de marché où le secteur privé constitue le moteur de la croissance économique. Afin d'atteindre ces objectifs plusieurs accords de crédit appuyant ces politiques d'ajustement ont été conclus avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Déclaré éligible en Mars 1999 à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), le pays se dote d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) en Janvier 2001 et atteint le point d'achèvement de cette initiative en Juin 2002. Mais en 2004, ces deux institutions constatent que les statistiques, communiquées par les autorités et sur lesquelles était basée l'élaboration des politiques, étaient fausses et que des déviations importantes par rapport aux programmes convenus existaient, notamment au niveau des finances publiques et de la balance des paiements. Le FMI décide alors, en Novembre 2004, d'annuler la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance approuvée en Juillet 2003 et la Banque Mondiale, à son tour, interrompt la préparation du premier crédit d'appui à la réduction de la pauvreté. Le gouvernement de transition, mis en place après le coup d'Etat de 3 Août 2005, s'engagea aussitôt à fournir les données macroéconomiques réelles et à mettre en œuvre les politiques d'ajustement nécessaires. La Mauritanie réussit à établir de nouveau des relations de confiance avec ses partenaires. Elle bénéficie en 2006 d'un allègement des dettes vis-à-vis du FMI, de la Banque Mondiale et du FAD à travers l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

La mise en œuvre de ces politiques a permis un retour rapide à la croissance économique et à des déficits raisonnables tant sur le plan budgétaire que sur celui des paiements extérieurs. Quelles sont ces politiques et réformes et quels sont les résultats auxquels elles ont conduit ?

Après un examen succinct des politiques et réformes mises en œuvre, nous analyserons l'évolution de l'économie mauritanienne depuis la mise en place du premier CLSP, en mettant l'accent sur l'évolution du produit intérieur brut, les secteurs porteurs de croissance et explorerons enfin les perspectives de croissance économique.

VI.1 POLITIQUES MACROECONOMIQUES ET REFORMES STRUCTURELLES

Depuis la mise en place des facilités pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) à la fin des années 90, toutes les politiques macroéconomiques et structurelles engagées par les gouvernements et appuyées par les institutions de Bretton-Woods, se sont focalisées sur la lutte contre la pauvreté. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui repose sur une vision à long terme (2015) comprenant notamment la pleine atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), constitue désormais le document central de politique économique et sociale.

Rappelons qu'il est articulé autour des axes suivants: (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. A l'issue de l'évaluation du CSLP 2001-2004, le renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination est apparu comme un cinquième axe nécessaire.

Pour atteindre les objectifs de croissance économique accélérée, de réduction significative de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des ménages à moyen terme, le gouvernement a mis en place des politiques macroéconomiques et structurelles cohérentes, capables de soutenir ces objectifs.

1. Politiques macroéconomiques

- **Politique budgétaire**

Si le budget de l'Etat constitue désormais l'instrument central de mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté, son impact demeure néanmoins contraint par l'étroitesse des marges de manœuvre tant politiques, qu'économiques et sociales. Aussi, et afin de permettre un accroissement des dépenses de lutte contre la pauvreté tout en assurant la viabilité à moyen terme, les politiques budgétaires mises en œuvre s'étaient-elles fixé comme objectif de réduire sensiblement le déficit budgétaire de base par un accroissement des recettes fiscales et une repriorisation des dépenses publiques. La réforme de la politique et de l'administration fiscales et la maîtrise des dépenses de fonctionnement y compris la masse salariale, constituent deux éléments importants pour la réalisation de cet objectif qui, tout en permettant une augmentation des dépenses de lutte contre la pauvreté permettra aussi d'appuyer les politiques de stabilisation macro-économique et de taux de change.

- **Politiques monétaire et de change**

La politique monétaire poursuivie s'est fixée comme objectif de réduire l'inflation dans le cadre d'un taux de change flexible. Depuis la promulgation de la nouvelle loi bancaire en Janvier 2007 consacrant l'indépendance des autorités monétaires, l'objectif principal assigné à la Banque Centrale est de maintenir la stabilité des prix. La croissance de la masse monétaire ne devra plus excéder celle du produit intérieur brut hors pétrole. Un conseil de politique monétaire, organe indépendant créé à la faveur de cette loi, détermine mensuellement le niveau des taux d'intervention permettant d'atteindre ces objectifs dont la réalisation sera facilitée par une gestion plus active de la liquidité. En cohérence avec la politique monétaire mise en œuvre, une gestion flexible du taux de change, limitant l'intervention des autorités monétaires sur le marché de change au lissage des fluctuations au jour le jour, assurera la compétitivité de l'économie.

2. Réformes structurelles

Pour atteindre les objectifs inscrits au CSLP, notamment ceux relatifs à l'accélération de la croissance économique, à son ancrage dans la sphère des pauvres, le gouvernement a identifié plusieurs réformes jugées nécessaires à leur réalisation.

Recentrage du rôle de l'Etat :

Le rôle de l'Etat devra se limiter à assurer la sécurité de ses citoyens, à leur fournir éducation et santé et à financer les infrastructures de base nécessaires au développement économique. Il devra donc se désengager progressivement du secteur productif et marchand au profit du secteur privé. C'est dans ce cadre qu'un programme important d'ajustement des entreprises publiques a été mis en place dès le début des années 90, programme qui a consacré la restructuration et la privatisation d'entreprises viables, mais dont la gestion par l'Etat était déficitaire, et la liquidation de celles qui ne l'étaient qu'aux prix de subventions lourdes et injustifiées et d'allocations inefficaces de ressources. Dans la droite ligne de l'objectif d'amélioration de la gouvernance et en particulier de la gouvernance économique, le gouvernement a inscrit comme priorités la réforme de la gestion du portefeuille d'entreprises publiques -réforme devant impliquer notamment le désengagement à nouveau de l'Etat de certaines entreprises et l'institution de contrats de performance pour les autres - et une plus grande transparence et efficacité de la gestion des dépenses publiques.

Renforcement du secteur privé

Convaincues que la croissance économique, préalable à toute amélioration du bien-être des populations, est tributaire du développement du secteur privé, les autorités ont créé en 2007 un département dont la mission exclusive est de promouvoir l'investissement privé. Le Commissariat chargé de cette mission prépare une stratégie de développement de ce secteur. Cette dernière abordera notamment les questions d'accès au financement bancaire, de développement des infrastructures de base, d'amélioration du climat des affaires, d'accroissement de l'investissement direct étranger, de mise en œuvre du Code du commerce, et d'adoption d'un nouveau Code d'investissement.

Réforme du secteur financier

Le secteur financier a connu des difficultés qui ont entravé le développement du secteur privé. Du fait de sa faiblesse et de sa vulnérabilité, le potentiel de croissance économique n'a pu être réalisé, et l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres a buté sur les difficultés d'accès à un financement adapté et suffisant.

C'est pourquoi dès le début de l'année 2007, une réforme visant à assainir ce système et à lui donner les moyens de se développer est apparue nécessaire. Les pouvoirs publics ont adopté des lois visant à accroître l'autonomie de la Banque Centrale, à renforcer les structures financières des banques, une meilleure réglementation prudentielle et un meilleur accès aux services bancaires. L'ouverture du marché aux banques étrangères ainsi que l'adoption d'une loi sur la micro-finance viennent compléter le dispositif de renforcement du secteur.

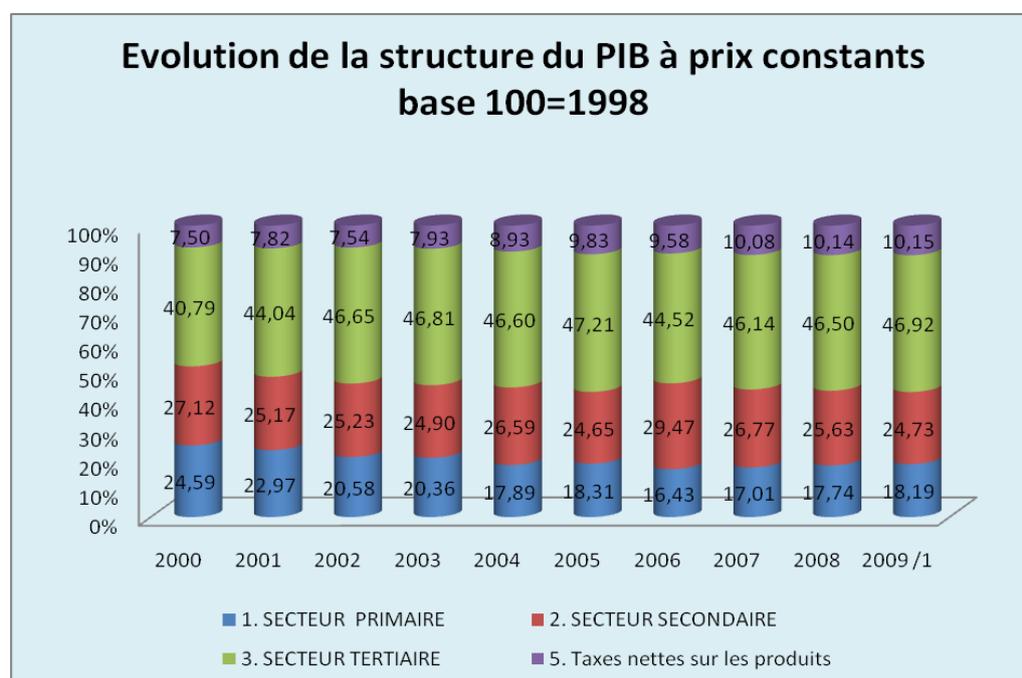
VI.2 EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE SUR LA PERIODE 2001-2009

Sur la période 2001-2009, le produit intérieur brut à prix constants (année de base=1998) est passé de 257.5 milliards en 2001 à 352.1 milliards d'ouguiyas (en prévision) en 2009, soit un taux de croissance annuel moyen d'environ 4%. Hors pétrole, ce taux revient à 3.8%. Le PIB à prix courants, dont le niveau était de 286.7 milliards en 2001, s'établit (en prévision) à 793.5 milliards d'ouguiyas en 2009, soit un taux de croissance annuelle moyen de 13.6%. Alors que sur la période 2001-2005, la croissance a atteint 4.3% en moyenne annuelle, sur les années 2006-2009 son niveau est retombé à 3.2%, compte non tenu de la production pétrolière. Si l'on tient compte de cette production, celui-ci remonte à 3.7%.

Cette évolution a permis au cours de cette période au revenu par tête, mesuré par le produit intérieur brut per capita, de croître en moyenne annuelle de 1.5% en termes réels en se situant à 113400 ouguiyas en 2009 contre 100280 ouguiyas en 2001. En termes nominaux, le revenu par tête s'est établi à 244 000 ouguiyas en 2009 alors qu'il n'était que de 112 000 ouguiyas en 2001, soit un taux de croissance annuel moyen de 10.3%.

Durant cette période, la croissance économique a été accompagnée par un changement de la structure du produit intérieur brut (cf. graphique n° 1). En effet, les parts relatives des secteurs primaires et secondaires ont significativement baissé passant respectivement entre 2000 et 2009 de 24.6% à 18.2% et de 27.1% à 24.7%.

Graphique n°3 : Evolution de la structure du PIB à prix constants



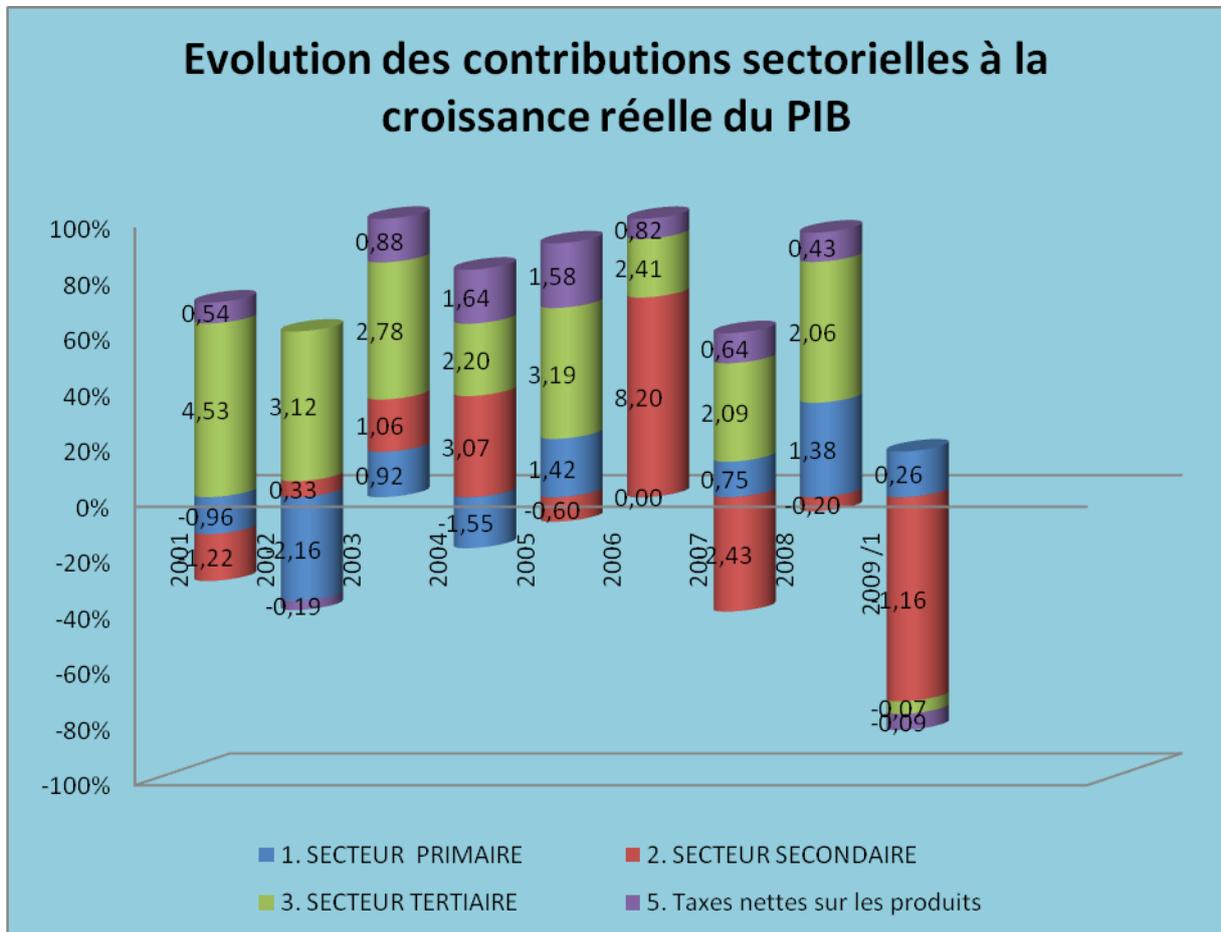
Source : ONS

Au niveau du secteur primaire, ce sont à la fois l'agriculture, l'élevage et surtout la pêche qui ont assisté à un recul de leurs poids relatifs dans le PIB en revenant respectivement sur la période étudiée de 4.3% à 3.2%, de 14% à 12.2% et de 6.2% à 2.8% et ce malgré l'amélioration constatée de

leurs parts relatives à partir de 2006. La baisse de la part relative du secteur secondaire dans le PIB a résulté, quant à elle, du recul enregistré par les industries manufacturières tout au long de la décennie, leur part ayant représenté 4.8% en 2009 contre 8.8% à la fin de l'année 2000, recul qui a surcompensé l'accroissement de la part des industries extractives dû à la mise en exploitation du pétrole (2006), des mines d'or et de cuivre et la légère hausse de la part du bâtiment. En revanche, le secteur tertiaire a vu sa part relative s'accroître sur la même période en passant de 40.8% à 46.9%, sous l'effet conjugué d'une hausse de la part du sous-secteur "transport et télécommunications" qui augmente sur la période en passant de 4.5% à 7.7%, de celle des "administrations publiques" qui s'établit à 13.5% en 2009 contre 11.8% en début de période et des "autres services" qui améliorent leur poids relatif qui représente désormais 14.4% du PIB au lieu de 12.5% en l'an 2000.

L'examen de la série des contributions sectorielles à la croissance du PIB (cf. graphique n2) montre que le secteur tertiaire a été celui qui a contribué le plus à la création de richesses nationales.

Graphique N°4 : Evolution des contributions sectorielles à la croissance du PIB réel



Source : ONS

Exception faite de l'année 2009, tous les sous-secteurs tertiaires ont réalisé chaque année une augmentation de leur valeur ajoutée, compensant les quelques contreperformances enregistrées notamment au niveau du secteur secondaire. La valeur ajoutée globale de ce dernier a connu, depuis 2007, une baisse persistante. La diminution de la production pétrolière ainsi que le recul du secteur des bâtiments et des travaux publics en constituent les principales causes. L'évolution du secteur primaire, quant à elle, a été marquée au cours de la seconde moitié de la décennie par une contribution positive à la croissance économique après avoir connu une profonde récession en début de période, sous l'effet d'une contraction importante des valeurs ajoutées de l'agriculture et de la pêche qui décroissent en moyenne annuelle entre 2001 et 2004 respectivement de 10.9% et 17.8%.

VI.3 EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS MACROECONOMIQUES

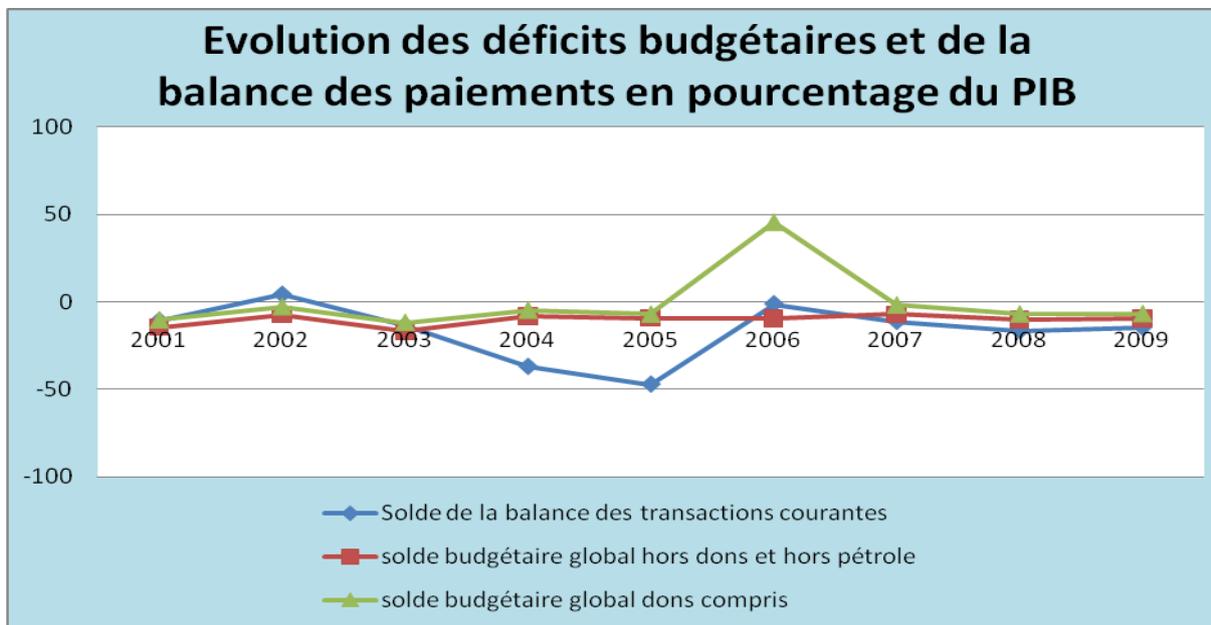
Malgré une croissance économique appréciable sur la période 2001-2005 (4,3 % en moyenne), l'économie mauritanienne a été marquée au cours de la première moitié de cette décennie par des dérapages importants au niveau des finances publiques et de la balance des paiements (cf. graphique n°3). En effet, le déficit budgétaire global hors dons, exprimé en pourcentage du PIB, passe de 7.2% en 2002 à 16.5% en 2003 -suite aux dépenses exceptionnelles exécutées dans le cadre du programme d'urgence élaboré au cours de cette année- atteint 8% en 2004 et remonte à 9.2% en 2005. Le solde de la balance des transactions courantes, exprimé en pourcentage du PIB, après avoir été positif en 2002 (4.1%) sous l'effet des annulations de dettes dans le cadre de la PPTÉ, change de signe en 2003 (-13.5%), écartant toute forme de soutenabilité en s'établissant à -37.1% en 2004 et à -47.2% en 2005 ! Les évolutions nominales ne sont pas en reste : l'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, franchit la barre des dix pourcent en 2004 (11.5%) pour atteindre 18% en 2005 et l'indice des prix à la consommation, suivant la même tendance, se situe respectivement à 10.4% et 12.1%. Les réserves officielles brutes, exprimées en termes de mois d'importations de biens et services, sont tombées à la fin de l'année 2005 à leur plus bas niveau (0.6%).

Cette situation désastreuse a conduit les autorités issues du changement du 3 Août 2005 à réviser les fausses séries statistiques communiquées et à adopter, sur la base de séries corrigées, les politiques et réformes nécessaires pour retrouver rapidement la stabilité macroéconomique.

La mise en application de ces réformes et l'exploitation du pétrole à partir de Février 2006 ont permis à l'économie de croître à deux chiffres durant cette année (11.4%), au budget de l'Etat de dégager un solde global dons compris largement positif (45.7% du PIB) et à la balance des transactions courantes de se rapprocher sensiblement de l'équilibre, son déficit global revenant à -1.3% du PIB. Les évolutions nominales durant cette même année ont connu une décélération, le déflateur du PIB hors pétrole et l'indice des prix à la consommation revenant respectivement à 10.8% et 6.2%. Conséquence du recul enregistré de la production pétrolière, la croissance économique globale a été timide en 2007 (1%), mais la vigueur des autres secteurs de l'économie n'est pas pour autant affectée. En effet le produit intérieur brut hors pétrole s'est accru de 5.9% contre 4.1% en 2006. Le déficit budgétaire dons compris s'est situé à -1.8% du PIB et l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation s'est établie en moyenne annuelle à 7.2%. Reflétant le comportement des recettes pétrolières qui ont baissé de 51% en 2007, le déficit de la balance des transactions courantes s'est creusé pour représenter 11% du PIB.

La hausse inconsidérée des prix des produits de base (produits alimentaires, pétrole, ...) sur les marchés internationaux en 2008 amène le gouvernement à desserrer la contrainte budgétaire pour faire face à un plan d'urgence, devenu nécessaire pour venir en aide aux populations durement éprouvées par la crise alimentaire mondiale.

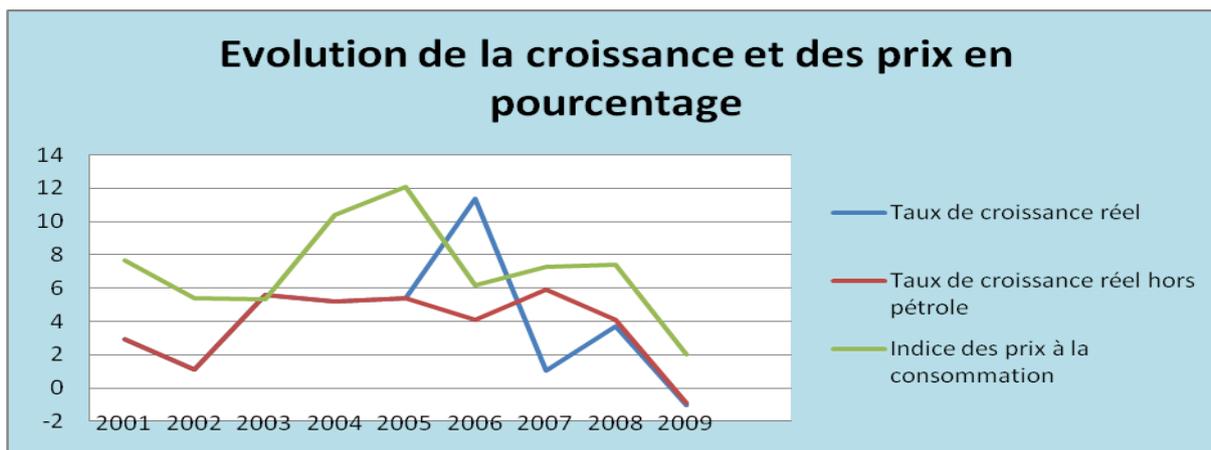
Graphique n°5 : Evolution des soldes budgétaires et de la balance des paiements



Source : MEF

En outre la crise politique qui voit le jour dès le début du second semestre ne sera dénouée que par un coup d'Etat qui intervient le 6 Août de la même année et auquel la communauté des bailleurs de fonds répond par une suspension de tous les financements à l'exception de l'aide d'urgence.

Graphique N°6 : Evolution de la croissance et de l'inflation



Source : ONS

Ces deux facteurs replongent les finances publiques et les paiements extérieurs dans de nouveaux déséquilibres. Le déficit budgétaire dont compris repart à la hausse en s'établissant à 7% en 2008 et 6.8% en 2009. Le solde du compte courant de la balance des paiements se détériore sensiblement et représente 16.8% et 14.7% respectivement en 2008 et 2009. Le taux de croissance réel hors pétrole qui se maintient à 4.1% en 2008 sous l'effet notamment d'une augmentation des valeurs ajoutées des secteurs primaire et tertiaire, devient négatif en 2009 (-1%) à la suite de la crise économique internationale (baisse du prix du fer, baisse des exportations de poisson,..) et du tarissement des financements internationaux.

CHAPITRE VII : EVALUATION DE L'IMPACT DE LA CROISSANCE SUR LA PAUVRETE

VII.1. ANALYSE DE LA SITUATION DE LA PAUVRETE EN MAURITANIE

Données utilisées

Les données proviennent des enquêtes EPCV (Enquête Permanente sur les Conditions de Vie) 2004 et 2008 de la République Islamique de Mauritanie. Ces deux enquêtes ont presque la même méthodologie (même objectif, même méthode de collecte ; même type de questions) et constituent des sources de données importantes pour le suivi, l'évaluation et la mise en œuvre du CSLP.

Les enquêtes 2004 et 2008 portent sur respectivement 9.385 et 13.705 ménages tirés suivant un plan de sondage à deux degrés et de manière à ce que l'échantillon soit représentatif de la population totale, selon le milieu de résidence et au niveau régional. Cependant, pour l'EPCV 2008, l'échantillonnage avait aussi pour objectif de pouvoir permettre une estimation de la pauvreté au niveau départemental.

VII.1.1. Evolution de la pauvreté selon l'EPCV

1. Vue générale

L'analyse comparative des indices de pauvreté issus des enquêtes fait ressortir une baisse de la pauvreté au niveau national entre 2000 et 2008. Cette baisse se généralise aux différents indicateurs de mesure de l'étendue et de la profondeur.

Le pourcentage des individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté passe ainsi de 51% en 2000 à 46,7% en 2004, soit un recul de 4,3 points. Cette baisse s'est confirmée en 2008 avec un pourcentage de 42%. La profondeur de la pauvreté a connu cette même tendance pour toute cette période.

Cette situation signifie qu'outre le fait que le pourcentage des personnes pauvres est en régression, une amélioration a également été enregistrée au niveau des conditions de vie des pauvres. Ainsi, l'extrême pauvreté s'est réduit plus vite que la pauvreté, passant de 34,8% en 2000 à 28,8% en 2004, soit un recul de 6 points sur la période. Cette situation est confirmée en 2008, en effet 25,9% de la population vivent en dessous du seuil d'extrême pauvreté, soit un recul de 3 points par rapport à 2004.

Dans la perspective d'atteinte des OMD, l'objectif est de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et par tête. Il s'agit, concrètement d'atteindre un taux d'incidence de la pauvreté de 28,3 % en 2015.

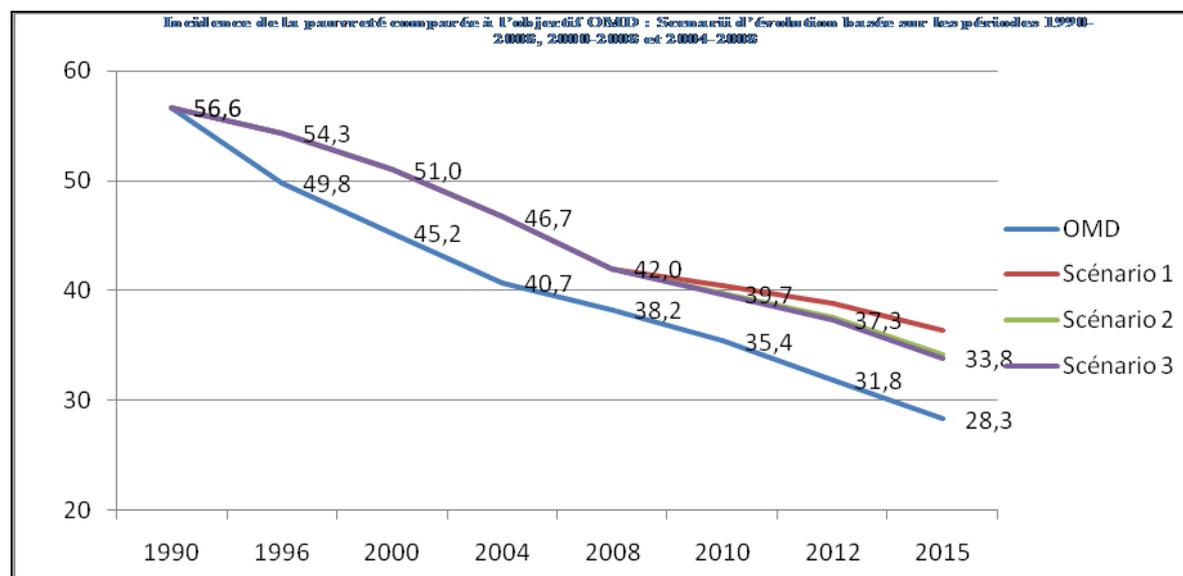
Dans le **Rapport 2010 sur les progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie**, il a été envisagé trois scénarii, basés sur l'extrapolation sur la période 2008 - 2015 des rythmes de régression de la pauvreté observés entre 1990 et 2008, pour apprécier la probabilité d'atteinte de la cible OMD.

Le scénario 1 retient comme moyenne annuelle de régression de la pauvreté le taux annuel moyen de réduction de la pauvreté entre 1990 et 2008, alors que le scénario 2 est basé sur le taux moyen constaté entre 2000 et 2008, et que le scénario 3 prend comme hypothèse une diminution selon le rythme, plus soutenu, observé entre 2004 et 2008.

Le graphique 5 ci-après, montre que même si l'on retient le scénario le plus optimiste (scénario 3), plus du tiers des mauritaniens (33,8%) vivront, en 2015, en deçà du seuil de pauvreté, soit 5,5 point de plus que la valeur cible de l'OMD.

Aucun de ces scénarii ne permet donc d'atteindre la cible.

Graphique 7 : scénarii d'évolution de l'incidence de la pauvreté



Source : Rapport sur les progrès vers l'atteinte des OMD

Toutefois, la préparation d'un nouveau CSLP, selon le rapport, ouvre des perspectives de révision du contenu de la stratégie, de son statut et des conditions de sa mise en œuvre. Pour se rapprocher de l'objectif 1 des OMD de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté, des changements significatifs doivent intervenir dans le contenu de la stratégie : celle-ci a échoué à réduire la pauvreté rurale, alors qu'il s'agit là d'un point décisif pour le recul de la pauvreté. Une réorientation de la stratégie incluant la définition d'une croissance ancrée dans le monde rural, une redistribution des dépenses publiques (investissements et services de base) au profit des zones rurales de pauvreté que l'EPCV 2008 permet de cerner, et la promotion d'une croissance créatrice d'emplois (y compris dans le monde urbain) semblent susceptibles de contribuer à s'approcher de l'objectif 1.

2. Evolution de la pauvreté selon le milieu

L'analyse des données de l'EPCV2008 montre que la pauvreté est encore un phénomène rural, où l'incidence se situe à **59,4% de la population rurale contre 20,8% en milieu urbain**. Par contre entre 2000 et 2004, l'examen des indices de pauvreté par milieu a montré le recul de la pauvreté dans le milieu rural et son aggravation dans le milieu urbain (passant de 28.5% en 2000 à 28.9% en 2004).

Tableau 5 : Pauvreté selon le milieu entre 2004- 2008

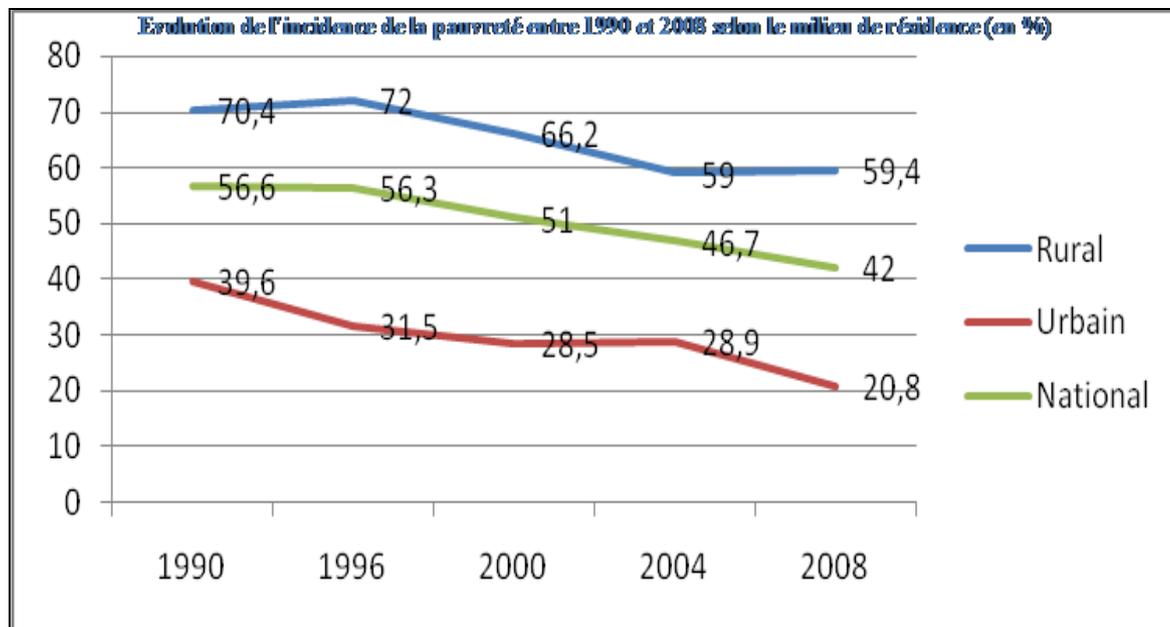
	2004						2008					
	P0	P1	P2	C0	C1	C2	P0	P1	P2	C0	C1	C2
Milieu Rural	59,0	20,6	9,6	74,8	79,7	82,2	59,4	22,3	11,1	77,7	84,8	88,7
Milieu Urbain	28,9	7,6	3,0	25,2	20,3	17,8	20,8	4,9	1,7	22,3	15,2	11,3
Ensemble	46,7	15,3	6,9	100	100	100	42,0	14,5	6,9	100	100	100

Source : EPCV2008 et EPCV2004

Au niveau national, la pauvreté a baissé entre 2004 (46.7%) et 2008 (42.0%). Ce qui représente un recul de 4,7 points durant cette période, et correspond à une réduction annuelle moyenne d'environ 1,2%. La profondeur a connu une baisse de 0,8%; tandis que la sévérité de la pauvreté a stagné.

L'examen des indices de pauvreté par milieu montre un recul de la pauvreté dans le milieu urbain et son aggravation dans le milieu rural entre 2004 et 2008. La profondeur et la sévérité ont confirmé cette tendance dans les deux milieux. Pour le milieu urbain, le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 28,9% en 2004 à 20,8% en 2008 ; soit une amélioration nette de la pauvreté de 8 points.

Graphique 8 : Evolution de la pauvreté selon le milieu de résidence



Source : EPCV

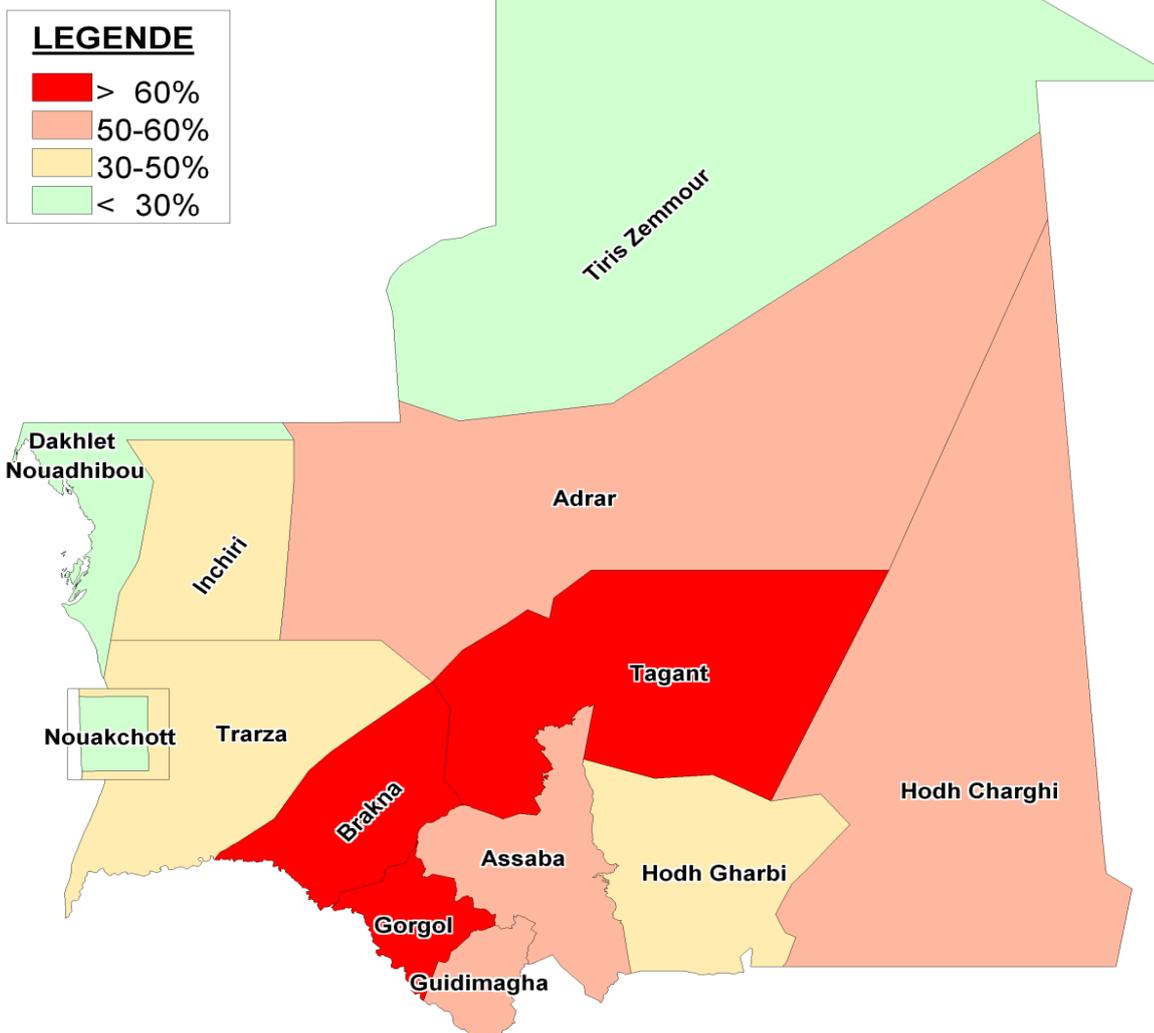
Cette même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité.

Par contre le milieu rural a connu une détérioration de la situation des conditions de vie. Le pourcentage des pauvres y a augmenté de 0,4% s'établissant à 59,4% en 2008. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu une chute passant respectivement entre 2004 et 2008 de 20,6% à 22,3% et de 9,6% à 11,1%.

En ce qui concerne l'évolution des indices de contribution du milieu à la pauvreté entre 2004 et 2008, il est important de souligner la hausse de la contribution du milieu rural à l'étendue de la pauvreté entre 2004 et 2008, passant de 74,8% à 77,7%. La même tendance est suivie par la profondeur et la sévérité de la pauvreté.

Graphique 9 : Evolution de la pauvreté selon les wilayas :

Incidence de la pauvreté selon la Wilaya en 2008



Source : ONS, profil de la pauvreté 2008

En 2008, l'analyse de l'incidence de la pauvreté suivant les wilayas s'est faite en les classifiant en quatre groupes:

- Les wilayas où le taux est supérieur à 60% : Tagant, Gorgol, Brakna ;
- Les wilayas où le taux est compris entre 55% et 60% : Hodh El Charghi, Adrar, Guidimagha et Assaba ;
- Les wilayas où le taux est compris entre 30% et 50% : Hodh El Gharbi, Trarza et Inchiri ;
- Et les wilayas où le taux est inférieur à 20% : Nouadhibou , Tiris- Zemmour et Nouakchott.

La répartition spatiale de l'incidence de la pauvreté, selon les wilayas, est restée très inégalitaire et reflète le clivage rural/urbain, les wilayas essentiellement rurales (à économie agropastorale principalement) étant celles où la prévalence de pauvreté est la plus élevée.

L'analyse selon la profondeur de la pauvreté montre que le premier groupe des wilayas les plus pauvres affiche des valeurs de la profondeur supérieure à 23%. Les valeurs pour le second groupe sont de l'ordre de 20%, à l'exception du Hodh El Charghi (23,5%). La profondeur de la pauvreté du groupe suivant affiche des valeurs comprises entre 9% et 15%. Le dernier groupe des wilayas, les moins affectées par la pauvreté, enregistre des valeurs inférieures à 5%. L'examen de la sévérité de la pauvreté fait ressortir la même tendance.

Concernant le triangle de pauvreté (Tagant, Gorgol, Brakna), l'analyse a montré une baisse générale de la pauvreté par rapport à 2004. Par contre, le Brakna, le Gorgol et le Hodh El Charghi sont, en 2008, les wilayas qui ont le plus contribué à l'étendue, à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté. Ces wilayas se partagent à parts presque égales 44% des pauvres du pays. L'Assaba, Nouakchott, le Trarza et le Guidimagha suivent avec une proportion cumulée d'environ 40% des pauvres, réparties de façon quasi égalitaire entre les quatre wilayas.

3. Evolution de la pauvreté selon les groupes socio- économiques du chef de ménage

Les résultats de l'EPCV montrent une augmentation de la pauvreté chez **les salariés du secteur privé, les indépendants agricoles et les inactifs** entre 2004 et 2008. Cette augmentation est de 7,3 points pour les inactifs, 5,5 points pour les indépendants agricoles et 4,1 points pour les salariés du secteur privé. Entre 2000 et 2004, l'augmentation de la pauvreté a plus concerné **les salariés des secteurs public et privé, les indépendants non agricoles, les aides familiaux et autres occupés**. Les aides familiaux ont subi une hausse relativement importante de l'incidence de 26,7 points. L'augmentation est de 6 points chez les indépendants non agricoles et d'environ 3 points chez les salariés du secteur public et ceux du privé.

Pour toute la période, ce sont les ménages des indépendants agricoles qui sont les plus affectés par la pauvreté : 69,7% des membres de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2008, contre 64,2% en 2004 et 70.5% en 2000.

Entre 2004 et 2008, le pourcentage des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté a enregistré la baisse la plus importante chez les indépendants non agricoles (-8,1 points). Entre 2000 et 2004, la baisse a été très significative (10.5%) et concernait les indépendants agricoles.

Pour tous les autres groupes, exceptés **les salariés du secteur privé, les indépendants agricoles et les inactifs**, les indices relatifs à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté ont reculé entre 2004 et 2008. Cette tendance a été constatée durant la période 2000- 2004, à l'exception des salariés des secteurs public et privé.

Les résultats indiquent que si l'incidence de la pauvreté varie évidemment selon les groupes socioéconomiques, c'est la différenciation spatiale qui est la plus spectaculaire. Mais il existe bien sûr un rapport étroit entre la pauvreté des agriculteurs et celle qui caractérise les wilayas rurales.

4. Evolution de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage

La caractérisation de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage révèle que l'incidence de celle-ci est moins importante chez les ménages dirigés par une femme. L'examen de l'évolution montre que l'incidence de la pauvreté dans ces ménages a gardé pratiquement le même niveau durant la période 2000-2004. En effet, cette incidence est passée de 45,6% en 2000, à 44% en 2004, soit un recul de 1,6 points sur la période, bien moins important que la moyenne nationale (-4,3 points). Entre 2004 et 2008, cette incidence a baissé de 3,7 points, soit une diminution plus accentuée.

La proportion de ménages dirigés par une femme a sensiblement augmenté entre 2004 (19,2%) et 2000 (20,5%). En 2008, l'EPCV indique que cette proportion était de 31,3% et explique cette évolution, par rapport à 2004, par un effritement du modèle « couple avec enfants » vers des modèles principalement de type monoparentaux. En effet, selon l'EPCV, les ménages constitués de couples avec enfants, qui représentaient 52% de l'ensemble des ménages en 2004, n'en représentaient plus que 41% en 2008. Parallèlement, on remarque entre 2004 et 2008, une augmentation de la part relative des ménages monoparentaux nucléaires (10% et 18% respectivement) et des ménages monoparentaux élargis (6% et 9% respectivement).

Selon le rapport 2010 sur **les progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie**, diverses études ont suggéré qu'il conviendrait de ne pas considérer le ménage comme une unité satisfaisante pour étudier la pauvreté. Des observations montrent en effet que la répartition des revenus au sein des ménages est inégalitaire et profite aux hommes. On peut donc avoir des femmes en situation de pauvreté au sein de ménages qui ne sont pas pauvres.

5. Evolution de la pauvreté selon les secteurs d'activités du Chef de Ménage (CM)

En 2008, le secteur **primaire** concentre le plus grand nombre des Chefs de Ménage de la population pauvres, avec un taux de pauvreté qui atteint les **61,2%**. Sa contribution à la pauvreté est également la plus importante avec un taux de 27 points de %. L'agriculture est le plus grand pourvoyeur de pauvreté dans ce secteur (70%), ensuite vient l'élevage (54.3%) et enfin, il y a la pêche (36.3%), qui d'ailleurs s'exerce d'avantage dans les villes.

Dans le secteur **secondaire**, l'indice de pauvreté est de **32.1%**. Le sous secteur des « industries et des mines » et les BTP regroupent respectivement 30,1% et 26,7% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Par contre la pauvreté est moins développée dans le secteur tertiaire, où le taux de pauvreté est de 27.9%. Dans ce secteur, les activités concernant le transport (surtout à caractère informel) et les télécommunications (télé-centres et cyber-centres) concentrent le plus grand nombre de pauvres (50.7%)⁵. Ensuite, viennent les activités de « débrouille » (nettoyage, cirage de chaussures, etc.) qui concentrent 33.9% des pauvres. Enfin, les administrations publiques concentrent le plus faible nombre relatif de pauvres avec 18,6%.

L'analyse selon l'activité principale montre que le secteur du commerce est le premier pourvoyeur d'emplois selon l'EPCV 2008 avec 24,6% des employés, contrairement aux résultats de l'EPCV 2004 qui donnent l'avantage au secteur agricole avec un taux de l'ordre de 24%. Le secteur de l'agriculture se situe en deuxième position avec 20,4% (environ 10% travaillent dans le sous-secteur de l'élevage). L'administration publique et les services offrent respectivement 15,2% et 14,9% des emplois au niveau national.

⁵ L'appauvrissement des gérants de télécentres s'expliquant sans doute par le développement fulgurant du téléphone mobile.

En milieu rural, les principales branches en matière d'offre d'emplois sont l'agriculture et le commerce, avec respectivement 42,7% (dont 21% pour l'élevage) et 20,7%. Les services et l'administration se classent respectivement en troisième et quatrième position (9,1% et 5,9%) en matière d'offre d'emploi dans le milieu rural. En milieu urbain, il ressort trois branches principales : le commerce, l'administration et les services, avec respectivement 27,8%, 22,9% et 19,7%.

Tableau 6 : Secteur d'activité du Chef de Ménage et niveau de pauvreté :

SECTEURS D'ACTIVITES	P0	P1	P2	C0	C1	C2
AGRICULTURE	70	27,6	13,6	13,1	15	15,5
ELEVAGE	54,3	19,9	9,7	10	10,7	10,9
PECHE	36,3	9,3	3,6	1,7	1,2	1
INDUSTRIES ET MINES	30,1	8,5	3,3	1,7	1,4	1,2
BTP	26,7	7,2	3,1	1,9	1,5	1,3
TRANSPORT et COMMUNICATION	50,7	17,2	7,6	4,9	4,8	4,5
COMMERCE/ VENTES	30,8	8,9	3,7	10,3	8,6	7,6
SERVICES	33,9	10,5	4,8	7,9	7,1	6,8
ADMINISTRATION	18,6	5,3	2,2	3,3	2,7	2,3
AUTRES	33,2	11	5,1	3,6	3,4	3,4
ND/NC	47,1	17	8,4	41,7	43,6	45,4
Total	42	14,5	6,9	100	100	100

6. Répartition des revenus selon les secteurs d'activités des chefs de ménage

Une condition nécessaire à l'ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres repose entre autres sur le modèle de croissance, à savoir son caractère durable et sa capacité de répartition équitable des bénéfices entre les acteurs de production.

Cela commence par la répartition primaire de la valeur ajoutée entre l'entreprise (EBE), les travailleurs (salaire et l'Etat (impôts liés à la production). Ensuite, cela se poursuit au niveau de la distribution secondaire du revenu, notamment à travers l'intervention de l'Etat en taxant les plus riches et en effectuant des transferts au bénéfice des plus pauvres.

Dans ce qui suit, il est postulé, en l'absence de données pertinentes, que la répartition entre salaires et EBE se fait de manière équitable en fonction des niveaux de croissance atteint. Autrement dit les Entreprises ne s'accaparent pas des richesses supplémentaires générées par l'activité. Dans ce cadre, il est proposé d'examiner la concentration des dépenses (hors transferts versés et reçus, utilisées comme proxy du revenu) des travailleurs selon leur secteur d'activités.

De manière globale, il apparaît que la distribution des revenus est inégalitaire. En effet, il ressort des lignes « total » du tableau ci-après que 20% des travailleurs les plus pauvres ont 3% des revenus, alors que 40% d'entre eux n'ont que 10% des revenus, ou encore que 56% des travailleurs les plus pauvres n'obtiennent que 23% du revenu, enfin 73% des pauvres n'ont que 45% des revenus. Pendant ce temps, 26% des travailleurs les plus riches concentrent entre leurs mains 55% des revenus.

Selon les macro-secteurs, le même phénomène de concentration des revenus est constaté partout. Cependant, le secteur tertiaire est, à des degrés moindres, plus égalitaire que les autres.

A l'intérieur du secteur tertiaire, c'est dans les activités d'administration publique (2%) et les autres services (9%) que les revenus sont plus équitablement répartis, laissant préjuger d'une bonne diffusion de la croissance jusqu'au niveau des acteurs les plus pauvres. Par contre, dans le commerce, le revenu est très inégalement réparti (17%) et à un degré moindre dans les transports (10%).

Quant au secteur secondaire, c'est dans les activités minières (2%) que la répartition du revenu est égalitaire, contrairement aux BTP et dans les industries (14% dans chacun des secteurs) où le revenu est majoritairement concentré entre les mains de privilégiés.

Enfin dans le secteur primaire, la répartition du revenu est plus égalitaire dans le secteur de la pêche (2%). Par contre, elle reste très concentrée dans l'agriculture (28%) et dans l'élevage (19%).

L'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) appliquée sur les tableaux de contingences effectifs et revenu (répartition de l'effectif par secteur et la répartition du revenu par secteur) confirme les remarques faites au niveau de l'analyse des secteurs.

On note que les pauvres sont surtout dans le secteur agricole et dans l'élevage ; alors que les riches sont dans l'administration et dans l'exploitation minière. On note donc une opposition entre les deux groupes de secteurs : les secteurs Mine et administration s'opposent aux secteurs élevage et agriculture. Par ailleurs, il faut également noter que ceux qui ont un revenu intermédiaires se trouvent dans les secteurs services, commerce, transport_communication. Ces secteurs peuvent contenir des riches ou des pauvres.

Le seul secteur dont les fruits de la croissance se diffusent bien au niveau des pauvres est le secteur agricole. Ensuite vient le secteur élevage. Les autres secteurs ont surtout une répartition qui favorise les riches ou les moyennement riches. Cette situation est plus prononcée dans l'administration, la pêche et les mines. Dans ces secteurs, le revenu est surtout distribué au niveau des riches.

Tableau 7 : Répartition des salaires par quintiles et secteurs d'activité des Chefs de Ménage

Secteurs/Branches	Répartition des salaires sans transfert						Répartition de la population totale					
	q1	q2	q3	q4	q5	Total	q1	q2	q3	q4	q5	Total
Agriculture	12%	24%	25%	22%	17%	100%	37%	31%	18%	10%	4%	100%
Elevage	7%	15%	17%	20%	41%	100%	31%	26%	17%	13%	12%	100%
Pêche	1%	4%	8%	16%	71%	100%	11%	1%	19%	23%	47%	100%
Secteur primaire	7%	15%	18%	19%	40%	100%	32%	26%	18%	12%	12%	100%
Mines (extraction)	0%	1%	5%	16%	77%	100%	1%	6%	13%	26%	54%	100%
Industrie	3%	10%	14%	23%	49%	100%	20%	24%	19%	19%	19%	100%
BTP	3%	8%	15%	28%	47%	100%	18%	18%	21%	23%	19%	100%
Secteur secondaire	2%	7%	12%	24%	55%	100%	16%	18%	19%	23%	24%	100%
Transport	1%	6%	15%	27%	51%	100%	10%	16%	23%	27%	24%	100%
Commerce	2%	5%	13%	26%	54%	100%	18%	26%	4%	5%	47%	100%
Services	2%	5%	12%	26%	56%	100%	11%	14%	19%	28%	28%	100%
Administration publique	0%	2%	6%	16%	75%	100%	0%	8%	15%	25%	51%	100%
Autre	1%	4%	7%	13%	75%	100%	12%	14%	15%	19%	40%	100%
secteur tertiaire	1%	4%	10%	22%	62%	100%	11%	16%	14%	20%	39%	100%
Total	3%	7%	13%	22%	55%	100%	20%	20%	16%	17%	26%	100%

7. Synthèse de l'analyse des secteurs d'activités des chefs de ménage

Tableau 8 : Dynamique sectorielle et niveau de pauvreté :

SECTEURS D'ACTIVITES	C0 2008 (%)	Part des trois premiers déciles en 2004 (%)	Part des trois premiers déciles en 2008 (%)	Taux de croissance réel 2001- 2008	Taux de croissance réel 2001- 2004	Taux de croissance réel 2005- 2008
ND/NC	41,7	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
AGRICULTURE	13,1	8.6	23,24	3,58	-8,19	15,34
COMMERCE/ VENTES	10,3	3.7	3,72	4,82	4,84	4,79
ELEVAGE	10	8.6	14,33	2,14	1,14	3,15
SERVICES	7,9	4.9	3,65	5,05	6,06	4,04
TRANSPORT et COMMUNICATION	4,9	6.5	3,65	12,11	14,65	9,56
AUTRES	3,6	5.8	2,83	N/A	N/A	N/A
ADMINISTRATION	3,3	2.5	1,24	6,26	7,80	4,72
BTP	1,9	10.4	5,91	6,72	15,09	-1,65
PECHE	1,7	0.8	2,33	-4,20	-13,84	5,44
INDUSTRIES ET MINES	1,7	2.0	4.4	2,17	-0,42	4,848
Total	100	54	65	38,65	27,14	50,25

Sources : ECPV et calculs des auteurs

D'une manière générale, trois catégories de secteurs se distinguent selon leur contribution à la pauvreté.

Le premier groupe est constitué des secteurs dont la contribution à la pauvreté est supérieure à 7%. Il s'agit, hormis les Non déclarés/Non concernés (y compris chômeurs et inactifs), de l'agriculture (13.1%), du commerce (10.3%), de l'élevage (10%) et des services (7.9%).

Ce premier groupe est caractérisé, en dehors des non déclarés, par des taux de croissance réels très faibles, compris entre 2 et 5% entre 2001 et 2008. Cependant il faut souligner que des efforts de croissance ont été notés pour l'agriculture et l'élevage, qui, entre les deux périodes 2001-2004 et 2005-2008, sont passés respectivement de -8.19% à 15.4% et de 1.14% à 3.15%. Cette même tendance est constatée dans la comparaison suivant les déciles.

En effet, l'agriculture et l'élevage sont les secteurs qui ont enregistré les plus grandes parts de dépenses consacrées au niveau des trois premiers déciles les plus pauvres de la population; ces parts ayant augmenté au cours des périodes 2001-2004 et 2005- 2008. Pour l'agriculture, la part des dépenses consacrées au niveau des trois premiers déciles est passée dans l'intervalle de 8.6% à 23.24%. Cette part est passée de 8.6 à 14.33% pour le secteur de l'élevage.

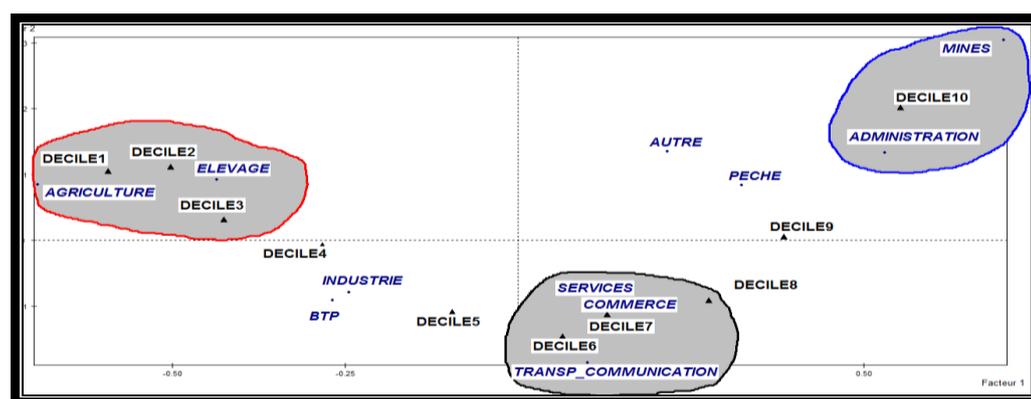
Concernant le secteur du commerce, le taux de croissance et la part des trois premiers déciles sont restés faibles et n'ont pas évolué durant ces deux périodes ; alors qu'ils ont diminué pour le secteur des services.

Le second groupe est constitué des secteurs avec une contribution à la pauvreté compris entre 3 et 5%. Il s'agit du secteur transport- communication (4.9%), le secteur « autres » (3.6%) et l'administration (3.3%).

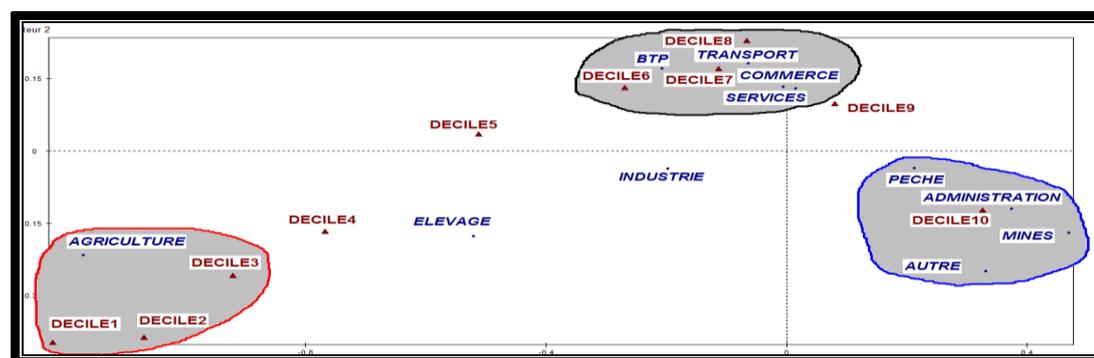
Le secteur transport- communication qui contribue moyennement (4.9%) à la pauvreté est celui qui a le taux de croissance le plus élevé : 12.11% entre 2001 et 2008. Cependant une baisse de performance est à noter entre les deux périodes (2001-2004 et 2005-2008) aussi bien pour le taux de croissance (14.65 à 9.56%) que pour la part des dépenses consacrées aux pauvres (6.5 à 3.65%). Cette tendance est observée pour le secteur « autres » et pour l'administration.

Le troisième groupe est constitué de secteurs avec une contribution à la pauvreté comprise entre 1 et 2%. Il s'agit des industries et mines (1.7%), de la pêche (1.7%) et des BTP (1.9%). La comparaison suivant les trois premiers déciles les plus pauvres, en 2008, montre que le secteur des BTP a la troisième plus grande part de dépenses consacrée aux pauvres, suivi des industries et mines. Cependant, entre les deux périodes, cette part a pratiquement baissé de moitié pour les BTP, alors qu'elle s'est améliorée pour la pêche (0.8 à 2.33%) et le secteur industries et mines (2% à 4.4%). Le taux de croissance réel suit cette même tendance et pour les trois secteurs. Il faut noter les performances de croissance du secteur pêche passant de -13.84 à 5.44, ainsi que celles des industries et mines, passant de -0.42 à 4.84.

Graphique 10 : répartition de l'effectif de pauvres par secteur



Graphique 11: répartition des revenus par secteur



VII.1.2 Analyse Comparative de la situation des pauvres et des non pauvres

L'examen du profil de pauvreté a permis d'avoir une idée globale de l'ampleur du phénomène ainsi que de son évolution pour l'ensemble de la population. Cependant, il ne compare pas de façon spécifique l'amélioration de la situation des pauvres par rapport aux riches, ce qui fait l'objet de la présente section.

Il s'agit d'évaluer l'évolution des indicateurs sociaux dans le groupe des extrêmement pauvres, des pauvres et des non pauvres. Les aspects de conditions de vie qui sont pris en compte sont : l'éducation, l'emploi, la santé et le logement. Chaque aspect sera cerné par un ensemble d'indicateurs.

De manière générale, étant donné que les conditions de vie des populations s'améliorent, alors si la croissance est pro-pauvres, elle doit impacter plus le groupe des pauvres que dans celui des riches.

Cependant, avant de passer à l'évaluation de conditions sociales, nous allons d'abord présenter les différents indicateurs monétaires de la pauvreté.

A cet égard, il convient de noter que ces indicateurs ne sont pas à comparer avec ceux des différents profils de pauvreté. En effet, dans la présente section, le traitement des dépenses de consommation n'est pas forcément le même que celui des profils de pauvreté (les hypothèses des traitements des dépenses peuvent différer de celles faites pour les profils de pauvreté). De plus, les dépenses de consommation sont ici déflatées par équivalent adulte et non par tête (ceci permettant de tenir compte de la composition du ménage dans la mesure de la pauvreté)⁶.

Ce qui nous intéresse, c'est l'évolution des tendances. Il faut donc traiter les deux bases d'enquêtes sur les mêmes hypothèses : ce qui a été fait.

1. L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE SELON LA METHODE DE L'EQUIVALENT ADULTE

Tableau 9 : Incidence de la pauvreté (en équivalent adulte)

Indicateurs	2004	Intervalle de confiance 2004	2008	Intervalle de confiance 2008	Evolution (en %)
Incidence	41.7	[41.2 _ 42.1]	38.9	[38.5 _ 39.3]	-7.2
Profondeur	17.0	[17.5 _ 17.9]	18.0	[17.6 _ 18.2]	5.6
Sévérité	10.4	[10.3 _ 10.7]	10.7	[10.6 _ 10.9]	2.8

Source : EPCV et calculs des auteurs

Entre 2004 et 2008, l'incidence de la pauvreté a légèrement diminué, passant de 41.7 % à 38.9 % soit une baisse de 2.8 points de pourcentage, sur la période considérée. En dépit de cette légère baisse, il ressort de nos calculs que les plus pauvres se sont davantage appauvris. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont respectivement augmenté de 6 et 3 pour cent sur les quatre années.

⁶ L'évaluation de la taille du ménage en termes d'équivalent adulte consiste à convertir le nombre de personnes du ménage en nombre d'adulte correspond. Ainsi, deux ménages de 5 personnes (donc de même taille) peuvent ne pas avoir la même taille en termes d'équivalent adulte. Par exemple, les deux ménages n'auront pas les mêmes besoins si le premier est composé de 5 adultes et le second d'un seul adulte (le chef de ménage) et de quatre enfants.

2. EVOLUTION DES CONDITIONS DE VIE

Dans les lignes qui suivent, nous allons décrire l'évolution des conditions de vie suivant différents groupes. Pour chaque aspect, on compare son évolution dans le groupe des non pauvres, des pauvres et des extrêmement pauvres.

a. EDUCATION

L'éducation est sans doute un élément important dans tout processus du développement. Une population bien éduquée est plus productive, plus compétitive, et respecte plus les consignes de santé. L'évolution de l'éducation dans chaque groupe est donc importante pour évaluer si la croissance est bénéfique aux pauvres. Pour cela, nous utiliserons les indicateurs suivants : le temps nécessaire pour atteindre l'école (primaire ou secondaire) la plus proche, le taux d'alphabétisation, le taux brut de scolarisation au niveau du primaire et du secondaire, le taux de redoublement, etc.

Concernant le temps mis pour atteindre l'école primaire la plus proche, on note que la proportion des élèves faisant moins de 15 minutes est de 48% en 2004 contre 50% en 2008, soit une amélioration de 4%.

Cette amélioration est plus prononcée au niveau du groupe des pauvres (15% au niveau des pauvres et 25,78% au niveau des extrêmement pauvres). **L'évolution de l'accès à l'école primaire a donc été plus bénéfique aux pauvres qu'aux non pauvres.**

L'analyse de l'évolution du **taux d'alphabétisation** montre que les non pauvres ont plus bénéficié des programmes d'alphabétisation que les pauvres. En effet, on note une évolution de 13% au sein du groupe des non pauvres alors que le taux est resté constant dans le groupe des pauvres.

Concernant le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du primaire, pour une amélioration globale de 22%, on a une amélioration de 25 et 20%, respectivement pour les pauvres et pour les non pauvres. **Le TBS s'est donc plus amélioré dans le groupe des pauvres que dans celui des non pauvres.**

Cette situation s'inverse au niveau du secondaire : **l'évolution du TBS au niveau secondaire est plus prononcée dans le groupe des non pauvres que dans le groupe des pauvres** (15.63% pour les non pauvres contre une détérioration de 13% au sein du groupe des pauvres).

Le taux de redoublement a connu une chute de 36% dans l'ensemble. Cette chute est surtout à l'avantage des pauvres (49% contre 28% au niveau des non pauvres).

Tableau 10 : Evolution de quelques indicateurs d'éducation

Temps mis pour atteindre l'école primaire le plus proche.									
	2004			2008			EVOLUTION EN %		
	0_15mn	0_30 mn	+de 30mn	0_15mn	0_30 mn	+de 30mn	0_15mn	0_30 mn	+ de 30mn
Non pauvre	51,34	76,40	23,59	49,73	79,78	20,23	-3,14	4,42	-14,24
Pauvre	43,50	69,95	30,05	50,12	76,27	23,72	15,22	9,04	-21,06
Ext_Pauvre	41,50	67,02	32,97	52,2	76,6	23,39	25,78	14,29	-29,06
Ensemble	48,08	73,72	26,28	49,88	78,41	21,58	3,74	6,36	-17,88
	Alphabétisation			TBS_Prim			TBS_Second		
Groupe	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)
Non pauvre	63,46	71,55	12,75	84,5	101,5	20,12	37,1	42,9	15,63
Pauvre	44,01	43,89	-0,27	62,8	78,2	24,52	14,3	12,4	-13,29
Ext_Pauvre	61,2	41,43	-32,30	60,3	75,4	25,04	12,5	10,7	-14,40
Ensemble	56,03	61,87	10,42	74,3	90,9	22,34	26,6	30	12,78

Source : EPCV et calculs des auteurs

A retenir :

Entre 2004 et 2008, les résultats des programmes d'éducation restent mitigés. L'accès à l'école primaire, le taux brut de scolarisation primaire, le taux de redoublement (fondamental et secondaire confondus) ont été plus bénéfique aux pauvres qu'aux non pauvres. Tandis que l'accès à l'école secondaire, le TBS au niveau du secondaire et l'alphabétisation ont été plus bénéfiques aux non pauvres qu'aux pauvres.

b. EMPLOI

De manière générale, le taux de chômage a légèrement baissé (0.4%). Cette baisse s'est réalisée uniquement dans le groupe des riches (0.2%). Dans le groupe des pauvres on note une légère aggravation du chômage (augmentation de 4%).

Concernant les emplois, on note que sur la période étudiée 2004–2008, l'évolution du taux d'emploi (poids des personnes qui travaillent dans un secteur) est de 16% au niveau du public et de 58% au niveau du privé. **Même si le privé a plus que doublé son taux d'emploi, il faut noter que c'est le public qui a été plus bénéfique aux pauvres.** En effet, en quatre ans, l'évolution du taux d'emploi des pauvres est de 56% au niveau du public alors que cette statistique n'est que de 36% au niveau du privé. **Pour les non pauvres, on a une évolution de 2% au niveau du public et 63% au niveau du privé.**

Tableau 11 : Evolution du chômage (Évolution, en %)

Groupe	chômage	public	privée	ménage/individu	autre
Non pauvre	-0,23	2,23	63,47	-22,22	-10,09
Pauvre	3,57	55,59	35,63	0,23	-23,46
Ext_Pauvre	7,81	-	-	-9,05	-18,70
Ensemble	-0,42	15,85	57,93	-16,67	-14,73

Source : EPCV et calculs des auteurs

c. SANTE

Un bon accès aux soins de santé est nécessaire pour une réduction significative de la pauvreté. L'évolution du taux de morbidité est de +21% dans l'ensemble. Cette évolution est la même dans les deux groupes : pauvres et non pauvres. Cependant, l'évolution de la morbidité reste plus prononcée dans le groupe des extrêmement pauvres que chez les autres groupes (+24% contre +21% pour les autres groupes).

Avec le même niveau d'évolution du taux de morbidité, on note que le taux de consultation a baissé de 4% au niveau des pauvres alors qu'il a augmenté de 8% dans le groupe des non pauvres. Au niveau des malades mentaux ou handicapés, la situation est en baisse au niveau des non pauvres alors qu'elle a augmenté de 18% dans le groupe des pauvres.

Concernant les consultations prénatales, on note que l'amélioration est plus prononcée dans le groupe des non pauvres que dans le groupe des pauvres (10% contre 5%).

De manière générale, le taux de satisfaction a augmenté de 39%. Cette augmentation est légèrement plus prononcée dans le groupe des pauvres que dans celui des non pauvres (43% pour les pauvres contre 38% pour les non pauvres).

A retenir :

Globalement, la situation sanitaire s'est plus améliorée chez les non pauvres que chez les pauvres qui, par contre, ont un niveau de satisfaction plus élevé.

Tableau 12 : Evolution de quelques indicateurs de santé

Groupe	Morbidité			Malade mental		
	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)
Non pauvre	7,27	8,76	20,50	1,07	0,92	-14,02
Pauvre	5,29	6,41	21,17	1,01	1,19	17,82
Ext_Pauvre	4,8	5,97	24,38	1,05	1,23	17,14
Ensemble	6,45	7,85	21,21	1,04	1,03	-0,96

Groupe	consultation pour maladie			satisfaction santé			consultation grossesse		
	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)
Non pauvre	69,23	74,55	7,68	58,58	80,73	37,81	83	91,5	10,24
Pauvre	54,6	52,36	-4,10	57,71	82,35	42,70	76,95	80,53	4,65
Ext_Pauvre	50,87	48,52	-4,62	52,02	84,5	62,44	72,03	78,97	9,63
Ensemble	64,25	67,52	5,09	58,33	81,13	39,09	80,66	87,52	8,50

Source : EPCV et calculs des auteurs

d. LOGEMENT

Entre 2004 et 2008, la proportion d'individus vivant dans des logements non précaires s'est améliorée de 6%. Cette amélioration est faite surtout au niveau des non pauvres et moins dans celui des pauvres (6% contre 2%). De même, on constate que l'utilisation de l'eau potable et de l'électricité (comme moyen d'éclairage), s'est surtout améliorée dans le groupe des non pauvres.

Pour l'eau potable, l'amélioration est de 23.31% pour les non pauvres, alors qu'on note une détérioration (-2%) dans le groupe des pauvres. Cette détérioration est plus prononcée dans le groupe des extrêmement pauvres (-4%). Pour ce qui est de l'accès à l'électricité, on note une amélioration de 20% pour les pauvres contre 55% pour les non pauvres.

Sur la période d'étude, la proportion de ménages n'ayant pas de toilettes s'est améliorée de 3% dans le groupe des pauvres ; alors que cette amélioration est de 28% dans le groupe des non pauvres. Soit un peu moins de 10 fois que celle du groupe des pauvres. Dans la même tendance, on constate que les moyens utilisés pour la cuisine se sont améliorés plus dans le groupe des non pauvres que dans le groupe des pauvres. La proportion de non pauvres préparant avec du bois ramassé a chuté de 44% alors que cette statistique est restée constante dans le groupe des pauvres.

Pour les équipements du ménage, nous avons évalué la possession de réfrigérateurs, de téléviseurs et de la radio. De manière générale, la possession de ces biens s'est plus améliorée dans le groupe des non pauvres que dans les groupes des pauvres. En effet à part la possession de radio, on note que l'amélioration de la possession de biens dans le groupe des non pauvres est nettement supérieure à celui des pauvres. Pour la radio, on note une amélioration de 11% dans le groupe des pauvres alors qu'on a une détérioration de 4% dans le groupe des non pauvres.

A retenir :

De manière générale, la qualité du logement s'est améliorée sur la période 2004 – 2008. Mais cette amélioration reste de loin plus prononcée dans le groupe des non pauvres que dans celui des pauvres.

Tableau 13 : Evolution des conditions d'habitat (Evolution en %)

Groupe	Logement précaire			Logement non précaire		
	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)
Non pauvres	26,17	23,32	-10,89	73,83	76,68	3,86
Pauvres	43,31	47,17	8,91	56,69	52,83	-6,81
Ext_Pauvres	45,27	49,28	8,86	54,73	50,72	-7,33
Ensemble	33,2	32,6	-1,81	66,8	67,4	0,90

Groupe	eau potable			Electricité		
	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)
Non pauvre	63,5	78,3	23,31	32,39	50,35	55,45
Pauvres	37,95	37,38	-1,50	6,22	7,49	20,42
Ext_Pauvres	35,36	33,88	-4,19	3,75	5,4	44,00
Ensemble	52,86	62,38	18,01	21,49	33,68	56,72

Groupe	Toilette avec chasse	latrines	cuvette/seau	Pas de toilettes	toilettes publiques
Non pauvres	22,07	24,89	-30,42	-28,29	252,29
Pauvre	-32,42	18,33	45,94	-3,42	60,71
Ext_Pauvres	-49,46	28,93	38,10	-4,82	45,16
Ensemble	20,16	25,36	-12,04	-16,45	190,91

Groupe	bois ramasse	bois acheté	Charbon	Gaz
Non pauvres	-44,22	-17,01	14,50	28,35
Pauvres	0,93	12,88	8,48	-19,33
Ext_Pauvres	-0,08	17,62	3,84	-15,12
Ensemble	-19,84	-5,39	14,25	20,85

Groupe	Frigo			télé			radio		
	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)	2004	2008	Evolution (en %)
Non pauvre	16,26	19,97	22,82	24,2	44,43	83,60	47,73	45,65	-4,36
Pauvre	2,13	1,22	-42,72	3,74	5,65	51,07	33,03	36,63	10,90
Ext_Pauvre	1,43	0,83	-41,96	2,49	3,82	53,41	32,15	34,16	6,25
Ensemble	10,38	12,68	22,16	15,69	29,37	87,19	41,6	42,15	1,32

Source : EPCV et calculs des auteurs

3. EVALUATION DE LA STRUCTURE DES DEPENSES

Cette section traite de l'évolution de la structure des dépenses dans les différents groupes. Une amélioration de situation d'un groupe se traduit par exemple par la baisse de la part des dépenses de nourriture et une augmentation des dépenses de loisirs et de télécommunication.

Le tableau 14 qui suit présente la structure des dépenses entre 2004 et 2008.

Tableau 14 : Poids de différents postes dans les dépenses des ménages (en %)

Poste	Non pauvre		Pauvre		Ext pauvre		Ensemble	
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008
Alimentation	56,30	58,69	66,07	76,88	64,59	78,63	57,55	62,21
Logement	13,53	12,43	7,09	5,66	7,27	5,09	12,59	11,12
Habillement	6,89	3,82	13,88	4,98	17,03	4,95	7,84	4,06
Meuble	2,95	1,85	1,76	1,16	1,77	1,05	2,77	1,71
Santé	5,46	3,15	3,06	1,72	2,54	1,52	5,11	2,86
Transport	4,45	5,69	1,88	1,19	1,28	0,88	4,10	4,82
Education	1,32	0,91	1,73	0,63	2,10	0,63	1,38	0,86
Loisir	0,05	0,09	0,01	0,00	0,01	0,00	0,05	0,07
Autre	9,08	13,24	4,44	8,00	3,80	7,23	8,38	12,22
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Le poids du poste « dépenses alimentaires » s'est accru de 8% en passant de 58% en 2004 à 62% en 2008. Cette situation, expliquée notamment par la hausse des prix des biens alimentaires dans la deuxième moitié des années 2000, montre un appauvrissement relatif de la population sur la période d'étude. Ce phénomène est plus prononcé dans le groupe des pauvres. En effet, l'augmentation du poids de l'alimentation est de 16% dans le groupe des pauvres contre 4% au sein des non pauvres.

Quant aux dépenses des deux secteurs sociaux (éducation et santé), on note une baisse significative de leur part dans les dépenses des ménages. **La baisse des dépenses de santé est de 43% sur l'ensemble de la population.** On note peu de différence entre les différents groupes.

Pour le secteur de l'éducation, la baisse est de 38% dans l'ensemble de la population d'étude. Cependant, la baisse est plus prononcée dans le groupe des pauvres que dans celui des non pauvres (-64% contre -31%).

VII.1.3. L'analyse des contraintes et obstacles à la réduction de la pauvreté.

Selon le rapport sur les progrès 2010 vers l'atteinte des OMD, la Mauritanie fait face à plusieurs contraintes, pour la plupart structurelles, qui constituent autant d'obstacles sérieux à la réduction de la pauvreté:

- ***Le faible degré de mise en œuvre et l'inefficacité des politiques publiques de développement affichées :***

Le CSLP, cadre de développement officiel, est marqué par un faible niveau d'appropriation de la part des acteurs concernés. Le CSLP n'a pas réellement été utilisé comme cadre de référence pour la programmation, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Les dépenses publiques ne reflètent donc pas les orientations

des CSLP qui entendent lutter contre la pauvreté. Les deux CSLP n'ont pas permis d'inverser la tendance à l'aggravation de la pauvreté en milieu rural et ne sont pas parvenus à toucher les populations les plus démunies malgré les ciblage visés par les Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP). Cette contrainte pose le problème de la gouvernance globale du pays, qui souffre de dysfonctionnements sérieux, tant sur le plan politique (l'instabilité domine depuis 2003), qu'économique (les indicateurs de la Banque Mondiale et de Transparency international illustrent les déficits) ou administratif.

- ***Le caractère peu redistributif de l'économie mauritanienne :***

La partie moderne de l'économie est dominée par quelques groupes oligopolistiques, et dont la base productive est peu diversifiée, extravertie et faiblement intégrée. Cela limite les effets d'entraînement et donc l'impact de la croissance, tant en termes de création d'emplois que de génération de revenus. Cet obstacle est d'autant plus difficile à surmonter qu'on assiste, notamment depuis le début des années 2000, à une forte tertiairisation de l'économie et au développement d'une croissance essentiellement tirée par des secteurs qui constituent, en grande partie, des rentes pour l'Etat et l'élite économique du pays et ne profitent pas directement aux pauvres, tant en termes de valorisation de leur potentiel productif (essentiellement rural) que de création d'emplois.

- ***La forte dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur :***

Cela se manifeste tout d'abord au niveau de l'aide publique au développement (APD). Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2009, la Mauritanie est un des pays dont l'APD par habitant est la plus élevée : elle atteignait 116 \$ EU par habitant en 2007, ce qui équivaut à environ 12 % du PIB. Les exportations reposent sur les produits de base (fer et autres métaux, produits de la pêche, pétrole) dont la fluctuation des cours a des incidences sensibles et déstabilisantes sur les finances publiques et la balance des paiements. Les facteurs de croissance endogènes sont faibles et peu dynamiques. La dépendance alimentaire s'accroît. Le développement du secteur rural reste dominé par des activités fortement liées à la pluviométrie, qui est incertaine et en recul depuis les années 1960. Les stratégies de développement rural, qui ont mobilisé une forte aide extérieure, ont été des échecs. Les perspectives de l'avènement de l'ère pétrolière ont été fortement surestimées.

A côté de ces contraintes structurelles, la crise alimentaire et énergétique de 2007-2008, la crise politique de 2008-2009, la crise financière mondiale et les effets des changements climatiques ont et auront au cours des prochaines années, un impact négatif sur le rythme de réduction de la pauvreté.

En effet, la crise alimentaire et énergétique, par le renchérissement brutal du prix de certaines denrées alimentaires de base (céréales...), a affecté le pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus pauvres, malgré le plan d'urgence mis en place par le gouvernement.

La crise financière qui s'est fortement développée en 2008, couplée à la suspension de l'appui financier de certains des plus importants partenaires du pays, du fait du contexte politique mauritanien entre mai 2008 et août 2009, a eu pour effet de différer le démarrage d'importants programmes et projets de développement qui devaient contribuer à la croissance, à la création d'emplois, et, partant, à la réduction de la pauvreté.

La crise climatique, par ses différentes manifestations (sécheresse, intempéries, inondations,...), accentue le déficit alimentaire, déjà chronique, du pays et engendre des pertes de capital (bétail, champs de culture, habitation, etc.) qui appauvrissent davantage des milliers de mauritaniens et font basculer dans la pauvreté les plus vulnérables, notamment en milieu rural et périurbain.

VII.2. LA CROISSANCE ECONOMIQUE A-T-ELLE ETE PRO-PAUVRE EN MAURITANIE ?

VII.2. 1. Définitions de la croissance pro-pauvres

La réduction de la pauvreté peut être faite par la croissance économique et/ou par la redistribution de revenus. Cependant, il y a aujourd'hui un consensus sur le fait que la croissance économique n'est pas une condition suffisante pour réduire la pauvreté. D'ailleurs, à court terme, on peut constater une augmentation de la pauvreté durant des périodes de croissance positive (Ravallion, 2001).

Il n'existe pas un consensus sur la définition et la méthode de mesurer la croissance pro-pauvres. Ainsi, différentes définitions ont été proposées :

- a. *La croissance pro-pauvres est une croissance favorable aux pauvres qui leur offre des possibilités d'améliorer leur situation économique.* Cette définition ne donne pas une manière de mesurer un indicateur de croissance pro-pauvres (c'est la définition faible).
- b. *La croissance est pro-pauvres si elle réduit la pauvreté* (peu importe l'ampleur de cette réduction). Selon cette définition, même si les pauvres ne reçoivent qu'une petite fraction du total des résultats de la croissance, celle-ci peut être considérée comme étant pro-pauvres.
- c. *La croissance pro-pauvres est définie comme une croissance qui est plus bénéfique aux pauvres qu'aux non pauvres.* Cette définition est celle retenue par Kakwani et Pernia (2000), et Fils (2003). Ces auteurs suggèrent qu'une mesure de la croissance pro-pauvres doit prendre en compte tant la réduction de la pauvreté que la réduction de l'inégalité. (C'est la définition forte)

Comment savoir si la croissance a été pro-pauvres sur une période ?

Pour mesurer la croissance pro-pauvres, deux approches existent: une approche dite partielle et une autre dite complète.

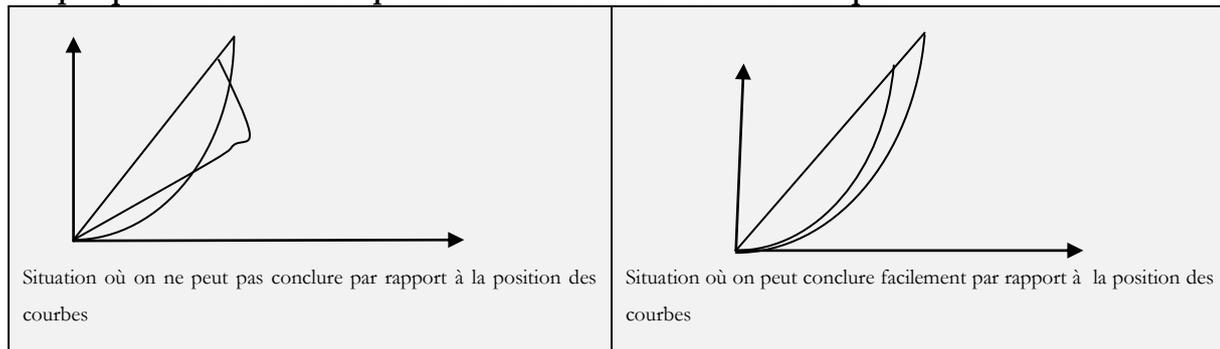
PREMIERE METHODE : APPROCHE PARTIELLE

Cette approche détermine dans quelle mesure la croissance peut être considérée comme pro-pauvres ou anti-pauvres. L'approche en question ne précise ni un seuil de pauvreté, ni une mesure de la pauvreté. En fait, il s'agit de comparer deux situations à l'aide des courbes : on utilise la dominance stochastique.

Un des avantages de cette méthode est qu'elle reste valable pour tous les seuils de pauvreté. Cependant, la méthode reste limitée par le fait que, dans certains cas, on ne peut conclure. Cela arrive lorsque les conditions de dominance ne sont pas remplies.

Une autre limite de l'approche partielle est qu'elle ne fournit pas une mesure quantitative du degré de la croissance pro-pauvres.

Graphique 12 : Schémas explicatifs de la dominance stochastique



DEUXIEME METHODE : APPROCHE COMPLETE

Contrairement à l'approche partielle, l'approche complète est toujours en mesure de donner une conclusion sur le fait que la croissance est pro-pauvre ou non. Les études de McCulloch et Baulch (2000), Kakwani et Pernia (2000), et Ravallion et Chen (2003) sont basées sur l'approche complète. L'approche en question est basée sur le calcul d'un taux ou d'un indice. C'est suivant les valeurs de cet indice que l'on conclut si la croissance a été pro-pauvres ou non.

Cependant, l'application de l'approche complète exige que l'on fixe en avance un seuil de pauvreté et une mesure de la pauvreté. On doit choisir un seuil, ainsi que la mesure de la pauvreté à utiliser. Puis, on calcule l'indice de croissance équivalent pauvreté.

Pour calculer l'indice de croissance équivalent pauvreté, on peut utiliser comme mesure de la pauvreté les indices FGT (Foster Green Thorbecke) :

$$\theta = \int_0^Z \left(\frac{Z-x}{Z} \right)^\alpha f(x) dx$$

La formule généralement utilisée est :

$$\theta = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left(\frac{Z-x_i}{Z} \right)^\alpha$$

Nous savons que pour $\alpha=0$, on a l'incidence de la pauvreté ; comme ceci ne tient pas compte des écarts de pauvreté, alors on complète souvent l'incidence par la profondeur ($\alpha=1$) et par la sévérité ($\alpha=2$).

Lorsqu'on calcule l'indice de croissance pro-pauvres en prenant comme mesure de la pauvreté une fonction du type FGT, alors on obtient un indice pour $\alpha=0$ (que l'on note ici TCEP0), un indice pour $\alpha=1$ (que l'on note TCEP1) et un indice pour $\alpha=2$ (TCEP2).

On peut aussi utiliser comme mesure de la pauvreté la fonction de Watts qui est connue par ses bonnes propriétés. Dans ce cas, on obtient un indice de croissance pro-pauvres que l'on note ici Twatts.

La mesure de la pauvreté de type Watts s'écrit :

$$W = \int_0^Z (\ln(Z) - \ln(x))f(x)dx$$

On peut enfin regrouper l'ensemble des indicateurs dans un tableau

$\alpha=0$	$\alpha=1$	$\alpha=2$	Watts	Croissance réel
TCEP 0	TCEP 1	TCEP 2	TWatts	γ

On compare l'estimation du taux de croissance réel à l'indicateur de croissance pro-pauvres (par exemple à TCEP0). Si TCEP0 est supérieur à γ , alors la croissance a été pro-pauvres sur la période d'étude, sinon la croissance n'a pas été pro-pauvres. La même interprétation s'applique aux autres indicateurs, à la différence que les autres tiennent aussi compte des inégalités entre les pauvres.

Comment mesurer le taux de croissance équivalent pauvreté ?

Nous résumons dans les lignes qui suivent la méthode utilisée pour calculer le taux de croissance équivalent pauvreté lorsqu'on a deux bases de données d'enquêtes⁷.

Le taux de croissance équivalent pauvreté (PEGR)/ Kakwani et Son (2000) : est défini comme le taux de croissance qui aura comme conséquence le même niveau de la réduction de pauvreté que le taux de croissance actuel (γ) si le processus de croissance n'avait été accompagné d'aucun changement de l'inégalité (lorsque chaque membre de la société bénéficie d'une répartition égale des fruits de la croissance).

Le PEGR correspond au produit de l'indice de croissance pro-pauvres (φ) par le taux de croissance du revenu moyen :

$$\gamma^* = \phi\gamma$$

Interprétation :

Si $\varphi < 0$, la croissance est anti-pauvre ;

Si $0 < \varphi < 1$, on parle alors :

- soit de croissance faiblement pro-pauvre ($0 < \varphi < 0.33$),
- soit de modérément pro-pauvre ($0.33 < \varphi < 0.66$)
- soit pro-pauvre ($0.66 < \varphi < 1$).

Si $\varphi \geq 1$, on parle alors de croissance fortement pro-pauvre.

⁷ La méthode détaillée de calcul du taux de croissance équivalent pauvreté est décrite en annexe

VII.2.2. Mesure de la croissance pro pauvre en Mauritanie

Les sections précédentes se sont intéressées à une évaluation de l'évolution de la situation des pauvres et des non pauvres. Nous avons trouvé que pour la plupart des cas, les améliorations faites sont relativement plus prononcées dans le groupe des non pauvres que dans celui des pauvres.

Cependant, cette méthode n'est pas couramment utilisée pour répondre à la question : est ce que la croissance a été pro-pauvres ou non ?

Pour répondre à cette question, nous allons calculer l'indice de croissance équivalent pauvreté. Cet indice permet de conclure définitivement si la croissance est pro-pauvres ou non. Rappelons que le taux croissance équivalent pauvreté se calcule comme suit.

Les revenus moyens en début et en fin de période sont respectivement μ_1, μ_2 ; avec les courbes de Lorenz $L_1(p), L_2(p)$.

L'élasticité totale de la pauvreté est calculée par :

$$\tilde{\delta} = (\text{Ln}[\theta(z, \mu_2, L_2(p))] - \text{Ln}[\theta(z, \mu_1, L_1(p))]) / \hat{\gamma}$$

Avec $\hat{\gamma} = \ln(\mu_2) - \ln(\mu_1)$, une estimation du taux de croissance du revenu moyen.

On calcule les indicateurs suivants :

$$\hat{\eta} = \frac{1}{2} [\ln(\theta(z, \mu_2, L_1(p))) - \ln(\theta(z, \mu_1, L_1(p))) + \ln(\theta(z, \mu_2, L_2(p))) - \ln(\theta(z, \mu_1, L_2(p)))] / \hat{\gamma}$$

On estime ensuite le taux de croissance équivalent pauvreté à l'aide de la formule :

$$\hat{\gamma}^* = \left(\frac{\tilde{\delta}}{\hat{\eta}} \right) \hat{\gamma}$$

Dans l'estimation de l'indice en question, on peut considérer les indices FGT ou d'autres indices. Dans le présent rapport, nous avons considéré les FTG 0, 1 et 2 et l'indice de Watts.

Les résultats de nos estimations se trouvent dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Estimation du Taux de croissance équivalent pauvreté (TCEP) sur la période 2004-2008

Indicateur	Croissance réelle (hausse du revenu moyen)	TCEP 0	TCEP 1	TCEP 2	Watts
Valeur	2.43	1.58	-0.31	-0.47	0.51
Rapport : Φ	-	0,65	-0,13	-0,19	0,21

Interprétation :

Pour l'interprétation des indices calculés, nous allons utiliser le TCEP0 qui est l'équivalent de l'incidence de la pauvreté. Cet indice souffre donc de l'insuffisance de ne pas tenir compte des écarts de pauvreté. Nous utilisons aussi l'indice de Watts qui tient compte de toutes les inégalités dans la mesure de la pauvreté.

Comme signalé dans la revue de littérature, nous pouvons considérer la définition faible ou forte de la croissance pro-pauvres.

- Selon la définition forte de la croissance pro-pauvres (qui dit que la croissance est pro-pauvres si elle a été **plus bénéfique** aux pauvres qu'aux riches), on a le taux de croissance réelle qui est de 2.43 ($\gamma = 2.43$), alors que l'indice de croissance équivalent pauvreté pour $\alpha=0$ (TCEP 0) est de 1.58, ce qui est inférieur au taux de croissance γ . Donc la croissance n'a pas été plus bénéfique aux pauvres qu'aux riches : la croissance n'a pas été pro-pauvres sur la période 2004 – 2008.
- La définition faible de la croissance pro-pauvres s'appuie sur le rapport φ et donne différentes appréciations de la croissance en faveur des pauvres selon que l'on tienne compte des écarts de pauvreté ou non. En fait, même si la croissance n'a pas été plus bénéfique aux pauvres qu'aux riches, on peut se poser la question de savoir si elle a été quand même bénéfique aux pauvres et ceci jusqu'à quel niveau ?

Quand on considère cette définition (qui dit que la croissance est pro-pauvres si elle a été *tout simplement bénéfique* aux pauvres), alors :

- ✓ Selon l'incidence de la pauvreté, on a φ (TCEP0)=0.65. On est donc dans le cas $0.33 < \varphi < 0.66$, d'où la croissance a été modérément pro-pauvres. Cependant, le TCEP0 qui peut être vu comme un correspondant de l'incidence de la pauvreté ne tient pas compte des écarts de pauvreté (profondeur et sévérité).
- ✓ En considérant l'indice de Watts qui a de bonnes propriétés et tient compte des écarts de pauvreté, on a φ (watts)=0.21. Nous sommes dans le cas $0.00 < \varphi < 0.33$, **donc la croissance a été faiblement pro-pauvres**⁸.

Il serait capital de désagréger totalement ces indicateurs dans les études futures. On pourra par exemple évaluer la situation dans différentes strates formées dans le pays. Les strates les plus naturelles sont les départements et le milieu de résidence, cette évaluation nécessite cependant la fixation d'un seuil de pauvreté dans chacune des strates.

⁸ Les TCEP 1 et TCEP 2 sont des indicateurs de croissances pro-pauvres qui tiennent compte des inégalités qui existent dans le groupe des pauvres. Ainsi, assimilables à la profondeur et à la sévérité de la pauvreté quand on se place dans le cadre des indices FGT de pauvreté, les TCEP 1 et TCEP 2 donnent plus de précisions sur l'incidence TCEP0. Leur valeur négative s'interprète comme un appauvrissement supplémentaire des pauvres. Ce qui signifie que, de manière générale, les plus pauvres de la population mauritanienne se sont davantage appauvris.

Encadré 7 : Evaluation de la croissance équivalent pauvreté dans quelques pays

Le Burkina Faso

La baisse de la pauvreté constatée au Burkina Faso, pendant la période 1998-2003, a été attribuée en grande partie à une expansion du secteur primaire et plus particulièrement à la baisse du taux de pauvreté en milieu rural. Dans l'ensemble, le taux de pauvreté est passé de 62,2% à 52,7% en milieu rural tandis qu'il a légèrement diminué en zone urbaine. Ce résultat est cohérent avec la croissance du PIB qui montre une plus forte hausse dans la production rurale, avec l'expansion céréalière et la hausse de la production de coton. Les dépenses des ménages agricoles ont aussi fortement augmenté et leur taux de pauvreté a diminué de 6%. En utilisant l'approche GIC (Growth Incidence Curve), il a été démontré que la croissance a été pro-pauvres, en ce sens que tous les ménages ont bénéficié de la hausse des niveaux de leur dépenses. En milieu rural, la croissance des dépenses a été d'ailleurs supérieure à la moyenne pour la plupart des ménages, tandis que le phénomène inverse est constaté en zone urbaine. En outre, se référant aux critères de Kakwani et Pernia, la croissance entre 1998 et 2003 a été modérément pro-pauvres au Burkina Faso. En effet, le résultat du calcul de l'indice de pauvreté est de 0.66 et se traduit par un taux de croissance équivalent pauvreté de 1.5. Ce qui indique qu'un taux de croissance de 1.5% aurait suffi (au lieu de 2.3%) pour baisser la pauvreté sans changer les inégalités. Cette performance est qualifiée de « trickle down ».

Référence : *Rapport No. 29743-BUR, Banque Mondiale, Région Afrique, PREM, Juin 2005*

Mali : Le traitement des différentes enquêtes (enquêtes-ménages et EDS) convergent tous pour confirmer l'hypothèse d'une croissance qui aurait profité aux plus riches, et notamment aux riches urbains. L'accroissement des inégalités en termes d'éducation notamment risque d'entraîner une pérennisation du phénomène de creusement des inégalités de revenus au Mali.

Référence : *DT 2006-15, DIAL*

Le Maroc : l'analyse de l'évolution des mesures (ratio, profondeur et inégalité) de la pauvreté entre 1985 et 2007 montre qu'en termes de ratio de pauvreté, le processus de croissance n'était pas formellement pro-pauvres à l'échelle de l'ensemble du pays. C'est dire que, globalement, les changements dans l'inégalité, attribués au processus de croissance, n'ont pas contribué à la baisse de la pauvreté. C'est d'ailleurs ce qui ressort de l'évolution des indices de Gini.

Référence : *Mohamed Douidich, Septembre 2009*

Tunisie : la décomposition des variations d'indice numérique a montré que la croissance a été le principal facteur de réduction de la pauvreté dans les années quatre-vingt dix, tandis que l'inégalité croissante a agi à l'inverse dans les zones urbaines.

Référence : *International development and strategy, Mars 2005*

Sénégal : Les résultats obtenus ont montré que si la croissance a pour effet de réduire la pauvreté, le profil de la distribution des revenus qui l'accompagne augmente le niveau de pauvreté. Globalement, la réduction de la pauvreté est essentiellement imputable à l'effet de la croissance, puisque les inégalités contribuent à accroître l'incidence de la pauvreté.

Par ailleurs, de l'analyse de la courbe d'incidence de la croissance et du calcul des différents indices de croissance pro-pauvre, il ressort que la Stratégie de croissance accélérée n'est pas pro-pauvre. En effet, elle contribue à accroître le revenu annuel moyen par tête des non pauvres, de façon plus que proportionnelle que celui des pauvres.

Référence : *GREDI, cahier de recherche 09-05*

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation de l'axe 2 du CSLP « Ancrage de la pauvreté dans la sphère des pauvres » a conduit aux conclusions suivantes :

1. Impact de la croissance sur la pauvreté

Au niveau national, la pauvreté a baissé entre 2004 (46.7%) et 2008 (42.0%). Ce qui représente un recul de 4,7 points durant cette période, et correspond à une réduction annuelle moyenne d'environ 1,2%. La profondeur a connu une baisse de 0,8%; tandis que la sévérité de la pauvreté a stagné.

L'examen des indices de pauvreté par milieu montre un recul important de la pauvreté dans le milieu urbain et son aggravation légère dans le milieu rural entre 2004 et 2008. La profondeur et la sévérité ont confirmé cette tendance dans les deux milieux. Pour **le milieu urbain**, le pourcentage des individus vivant en dessous du seuil de pauvreté est passé de 28,9% en 2004 à **20,8% en 2008** ; soit une amélioration nette de la pauvreté de 8 points. Cette même tendance est observée pour la profondeur et la sévérité. Par contre **le milieu rural** a connu une détérioration de la situation des conditions de vie. Le pourcentage des pauvres a augmenté de 0,4% s'établissant à **59,4% en 2008**. La profondeur et la sévérité de la pauvreté ont connu une chute passant respectivement entre 2004 et 2008 de 20,6% à 22,3% et de 9,6% à 11,1%.

Les différents taux de pauvreté et extrême pauvreté dans le milieu rurale (incidence, profondeur, sévérité) ont donc enregistré une aggravation par rapport à la situation de référence de 2004 au lieu de tendre vers les valeurs cibles. Les écarts ainsi enregistrés sont très importants, avec plus de 80% pour la profondeur de la pauvreté et sa sévérité, 38% pour l'extrême pauvreté et 18% pour l'incidence de la pauvreté définie avec le premier seuil correspondant à 1\$ par jour par personne en valeur constante.

Par ailleurs, nous avons évalué le bénéfice de la croissance sur les pauvres par la méthode de Kakwani et Son (2000). Il ressort de nos résultats que la croissance a été modérément pro-pauvres. Cependant, lorsque l'on considère les inégalités qui peuvent exister entre les pauvres et les riches d'une part et au sein des pauvres d'autre part, alors on conclut que **la croissance a été faiblement pro-pauvres** (« **trickle down** »).

Cette étude (pour des contraintes de données et de temps) s'est basée uniquement sur deux enquêtes EPCV 2004 et EPCV 2008. Il serait important de procéder à une analyse de l'évolution du taux de croissance équivalent pauvreté sur plusieurs années. Cette situation nécessite d'avoir plusieurs bases des données (peut être 10) sur des années différentes. On pourra ainsi catégoriser les périodes de croissance fortement pro-pauvres, modérément pro-pauvres, faiblement pro-pauvres et anti-pauvres.

Dans ce rapport, nous avons également évalué l'écart d'évolution entre les pauvres et les riches, concernant différents indicateurs de bien-être. Nous avons effectué l'analyse dans l'éducation, dans l'emploi, la santé et les conditions du logement. Les résultats dans l'éducation sont mitigés : certains aspects ont été plus bénéfiques aux pauvres qu'aux non pauvres alors que dans d'autres aspects, ce sont les pauvres qui ont plus bénéficié des améliorations. Concernant les autres aspects (emploi, santé, habitat), les améliorations ont davantage été constatées chez les non pauvres que chez les pauvres. Ainsi, les pauvres ont globalement moins bénéficié des effets de la croissance sur les conditions de vie que les « riches ».

En termes d'activité, l'Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) appliquée sur les tableaux de contingences effectifs et revenus (répartition de l'effectif par secteur et la répartition du revenu par secteur) montre que les pauvres sont surtout dans le secteur agricole et dans l'élevage ; alors que les « riches » sont dans l'administration, dans l'exploitation minière, dans la pêche, et dans une moindre mesure dans le commerce, le transport, la communication et les services.

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont ceux dont les fruits de la croissance se diffusent le mieux au niveau des pauvres. Or ces secteurs ont été caractérisés, dans la période 2001-2008, par une croissance économique relativement faible (3,58% pour l'agriculture et 2,14% pour l'élevage). Cependant il faut souligner que des efforts de croissance ont été notés pour ces deux secteurs, qui, entre les deux périodes 2001-2004 et 2005-2008, sont passés de -8.19% à 15.4% et de 1.14% à 3.15% respectivement.

Pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, **plusieurs stratégies complémentaires** s'offrent donc à la Mauritanie :

(i)- **Favoriser et l'accélération de la croissance dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage** (dont l'énorme potentiel est insuffisamment exploité), l'analyse montrant que les pauvres sont localisés dans ces secteurs qui diffusent assez bien les fruits de la croissance chez les couches pauvres;

(ii)- **Promouvoir une meilleure répartition spatiale de la population**, l'en accompagnant, par des politiques publiques adaptées (aménagement urbain, programmes cibles, etc.).

(iii)- Poursuivre et intensifier les programmes d'appui à la micro-entreprise, notamment dans les secteurs de l'artisanat et du commerce, qui occupent beaucoup de pauvres urbains, notamment par le développement du microcrédit ;

(iv)- **Promouvoir l'emploi et la formation professionnelle**, ainsi que le changement d'attitude des populations mauritaniennes vis-à-vis du travail. Des projets spécifiques à l'emploi devraient ainsi être programmés dans le CSLP. Selon le rapport sur les progrès en vue de l'atteinte des OMD, c'est de l'identification des caractéristiques d'un processus **de croissance créateur d'emplois**, notamment en milieu rural que dépendra l'atteinte des objectifs de réduction de la pauvreté. La création d'emplois ne peut être considérée comme une résultante mécanique de la croissance. **Le processus de croissance doit être défini en fonction de sa capacité à créer des emplois.** Cette problématique était largement absente des deux premiers CSLP. Le CSLP III devra ainsi définir des objectifs précis de création d'emploi dans les secteurs prioritaires qui seront retenus, et notamment en milieu rural où la pauvreté est massive. Pour le rapport de progrès vers les OMD, ceci implique, en premier lieu, l'élaboration d'une stratégie cohérente de développement de l'emploi, basée sur l'identification des secteurs porteurs en la matière et sur des mécanismes opérationnels de mise en œuvre qui améliorent la coordination entre les différents acteurs institutionnels concernés, y compris les opérateurs économiques privés et les organisations de la société civile compétentes. La promotion d'une stratégie de développement d'activités utilisant des techniques à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) devrait constituer un axe prioritaire.

En deuxième lieu, cette stratégie devra être déclinée en programmes précis ciblant les zones de concentration de la pauvreté et du chômage et agissant simultanément sur l'investissement en infrastructures de base et la diversification de l'offre de formation professionnelle et l'amélioration de sa qualité, ainsi que sur la promotion de l'accès aux facteurs de production, notamment l'accès au financement et à la propriété foncière.

(iv)- **Encourager l'entrepreneuriat local**, pour lui permettre de jouer un rôle plus important dans la gestion des secteurs productifs et d'en faire bénéficier plus largement les pauvres ;

(v)- Le rapport sur les OMD recommande également une **redistribution des fruits de la croissance au bénéfice des plus démunis**. La redistribution, c'est notamment l'orientation d'une part croissante des dépenses publiques vers les plus démunis. Cela suppose par exemple que l'on développe l'offre de services de base dans le monde rural, en s'appuyant pour déterminer les priorités sur la carte de la pauvreté, afin de cibler les actions. Des initiatives d'envergure sont nécessaires dans le domaine de la santé, où les indicateurs sont particulièrement faibles, mais aussi dans l'éducation, l'eau, l'énergie et l'habitat. Les Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté devraient refléter ces préoccupations.

2. Bilan global de la mise en œuvre de l'axe 2 du CSLP

Le degré de réalisation des actions programmées a été *moyennement satisfaisant*. L'excès d'optimisme dans la programmation y a joué un rôle, tout comme la situation assez difficile du cadre institutionnel du pays dans la période couvrant le CSLP 2.

Le *niveau d'exécution d'actions hors CSLP* peut atteindre, dans tous les secteurs, des pourcentages élevés, ce qui dénote une faible appropriation du programme par l'administration. Ce constat a été fait lors des bilans réalisés pour le CSLP 1 et la première phase du CSLP 2. Il semble, au vu de la mobilisation actuelle pour l'élaboration du CSLP que cette situation risque de perdurer. Pour tenter d'y remédier, une solution proposée est *d'adosser la programmation budgétaire* (à laquelle tous les départements sont très attentifs) *au futur CDMT et futur CSLP*.

En matière de *mobilisation des ressources*, il n'a pas été possible d'évaluer l'état de la mobilisation des ressources, sur la base des différents coûts des programmes d'actions prioritaires (PAP) annexés dans les rapports de mise en œuvre disponibles (2002, 2003, puis les années 2006 et 2007 regroupées). Hormis les années 2002 et 2003 qui ont fait l'objet d'un suivi de l'exécution des ressources programmées, les autres années ne donnent aucune indication chiffrée dans ce sens. C'est pour contourner cette difficulté que nous avons procédé à un retraitement de la série des projets du BCI suivant une classification axiale qui puisse nous permettre de bien cerner les composantes de l'axe 2 en programmation et en exécution.

Une autre limite du PAP réside dans le fait que les programmations budgétaires sont déconnectées de celles du BCI et une reclassification par axe du CSLP ne permet pas de rétablir la cohérence entre les deux exercices.

Le tableau qui suit retrace les écarts constatés.

Programmation axe 2 (en milliards d'UM)

2002-2004			2006-2010		
PAP	BCI	Ecarts	PAP	BCI	Ecarts
31,2	32,1	0,9	107,8	112,9	5,1

sources: MF/ rapports de mise en œuvre du CSLP

Les programmations des coûts PAP sont visiblement déconnectées de la programmation budgétaire, surtout pour la deuxième phase du CSLP. Cette situation résulte de la faible capacité programmatique de l'administration.

Les PAP sont en fait une juxtaposition de besoins identifiés par les départements sectoriels sans qu'il y ait forcément un lien direct avec les objectifs sectoriels tels que retracés dans les documents budgétaires.

Pour pallier cette insuffisance, il est recommandé de *renforcer le processus de formulation de CDMTs sectoriels qui devront désormais être pris en compte dans la programmation budgétaire*. Cette approche permettra d'allouer les ressources par objectifs stratégiques et non par besoins.

Dans l'ensemble, pour que la croissance soit mieux ancrée dans la sphère économique des pauvres, les autorités devront mobiliser encore plus de ressources pour soutenir la croissance de la productivité globale des facteurs au niveau des zones rurales. Cette approche suppose un approfondissement des réformes visant l'accroissement du rôle du secteur privé et l'élargissement de la base productive des secteurs pro-pauvres.

Il importe de préciser que du point de vue global (tous axes confondus), *l'exécution des projets* est souvent limitée par la capacité d'absorption des financements extérieurs. Toutefois, pour le cas spécifique de l'axe 2, cette contrainte ne se pose pas. Les *taux d'exécutions sont globalement assez élevés*, compte tenu du fait que les entreprises locales n'éprouvent pas assez de difficultés pour satisfaire la commande liée à la réalisation des projets de l'axe (aménagement hydro-agricoles, désenclavements, etc.).

Au surplus, la faiblesse du suivi de l'exécution financière des PAP résulte essentiellement des capacités limitées des administrations en matière de suivi-évaluation. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du CSLP, il est recommandé de *renforcer les compétences des structures sectorielles de suivi-évaluation*, en les dotant d'outils performants à même de renseigner l'évolution des différents indicateurs liés aux objectifs stratégiques. Les rapports d'exécution trimestriels exigés des départements par les nouvelles autorités pourraient constituer le socle du processus et méritent d'être plus formalisés. Ils permettraient de voir, en fait, dans quelle mesure les ressources mobilisées ont permis de réaliser les objectifs visés.

Par ailleurs, on confond souvent l'appropriation du CSLP par les populations avec son appropriation par l'administration centrale et régionale. Pour obtenir la première, il est nécessaire *d'impliquer davantage les populations bénéficiaires dans le processus de prise de décisions* quant aux choix des projets à mettre en œuvre.

Cette implication doit aller au-delà du mécanisme actuellement utilisé par le CSLP (CTS, GTT, assises régionales, assises nationales, etc.) qui concerne davantage les élites que les populations elles-mêmes. Il s'agit de trouver des formules nouvelles et souples permettant d'approcher les populations cibles pour identifier leurs besoins prioritaires et réels et leur opinion sur les projets à mettre en œuvre.

3. Assurer une meilleure couverture thématique

Intégrer la dimension environnementale dans le CSLP

Une lecture critique de l'axe 2 permet de dire qu'il existe des manques et carences en matière d'intégration des questions d'environnement dans les actions de développement, y compris à travers le rôle que l'environnement peut jouer dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de la croissance économique, à travers des projets pilotes en faveur des populations les plus vulnérables.

Il n'existe nulle part de mention sur le coût et les bénéfices fournis par les écosystèmes dans les zones cibles, des facteurs de production, la valorisation de certaines ressources, du ciblage des zones à profils écologiques. De plus, la gestion et le suivi de l'information environnementale semblent être absents pour renseigner sur l'état des ressources.

En outre, il n'a pas été mentionné dans le CSLP2 l'intégration de la dimension changements climatiques bien qu'il soit une des priorités de la Mauritanie depuis le sommet de Copenhague.

Le développement urbain est abordé suivant seulement une approche de croissance urbaine, sans pour autant mettre en avant les règles liées à l'aménagement et dont les effets actuels sont perceptibles dans l'aménagement des villes (zones non habitables, y compris le littoral).

Le plan de gestion des risques et catastrophes naturelles, élaboré en 2007, demande également une opérationnalisation pour contrecarrer les tendances de pertes des productions liées aux effets des aléas climatiques (sécheresse, inondations, périls acridiens) et dont les conséquences sont l'insécurité alimentaire et la paupérisation.

Plusieurs données ont été recueillies dans le cadre de l'initiative Pauvreté Environnement, un des programmes phares en matière de gouvernance environnementale en Mauritanie, et dont les produits doivent permettre d'améliorer le précédent plan d'action du CSLP.

La révision du CSLP devrait tenir de tous ces aspects, afin d'institutionnaliser la dimension environnementale dans tous les domaines de l'axe.

Assurer une cohérence thématique entre le CSLP, le CDMT et le BCI

Une incohérence est notée entre le CSLP et le BCI. En effet, la nomenclature adoptée par le BCI utilise les sept secteurs suivants : Développement rural ; Développement industriel ; Aménagement du territoire ; Ressources humaines ; Développement institutionnel ; Projets multisectoriels ; Snim.

La notion « de développement urbain » n'est pas utilisée et les aspects qu'elle recouvre dans le cadre de l'axe II du CSLP sont regroupés comme sous-composante du Volet plus large « d'Aménagement du territoire ».

En effet, l'aménagement du territoire recouvre dans la nomenclature BCI les sous-secteurs suivants :

- Habitat et urbanisme ;
- Décentralisation (dans le CSLP, elle se retrouve dans l'axe 4 : Gouvernance et Développement institutionnel) ;
- Hydraulique urbaine (axe 3 du CSLP) ;
- Infrastructures de transport (axe 1 du CSLP) ;

Par contre, dans l'axe II du CSLP, le Développement urbain recouvre des aspects relatifs à l'habitat, à l'urbanisme, au renforcement des capacités des opérateurs du secteur (administrations centrales et déconcentrées), et l'extension des équipements publics pour mieux servir les populations et les opérateurs économiques. Ces deux derniers volets sont aussi abordés dans d'autres axes : l'axe 4 pour le premier et les axes 1 et 3 pour le deuxième.

Il y a donc une incohérence manifeste entre la présentation du BCI et celle adoptée par le CSLP, incohérence qui rend peu lisible les efforts des pouvoirs publics pour améliorer les conditions de vie des populations, les infrastructures éducatives, sanitaires et de désenclavement réalisées n'apparaissant pas dans le développement urbain mais dans d'autres axes comme le 3 (accès des populations aux services de base) et 1 (croissance). Cette incohérence a aussi rendu difficile la coordination entre ces deux outils de programmation.

Sans une harmonisation des approches et nomenclature utilisées par les trois outils de programmation (CSLP, CDMT et BCI), le CSLP ne pourra pas constituer un véritable programme de développement économique qui oriente l'ensemble des activités réalisées dans le pays. L'axe II devient ainsi un fourre tout qui déborde sur les autres axes et où se retrouvent des mesures du court terme visant à alléger les difficultés des couches les plus défavorisées (protection sociale, programmes ciblées de lutte contre la pauvreté, sécurité alimentaire), des aspects relevant manifestement de la croissance traitée dans l'axe I (Développement rural, promotion de la micro entreprise, emploi) et des aspects de l'aménagement du territoire abordée timidement dans l'axe IV (c'est le cas du renforcement des capacités des intervenants dans le secteur).

Cela implique que les secteurs eux mêmes élaborent des stratégies de réduction de la pauvreté, dans un cadre participatif. Rendre effectif la réduction de la pauvreté suppose que le budget de l'Etat reflète cette préoccupation. Les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) constituent des outils appropriés dans une telle perspective. Le CSLP ne doit pas rester virtuel. Il doit être mis en œuvre, suivi, évalué.

Au niveau du monde rural, les PRLP constituent un cadre d'intervention susceptible de cibler les plus démunis, et d'engager des actions identifiées avec les populations, qui doivent être impliquées non seulement dans l'identification, mais aussi dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Le rapport sur les OMD recommande même un changement du statut du CSLP. Un large consensus existe pour considérer que les deux premiers CSLP ont fort peu influencé les politiques sectorielles. Les priorités du CSLP n'ont guère eu de traduction dans les dépenses publiques, dans l'allocation des investissements et des ressources humaines. Il est indispensable que *le CSLP ait un fort contenu en matière de réduction de la pauvreté et acquière un statut politique tel qu'il serve effectivement de référence aux décisions publiques* dans des secteurs-clés comme la santé, l'éducation, les infrastructures (transports, énergie, eau, assainissement...).

Réorganiser le CSLP selon les quatre axes suivants

- **Axe I: Accélération de la croissance et promotion de son ancrage dans la sphère des pauvres**
 - Mettre en place un cadre macroéconomique de qualité
 - Appuyer le développement des secteurs moteurs de croissance (Développement rural, Secteurs industriels, Services)
 - Favoriser l'éclosion de la micro entreprise
 - Promouvoir activement l'emploi
 - Assurer une protection sociale pour tous

- **Axe II: Développement des ressources humaines et expansion des services sociaux de base**
 - Education et formation
 - Santé
 - Nutrition
 - Logement
 - Energie
 - Eau et Assainissement

- **Axe III: Aménagement durable de l'espace**
 - Aménagement du territoire
 - Restructuration urbaine et rurale
 - Infrastructures (Transport, TIC)
 - Environnement

- **AXE IV: Gouvernance et renforcement des capacités**
(y compris la prise en compte de la dimension genre)

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

- Mohamed o. Die, DSP/MAED
- Mohamed cheikh o. Sidi DSP/MAED
- Cheikh Baye O. Beddi, CMAP
- El Moustapha O. Sidi Mohamed, CMAP
- Baba Boumeiss, DG ONS
- Samba O. Salem, DGA/ ONS
- Ahmed O. Isselmou, Directeur DSDS / ONS
- Sow Aly, Directeur de la Diffusion / ONS
- Mewguev El Izza M. El alem Directrice des Conditions de vie des ménages / ONS
- Chouaibou Fall, DSECN/ ONS
- Aida Niang, Directrice adjointe de la Promotion Féminine/ MASEF
- Wane Birane, Directeur de l'Aménagement du Territoire et de l'action régionale (DATAR);
- Mohamed Ould Babetta, Coordonnateur du Programme de Développement Urbain (PDU) ;
- Abdel Ghader Ould Mohamed, Directeur de l'habitat, ancien coordinateur du Projet Twize ;
- Cheikh Sow, Directeur de l'urbanisme ;
- Isagha Diagana, professeur à l'Université et ancien directeur de l'Habitat et de l'Urbanisme ;

Ministère du Développement Rural:

- COULIBALY Oumar, Chargé de Mission, président comité mis en place pour CSLP
- Hasni OULD BASSID, Directeur Agriculture
- Dr DOUMBIA Baba, Directeur Elevage
- Mohamed Mahmoud OULD SIDINA, Directeur Aménagement Rural
- Brahim OULD AHMED, Directeur Recherche- Formation-Vulgarisation
- Dr DIA Mamadou Lamine, Directeur du Centre de Recherche vétérinaire, CNERV
- Docteur Isselmou OULD ABDAT*, Directeur Adjoint CNERV

Commissariat à la Sécurité Alimentaire:

- Baba OULD MOUHAMEDOU, Directeur des Programmes
- Moulaye OULD BABA AININA, Directeur de l'Observatoire de Sécurité Alimentaire, Chargé du dossier CSLP.

Programmes ciblés :

- Mohamed O. Cheikh , Coordonateur PASK / Ministère de l'Intérieur
- Taleb Khyar O. Taleb Bouya, Coordonateur du Programme Lehdada / Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
- Nemine O Aïnina, Coordonateur du Programme VAINCRE / Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et à l'Aménagement du Territoire
- Latifa Mint Mohamed Vall, Point Focal VAINCRE, Ministère de l'Habitat, de l'urbanisme et à l'Aménagement du Territoire
- Zeidane O. Moulaye Zeine, Coordonateur du Programme de Renforcement des Capacités des Acteurs de la Microfinance (PRECAMF)
- Diagana Fodie Amadou, Expert en Microfinance PRECAMF
- Saadbouh O. Sidati, Expert Micro-entreprise PRECAMF
- Taleb Abdarrahmane O. Mahjoub, Directeur de l'Observatoire de l'Emploi / ANAPEJ
- Wali Moçaid du Guidimagha
- Hakem de El Mina

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS :

- Souleman BOUKAR, PNUD
- Fatimata SY, Chargée de Programme, PAM
- Dr Ahmeda O. Mohamed Ahmed, Assistant au Représentant (Programme), FAO

Participants a l'Atelier d'Experts du 22 mars 2010

- Mohamed Moctar o. Zamel, Député – Statisticien Economiste
- Yahya o. Kebd, Consultant
- Mohamed ould el abd, Consultant
- Djime diagana, Economiste
- Aly fall, Juriste
- Fall Moktar , Docteur vétérinaire, conseiller du ministre du développement rural
- Isselmou o. Mohamed, Statisticien Economiste

Annexe 2 : Bibliographie :

Caroline Ménéard, Dorothee Boccanfuso, *La croissance pro-pauvre : un aperçu exhaustif de la « boîte à outils »*, Groupe de Recherche en Économie et Développement International (GREDI), Cahier de recherche 09-06.

Carol Watson et Ould Brahim Ould Jiddou Fah, *Etude sur la protection sociale en Mauritanie ; Analyse de la situation et Recommandations Opérationnelles*, Unicef, Janvier 2010.

Centre Mauritanien d'Analyse de Politique (CMAP), *Eléments d'analyses de la croissance économique en Mauritanie*, Août 2005.

Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion CDHLCPI, Ministère des Affaires Economiques et du Développement MAED, *Profil de la pauvreté en Mauritanie – 2004*, Décembre 2006.

Direction de la Prévision et de l'Analyse Economiques, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, *Cadre Macroéconomique*.

Direction des Etudes, de la Programmation, de la Coopération et des Statistiques : *Note de politique sectorielle sur la Fonction publique, le travail et la prévoyance sociale*.

Direction des Stratégies et des Politiques Cellule de Coordination du CSLP, de l'ODH et du suivi des OMD (Mauritanie), Ministère des Affaires Economiques et du Développement, *Processus de révision du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et l'élaboration de son troisième plan d'action pour la période 2011-2015*, Draft Novembre 2009.

Eduardo Zepeda, *Qu'est-ce qu'une croissance favorable aux pauvres ?*, Centre international pour l'action en faveur des pauvres, Septembre, 2004.

François Joseph Cabral, *La Stratégie de croissance accélérée du Sénégal est-elle pro-pauvre ?*, Groupe de Recherche en Économie et Développement International (GREDI), Working Paper 09-05.

Isabel Gunther, Mohamed Ali Marouani, Marc Raffinot, *La croissance est-elle pro-pauvres au Mali?*, Développement Institution et Analyses de Long Terme (DIAL), Document de travail 2006- 15.

Martin Ravallion, , *Comparaisons de la Pauvreté : Concepts et méthodes*, Etude sur la mesure des niveaux de vie (LSMS)/ Banque Mondiale ; Document de travail n° 122, Février 1996.

Mohamed Ayadi, Ghazi Boulila, Mohamed Lahouel, Philippe Montigny, *La croissance pro pauvre en Tunisie*, International Development and strategy, Mars 2005.

Mohamed Doudich, *La Croissance est-elle pro-pauvre au Maroc ?*, Septembre 2009.

Mokaddem Lamia, Boulila Ghazi et Haddar Mohamed, *Croissance pro-pauvres dans des pays du Moyen- orient et de l'Afrique du Nord*, 1990- 2004

Nanak Kakwani, Shahid Khandker, Hyun H. Son, *Pro-Poor Growth: Concepts and Measurement with country case studies*, International Poverty Center/ UNDP, Working Paper number 1, August 2004.

Notes Sectorielles sur la Mauritanie: *Education, Emploi et formation professionnelle, Pêche, Développement rural, Hydraulique, Santé, Secteur privé et financier, Mines, Infrastructures (Électricité, transports), Gestion des finances publiques*, Novembre, Décembre 2009.

Office National de la Statistique, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, *Profil de la pauvreté en Mauritanie – 2008/ Note de synthèse*, Janvier 2010.

Office National de la Statistique, Ministère des Affaires Economiques et du Développement, *Synthèse du profil de la pauvreté en Mauritanie 2000*, Octobre 2001.

Annexe 4 : Bilan du développement rural

Annexe 4 : Bilan du CSLP II - Secteur - Développement rural

		Etat d'avancement					Observations	Institution responsable
Actions programmées / réalisations		2006	2007	2008	2009	CUMUL (2006-2009)		
2.1 Développement rural	Mise en oeuvre des politiques et des programmes d'investissements prioritaires pour le secteur							
	Création d'une Revue du secteur rural							
Elevage	Mise en application effective des textes relatifs au sous-secteur (code pastoral, textes d'application,...)					0		
						0		
	Mise en oeuvre des politiques et des programmes d'investissements prioritaires pour le secteur					0		
						0		
	Mise en place de moyens et de temps suffisants pour les campagnes de vaccination.							
	Réalisation des parcs de vaccination	39	19	15	15	88	PADEL	
	Réalisation des parcs de vaccination			10	13	23	DEL	
	Construction de pharmacies vétérinaires	1	21		6	28	PADEL	
	Mise à disposition des éleveurs de médicaments pour lutter contre les maladies carencielles (tête)		67000			67000	DEL	
	Mise en place de postes de contrôle sanitaire dans le pays et aux frontières			1	7	8	DEL	
	Equiperment de postes de Contrôle sanitaire et suivi épidémiologique			30	47	77	DEL	
	Disponibilisation des vaccins contre les principales maladies du cheptel				2884,8	2884,79	CAIE	
	Mise en oeuvre de programmes de développement des cultures fourragères							
	Construction des étables			2	1	3	PAPF	
Construction de parcs d'embouche				2	2	Parcs d'embouche (Sabar, tessem)		
Développement de la production fourragère (emblavement (ha))		90		90	180	PAPF		
Mise à disposition d'intrants agricoles				X	0	Semences, engrais, aliments bétail, médicaments vétérinaires,		

						herbicides	
	Appui à deux petites coopératives au Brakna			2	2	coopératives au Brakna (Teiknkel, ONG Délé Diatar)	PAPF
	Engraissement des ovins			X	0	(Foum Gleita, Tessem, Dar Elbarka)	PAPF
	Stabulation des vaches laitières			X	0	(Boghé, Lexeiba)	PAPF
	Production de fourrage			X	0		PAPF
	Distribution de matériel d'irrigation		15	X	15	10 GMP de deux cylindres et 5 GMP de Trois cylindres	PAPF
	Appui aux Centres		X	X	0	Appui au Centre CSP-Kaedi et CNERV	PAPF
	Installation de réserves pastorales	25		15	40		PADEL
	Mise en place de puits pastoraux	12	48	47	107		PADEL
Mise en oeuvre du programme d'amélioration génétique							
	Amélioration génétique : campagne d'insémination (vache)		125	453	950	1528	PADEL
	Amélioration génétique de la poule locale (métisses produits)				3200	3200	CNERV
Consolidation et extension des institutions de crédit de proximité							
	Construction de locaux pour CECELS			10	14	24	PADEL
Mise en place de lignes de crédits destinées aux investissements dans le sous-secteur de l'élevage							
	Mise en place de la ligne de crédit (Million UM)				200	200	PADEL
Mise en oeuvre du programme d'investissement prioritaire du sous-secteur							
						0	
Mise en place de mécanismes garantissant la qualité du produit et l'exploitation optimale des opportunités des marchés							
	Amélioration et développement d'élevage oasien (projet)		26		9	35	PDDO
Poursuite des programmes de la surveillance épidémiologique							
	Réalisation de prélèvements au niveau des troupeaux sentinelles		480			480	
Elaboration et mise en place de mécanismes de crédit propres aux associations d'éleveurs							
	Mise en place de fonds de roulement pour les ACPs		14	10	5	29	PADEL
Agriculture	Protection des cultures (lutte anti-aviaire, lutte intensive contre la sésamie et contre la divagation animale)						
	Lutte anti-aviaire (ha traité)		3300		4830	8130	DA

Lutte contre la sésamie (ha traité)		5600			5600		DA
Lutte contre les sautériaux (ha traité)		2000		600	2600		DA
Lutte antiacridienne (ha prospecté)		461000			461000		CNLA
Réalisation des tests sur la lutte contre la sésamie et fertilisation azotée en cultures de décru		3 tests			0		PAHABO
Construction de laboratoire et équipement en plus de matériel spécifique	1				1		DA/Bayooud
Construction et équipement de forage pour l'expérimentation en plus d'une loge	1				1		DA/Bayooud
Construction de magasins de pesticides				3	3	Construction de magasins de pesticides à Zouerate, Bir Moghraïn, Atar	CNLA
Construction de points d'appui				2	2	(Bir Moghraïn et Atar)	CNLA
Extension de la Station de recherche et base logistique				2	2	Station de recherche à Akjoujt et base logistique d'Aïoun	CNLA
Mise à la disposition des coopératives de grillages				2500	2500	Appui en grillage et en matériel horticole au profit des Coopératives de Bourates/Male dans le cadre des engagements du Président	MDR
Consolidation des activités de contrôle de la qualité des semences et des plantes							
Champs contrôlée (ha)		108		350	458		DA
Certification et contrôle des semences de qualité (tonne)		370			370		DA
Distribution des pirogues motorisées au profil de la lutte contre les plants aquatiques			12		12		DA
Aménagement de nouvelles superficies cultivables							
Réhabilitation des périmètres		48			48		PRPB
Installation des équipements de pompage au niveau de périmètres		44			44		PRPB
Terres emblavables (Ha)	300			500	800		DAR/PGRNG
Terres récupérés (ha)	260	260	260		780		DAR/PGRNG
Terres régénérés (ha)	225	225	225		675		DAR/PGRNG
Terres mis en valeur (ha)	35	200	200		435		DAR/PGRNG
Réhabilitation, extension et création de périmètres irrigués (ha)	800	192,8			992,8	192,8 ha pour 3 périmètres	PDIAM
Extension Décru -walo par engins			14		14		DAR
Exécution des travaux de réhabilitation des périmètres hydro-agricoles		961	536		1497		PDIAM
Travaux d'urgence de réhabilitation du PPG2 à Kaédi (ha)			1118		1118		SONADER
Création d'unités de transformation industrielle et de conservation artisanale des produits maraîchers							
Mise en place des Unions régionales et son équipement		4			4		PDDO

Diversification agricole (nombre d'exploitations appuyée)	25				25	25 exploitations spécialisées (melon, gombo, poivron...)	PDIAIM
Construction d'un centre de conditionnement des fruits et légumes à Kaédi				1	1		PDIAIM
Appui aux opérateurs de la diversification (ha)			656	912	1568		PDIAIM
Appui aux Unions des Grands périmètres			2	2	4		PDIAIM
Disponibilisation des semences de qualité adaptées aux différents cycles culturaux							
Acquisition/distribution de semences traditionnelles (tonne)		300	1034	110,7	1444,7	2008 : 1.034 tonnes de semences traditionnelles confondues dont 500 tonnes sur fond Etat et 534, don de la FAO ont été distribuées	DA
Réalisation de banques de semences		69			69	dont 8 maraîchères et 61 céréalières	PDDO
Mise à la disposition des coopératives de semences maraîchères (kg)				12,5	12,5	Appui en grillage et en matériel horticole au profit des Coopératives de Bourates/Male dans le cadre des engagements du Président	MDR
Mécanisation des outils de production							
Réhabilitation de station de pompage		2			2		PDIAIM
Réhabilitation de station de pompage				1	1	PPG1 de Kaédi	SONADER
Réfection des stations de pompage (collecte et traitement de données hydrologiques)		6			6		DAR
Introduction de nouvelles cultures productives							
Mise à la disposition des coopératives de matériel horticole (unités de Kits (arrosoirs, Pelles, pioches))				75	75	Appui en grillage et en matériel horticole au profit des Coopératives de Bourates/Male dans le cadre des engagements du Président	MDR
Mise à la disposition des coopératives (charrues et semoirs)				50	50	Appui en grillage et en matériel horticole au profit des Coopératives de Bourates/Male dans le cadre des engagements du Président	MDR
Mise à la disposition des coopératives (charrues et semoirs)				1140			DA
Distribution de quantités de matériels horticole et de semences maraîchers (kit)		323	400		723		DA

Construction et réhabilitation des barrages et ouvrages de retenue d'eau et valorisation des bassins versant

Réhabilitation des barrages	5	4	4		13	En 2006 : Toueikit, Magtaa Sfeira, Djabjoula, Magta lahjar, Tenyesser) En 2007 : Ouad R'kaiz, Toueijigjitt, Azgueilem et Jatol) En 2008 : Gaat Teidouma, Gaat Lemhar, Oualata, Werken, Reyoug)	DAR
Exécution des travaux des digues de protection	2				2	2 (Arr et Boghé)	DAR
Confortement digues et diguettes		73	273	60	406		DAR
Mise en place de grillage de protection (Km)			716		716		DAR/Grillage
Réalisation, renforcement et réhabilitation de diguettes paysannes			510	164	674		DAR
Aménagement d'axes hydrauliques dans la vallée				4	4	Endiguements Aftout et Ibrahima, recalibrage du Gouère et faucardage certains axes	DAR
Restauration de terres dégradées (ha)				800	800		DAR
Ré calibrage du Kondo (km)				2,5	2,5		PAHABO
Construction d'émissaire de drainage (km)				15	15		PAHABO
Construction des ouvrages de contrôles				3	3		PAHABO
Démarrage des travaux de ré calibrage de N'Diorol				x	0		PAHABO
L'élaboration de répertoire des exploitants au niveau de cuvettes (cuvettes)		3			3		PAHABO
La réalisation des travaux d'adduction en eau potable de dix villages (%)		45%			0,45		PRPB
La réalisation de forages		10			10		PRPB
Démarrage des travaux pour la Réalisation des Unités d'irrigation collective				29	29	29 Unités	PDDO
Démarrage des travaux pour la Réalisation des forges (usage d'irrigation, AEP et eau pastorale)				81	0	81 forages dont 49 pour usage d'irrigation, 21 pour AEP et 11 pour eau pastorale	PDDO
Réalisation de diguettes		30			30		PDDO
<i>Réalisation des premiers ouvrages dans la zone de Hassi Cheggar et Dangrémon où l'érosion hydrique est très active et les populations volontaires :</i>					0		DAR/PGRNG
<i>Cordons pierreux</i>	43	43	43		129		DAR/PGRNG
<i>Demi-lunes</i>	110	110	110		330		DAR/PGRNG
<i>Digues filtrantes</i>	47	47	47	71	212		DAR/PGRNG
<i>Ouvrages en gabion</i>	3	3	3		9		DAR/PGRNG

Extension et consolidation des ouvrages de désenclavement et des pistes (milieux irrigués et oasiens)									
Réalisation de digue piste Boghé M'Boyo (Km)				35	33			68	PAHABO
Réalisation des ouvrages				28	34			62	PAHABO
Réalisation de la Bretelle de Ndirol (km)				13	18			31	PAHABO
Exécution des ouvrages dans trois communes rurales (ouvrages)				21				21	PDRC
Démarrage des travaux de réalisation de passes en Assaba					2			2	Deux passes Guerou-Guelleir et Legrane-Le plateau)
Réhabilitation/réalisation de diguettes					17			17	PDDO
Réalisation de dalot de désenclavement	1	1	2					4	En 2006 : Nejah, En 2007 : bras d'awlig En 2008 :Awlig, Oum Lekhwa
Aménagement des passes et pistes Rurales avec balisage (km)					15			15	PDDO
Mise en place des techniques d'irrigation économes									
Réalisation des Unités de pompage solaire collective d'irrigation				14	45			59	PDDO
Réalisation d'Extension d'AEP et puits AEP				17	7			24	7 Extension d'AEP et 10 puits AEP
Appui à l'irrigation oasienne (ha)				50					PDDO
Mise en place de technique d'irrigations économes				25					PDDO
Réalisation d'un programme pilote sur la pisciculture en zones de périmètres irrigués (en collaboration avec l'OMVS et la SONADER)									
								0	
Amélioration des connaissances scientifiques sur les plans d'eau									
Collecte et traitement de données hydrologiques				5				5	Les stations de Rosso, de Boghé et de Kaédi ont réfectionnées. Celles de Rosso et de Kaédi sont munies d'appareils enregistreurs pour le suivi continu de variations du plan d'eau
								0	
Réalisation d'un programme de réhabilitation des écosystèmes aquatiques									
								0	
Formation des pêcheurs sur les plans d'eau									
								0	
Diffusion et mise en œuvre de la loi foncière et domaniale et son extension à de nouvelles zones									
Réalisation d'un schéma des structures foncières de la zone Ouest de Boghé				1				1	Un schéma

Formation , recherche, vulgarisati on	La régularisation foncière des exploitations agricoles	99	171	171		441	Trarza, Brakna, Gorgol, Guidimagha	DAR	
	La régularisation foncière des exploitations agricoles	67			15	82	en 2009, 15 périmètres dont 7 coopératives de femmes	PAHABO	
	Levés topographiques des exploitations	56	200	200		456		DAR	
	Levés topographiques des exploitations	87				87		PAHABO	
	Bornage de périmètres	20	60	60		140		DAR	
	Elaboration et validation par un comité technique d'un code de développement oasien	1				1	Un code de developpement oasien	PDDO	
	Consolidation du crédit agricole (UNCACEM), du crédit oasien et appui à l'émergence des caisses d'épargne en milieu rural								
	Mobilisation du crédit agricole Court Terme (Million UM)		1246,5	334			1580,45		UNCACEM
	Financement de l'agriculture irriguée						0	L'UNCACEM a assuré le financement de la campagne de commercialisation du riz 2005/2006	PDIAM
	Signature des conventions de cofinancement entre le PDRC et les ADC (réalisation d'investissements communautaires villageois)	2103					2103		PDRC
	financement de MPC au profit des ADC	1606					1606	1 606 MPC pour 738 ADC	PDRC
	Renforcement des capacités des MICO				60		60		PDDO
	Elaboration des plans d'affaire des MICO				60		60		PDDO
	Formation des dirigeants des MICO sur la gestion des risques et le processus d'élaboration des plans d'affaires				95		95		PDDO
	Extension des programmes HIMO en milieu rural								
	Fixation des dunes (ha)	17.65			9		9		PAHABO
	La plantation d'une longueur linéaire de brise-vent (km)				15		15		PAHABO
	Réalisation des unités de matériels de labours	14200					14200		PDDO
	Réalisation des ateliers de confection et vente de grillage, de forages de puits, de réparation de motopompes (atelier)	11					11	4 pour Confection et vente de grillage, 3 de forages de puits, 4 de réparation de motopompes	PDDO
Réalisation de AGR de taille des perles et un re profilage d'oued.	2					2	1 AGR et un re profilage d'oued	PDDO	
Confortement digues et diguettes			307			307		DAR	
Actualisation et mise en œuvre du plan national de recherche agronomique et vétérinaire									
Construction et réhabilitation aux normes et équipements des locaux du laboratoire central du CNERV				1		1		CNERV	

	Acquisition d'un groupe électrogène de 60 KVA	1				1		CNERV	
	Acquisition d'un lot de matériel froid et d'équipements divers (glacières ...)	1				1		CNERV	
	Valorisation et réhabilitation des centres de recherche et de formation (Kaédi, Boghé)								
	Production de Semences pré base		2				2		CNRADA
	Réalisation des tests sur la diversification en cultures maraîchères		3				3		PAHABO
	Formation des personnes sur le VIH SIDA et paludisme (personne)		121				121		PAHABO
	Formation des productrices sur la conservation et la transformation des légumes (productrices)		223				223		PAHABO
	Formation des producteurs et productrices dans le cadre du renforcement de leurs capacités (producteurs)		327				327		PAHABO
	Formation du dispositif de vulgarisation sur les thèmes liés aux techniques culturales et à la communication		4				4	3 AVB et une animatrice	PAHABO
	Formation des agents de santé communautaires (agents)				10		10		PAHABO
	Formation des Imams et leaders villageois sur les méthodes de prévention et transmission VIH/SIDA				120		120		PAHABO
	Formation des administrateurs des coopératives				233		233	233 administrateurs des coopératives dont 108 femmes	PAHABO
	Formation des personnes encadrées par des femmes points focaux		7 408				7408	7 408 personnes dont 5 377 femmes	PDDO
	Renforcement des capacités des ADC								
	Constitution et dotation des nouvelles Associations de Développement Communautaire (ADC) d'un statut juridique (récépissé de reconnaissance)		704				704		PDRC
	Redynamisation des anciennes ADC		150				150		PDRC
Sélection et formation des facilitateurs pour l'appui aux ADC (facilitateurs)		202				202		PDRC	
Formation, recherche, vulgarisation	Elaboration des DP/PDCV/PIC au profit des ADC		798			798		PDRC	
	Formation des personnes issues de 822 ADC en organisation et gestion ainsi qu'en procédures de passation des marchés communautaires.		3000			3000		PDRC	
	Formation des personnes issues de 819 ADC en genre/développement et en politique de sauvegarde environnementale et sociale		1638				1638		PDRC
	Renforcement des capacités des communes rurales test								
	Elaboration et validation des Plans de Développement Municipaux (communes test)		10				10		PDRC
	Renforcement des capacités des services agricoles								
	Formation des cadres du département		429				429		PDRC

Formation des cadres du département courte durée (3 semaines) à l'étranger portant sur des thèmes différents	6				6		PDRC
Livraison des motos affectées au AVB	90				90	70 motos et 20 en cours	PDRC
Renforcement des capacités des micro et petites entreprises rurales (MPER)					0		PDRC
Formation et équipement des MPER en maçonnerie et mécanique	200				200	50 MPER et identification de 150 autres	PDRC
Mise en place d'un système de vulgarisation adapté				1	1	Un système de vulgarisation animé par 9 AVB et 3 Ingénieurs agronomes (571 petits producteurs oasiens dont 186 femmes)	PDDO
Encadrement pour la mise en valeur des superficies (ha)	700						SONADER
Formation des producteurs sur les techniques phoénicoles	76					Formation en matière de transformation, conservation des produits maraîchers au profit des femmes	PDDO
Conseil rural	1				1	Mise en œuvre d'un programme d'appui	PDIAIM
Recrutement de techniciens dans le domaine de l'agriculture et l'élevage	41	83					DRFV
Réorganisation des coopératives	30	3000			3030	En 2007 Il s'agit de la réorganisation des coopératives du PPG II	SONADER
La constitution d'un comité de coordination des G.I.E de femmes pour la commercialisation des légumes	1				1		PAHABO
Constitution des GIE et des Unions des coopératives	6				6	3 GIE et 3 Unions	PAHABO
Constitution des comités d'entretien des périmètres réhabilités	15				15		PAHABO
Alphabétisation fonctionnelle	150		200		350		PAHABO
alphabétisation des personnes en majorité des femmes	4722				4722	4 722 personnes par 60 alphabétiseurs	PDDO
Renforcement des capacités des AGPO	32		24		56		PDDO

Développement des statistiques agropastorales	Coordination entre organismes produisant l'information statistique								
	Elaboration de flash conjoint DPCSE-Projet VISA				1		1		DPCSE-VISA
	Réalisation régulière d'enquêtes (RGAE, EMEA, ENM)								
	Réalisation de l'Enquête auprès des Ménages et Exploitants Agricoles (EMEA)	1	1	1	1		4	Enquête annuelle de collecte des données de superficies et production des céréales	DPCSE
	Réalisation d'une situation de référence pour le Maraîchage				1		1	Enquête sur le Maraîchage au niveau de Nouakchott	DPCSE
							0		
Renforcement des capacités des intervenants	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de recrutement, de formation et de gestion des carrières du secteur								
							0		
							0		
	Systématisation d'un système de suivi des réalisations et des performances du personnel								
							0		
							0		

Annexe 4 : Sécurité alimentaire

Bilan Sécurité Alimentaire 2006/2010

Objectifs Stratégiques	Actions prioritaires	ACTIONS REALISEES
Renforcer les capacités de prévention des crises et de conception et mise en oeuvre des programmes de sécurité alimentaire	Acquisition de logiciel et d'équipements pour l'exploitation des images satellitaires ainsi que le renouvellement des équipements d'édition et du matériel de transport	Fonds cartographique avec couverture territoriale en images satellitaires acquis;
	Elaboration et mise en place d'un système d'information de gestion(gestion des programmes, contrôle de gestion, comptabilité analytique, indicateurs d'activité et de performance, informatisation des principales fonctions, mise en place d'un site Web interactif, renouvellement des équipements informatiques etc...)	Parc informatique renouvelé ; Logiciels utiles acquis ; suivi analytique des coûts opérationnels assurés;
Renforcer les capacités opérationnelles du CSA	Réhabilitation et extension des capacités de stockage	20 magasins de 1000 tonnes et 15 magasins de 200 tonnes rénovés
	Entretien des stocks	Matériel et produits d'entretien régulièrement acquis
	Construction et équipement d'un siège social, réhabilitation et équipement des bureaux des Services Régionaux	Certains bureaux des délégations régionales réhabilités et équipés
	Renouvellement du parc de transport, Construction et équipement d'un atelier de réparation, d'un parking et d'une station service	3 camions trois ponts de 15 tonnes et 2 camions de 30 tonnes achetés; un atelier de réparation construit et partiellement équipé;
	Mise en place d'un stock National de Sécurité en matériel de secours d'urgence pour les situations de catastrophe	Acquisition d'un stock de secours d'urgence pour une valeur de 51.000.000 UM
	Renforcement du Stock National de Sécurité par diversification des denrées.	SNS porté à 17000 tonnes de céréales, utilisées non encore remboursées

Assister les populations vulnérables	Programme d'Intervention Prolongée de Secours au niveau des zones d'insécurité alimentaire (distribution gratuite, banques de céréales)	Distribution gratuite de 32.000 tonnes de vivres (2008-2009), Ouverture ou réapprovisionnement de 1184 SAVS pour une quantité globale de 10450 tonnes de vivres
	Prise en charge et récupération nutritionnelle des enfants souffrant de malnutrition pondérale et en situation d'urgence ainsi qu'au profit des femmes enceintes ou allaitantes	2007 : 400 CAC ouverts ; 2008: 650 CRENAM, 2009 : 780 CRENAM ET 65 CAC, 10 cantines scolaire <i>soit plus 27000 enfants et 8000 femmes enceintes et allaitantes assistés</i>
	Mise en place de Centres de Récupération pour Personnes âgées, malades, mendiants, filles en difficultés, handicapées et enfants de la rue.	2006 :10 centres de récupération
Réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes	.Programme de réhabilitation des infrastructures de production réalisées par le CSA	Création ou réhabilitation de 425 microprojets en VCT pour un tonnage de 7850 T de vivres
	Programme de création de micro projets de Sécurité Alimentaire	Réalisation de 256 microprojets de sécurité alimentaire pour un montant total de 1.533.973.636 UM

Annexe 5 : Bilan détaillé des programmes ciblés

Bilan des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté (2001/2004)

Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI)		
Domaine	Actions prioritaires réalisées	Coût (UM)
Aménagements hydro agricoles	Réalisation de barrages et de digues	994 392 824
Appui à l'agriculture	Programme de valorisation des cultures au niveau des barrages	317 520 505
Accès à l'eau potable	Réalisation de réseaux AEP, puits d'eau, sondages et forages	2 121 314 786
Désenclavement	Aménagement de passes, études de routes et de désenclavement de certaines wilayas	669 238 914
Santé/Education/ Twize	Construction de postes de santé et d'écoles ainsi que leur équipement;	111 000 000
	Habitat social – Micro-Crédit – Formation en BTP	3.324.000.000
Alphabétisation	Réalisation de campagnes d'alphabétisation au niveau national	600.000.000
Formation professionnelle	Formation de jeunes issus des familles pauvres aux petits métiers; Formation des agents de santé communautaire; Formation de coopératives féminines dans le domaine du tissage.	250 000 000
Appuis aux coopératives agricoles	Financement de coopératives agricoles en difficulté	645 236 011
Insertion des diplômés	Formation qualifiante en langue; Mise en position de stages; Insertion des diplômés handicapés.	775 819 577
Activités génératrices de revenus	Appui aux coopératives pour la réalisation de microprojets générateurs de revenus	900.000.000
Chemama	Assistance d'urgence aux populations sinistrées de la vallée	97 593 470
Assainissement	Assainissement au niveau de certaines localités du pays.	8 729 100
Toumze	Distribution de petits ruminants aux ménages pauvres	89 568 341
Filets de sécurité	intervention dans les poches de grande pauvreté des zones rurales; Lutte contre la mendicité dans la capitale et ses artères;	500.000.000
Programme Lehdade	Acquisition de moyens de production (charrues, animaux de trait, etc.) à 140 villages; organisation des structures communautaires de ces villages; Fonds de micro crédit	102 140 750
Appui à la décentralisation	Appui des institutions décentralisées	130 578 930

Commissariat aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI)		
Programme Valorisation des initiatives de croissance régionale équitable (VAINCRE)	Identification des actions à réaliser dans le cadre de ce programme.	2 500 000
Le Projet Aftout Sud Karakoro (PASK)	Réalisation des aménagements agricoles, protection de l'environnement, amélioration des services sociaux de base, renforcement des capacités des acteurs de développement de base	394 960 457
Fonds Mauritanie - Canada de lutte contre la pauvreté	Interventions dans les domaines de la santé materno - infantile, de l'éducation de base, de l'alimentation et de la nutrition, de l'accès potable et l'assainissement	200 000 000
Suivi et évaluation des programmes	Suivi et évaluation des programmes mis en œuvre par le CDHLCPI	320 000 000
Projet de la Pierre taillée	Formation et équipement GIE, acquisition équipement, mise en place des structures	309 044 676
Total 1		9 316 876 447

Agence d'exécution des micro-projets.			
Domaines	Actions prioritaires réalisées	Coût (UM)	
Développement rural	Clôtures	269 962 082	
	Périmètre maraîcher	181 157 145	
	Barrage	388 774 203	
	Périmètre irrigué	15 611 433	
	Parc de vaccination	3 852 414	
	Accès à l'eau	AEP, Puits, etc.	246 604 243
	Désenclavement	Seuils	469 372 297
		Passe montagneuses	175 465 042
		Radiers	20 535 090
		Rampe d'accès pour escaliers	715 200
Environnement	Reboisement	13 089 375	
	Centre Promotion féminine	12 100 339	
Développement urbain	Abattoirs	11 618 833	
	Dépôt de gaz	5 865 370	
	Mouture céréale	77 614 216	
	Projet générateur de revenu PGR	41 045	

Agence d'exécution des micro-projets.		
		108
	Tissage grillage	2 974 796
	Marché municipal	17 543 743
	Désenclavement à l'intérieur de la ville de Mederdra.	31 339 000
	Organisation communautaire de base.	19 041 000
	Hôtel de ville à Dionaba	15 855 913
	Couture/Teinture	19 030 415
	Boutique villageoise	2 970 906
	Total 2	2 039 167 257

Agence d'accès universel aux services		
Domaines	Actions prioritaires réalisées	Coût
Accès à l'eau potable	Etudes de faisabilité pour la mise à niveau des infrastructures d'eau et finalisation du recrutement des délégataires de services dans 5 localités dites isolées	
	Etude hydrogéologiques et réalisation de 20 forages dans 10 localités de 4 Wilayas	
	lancement des études de renforcement des ressources et mise à niveau des infrastructures d'eau potable pour 3 projets de concession et réalisation de 12 forages dans la zone des projets dits locaux de l'APAUS	
Electrification rurale et semi urbaine	Exécution de la mise à niveau des infrastructures de 6 projets d'électrification dans les localités dites isolées	
	Mise en concession d'électricité solaire pour une zone couvrant six localités de l'Assaba	
NTICS	Réalisation de quatre centres communautaires (accès aux services téléphoniques et à Internet) dans quatre localités isolées	
	Lancement de l'étude de faisabilité technico-économique d'un projet pilote de fourniture de services de télécommunication de base (téléphone et fac-similé) et d'un accès approprié aux TIC dans 23 localités	

PASK : Bilan cumulé et comparatif arrêté au 31/12/08

Prévu par le document de pré évaluation	Réalisé au cours des six dernières années
Composante A : Renforcement des capacités d'Organisation et de gestion	
<p><i>Une Base de données et Sept (07) études de base</i></p> <p><i>Recrutement et formation de trois Opérateurs Partenaires Polyvalents</i></p> <p><i>Conduite de 18 PPDP au niveau des communes</i></p> <p><i>18 Comités Communaux de Concertation à implanter et former</i></p> <p><i>Alphabétisation</i> 14.000 personnes à alphabétiser 14.000 manuels à distribuer 400 alphabétiseurs recrutés temporairement 400 centres d'alphabétisation à ouvrir</p> <p><i>Programme IEC</i> 150 Villages à toucher par des campagnes IEC 150 femmes/jeunes relais en IEC</p> <p><i>Appuis spécifiques aux communes</i> 18 Conseils municipaux à former 18 Agents municipaux à recruter 18 Secrétaires généraux de communes à former et installer 18 Communes à équiper en mobilier et fournitures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Base de données élaborée sur Access • Etude d'un Schéma Directeur de Désenclavement élaborée • Etude portant sur la cartographie de base et d'implantation d'un Système d'Information Géographique réalisée • Etude d'Aménagement des bassins versants réalisée • Etude à propos des systèmes durables de production agricole réalisée • Etude géographique conduite <p>Trois Opérateurs (OPP) sont engagés et formés sur l'Approche participative :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eco Développement à M'Bout • ANADELP à Kankossa • Terre Vivante pour Ould Yengé <p>21 PPDP conduits et 21 Plans de Développement Communaux élaborés</p> <p>21 CCC mis en place et formés</p> <p>12.341 personnes touchées par le programme d'alphabétisation 16.580 Manuels distribués 315 Alphabétiseurs recrutés dont 198 femmes 315 centres ouverts à raison d'un centre par village</p> <p>246 Villages touchés</p> <p>353 Points focaux formés et installés</p> <p>21 Conseils municipaux formés et encadrés 21 ADC recrutés, équipés et mis à la disposition des communes 07 SG formés</p> <p>21 Communes aujourd'hui équipées et outillées</p>

<p>01 Convention d'encadrement technique à passer avec la DGCL au profit des communes</p> <p>06 Ateliers d'appui au dialogue sur la décentralisation</p> <p>Appuis aux structures associatives de base</p> <p>100 Associations villageoises d'usager à constituer et former</p> <p>250 Coopératives féminines à former</p>	<p>Convention passées et exécutées en 4 éditions</p> <p>03 Ateliers sont organisés</p> <p>166 SAB formées</p> <p>212 Coopératives féminines sont formées en organisation et gestion</p>
<p>Composante B : Désenclavement et Infrastructures de base</p>	
<p>B1 : Désenclavement</p> <p>33 ouvrages à réaliser</p> <p>B2 : Réhabilitation et mise en place d'Infrastructures rurales</p> <p>40 Seuils et digues sont à réaliser</p> <p>100 puits</p> <p>40 forages à réhabiliter</p> <p>10 forages neufs sont à réaliser</p> <p>65 Bâtiments multifonctionnels sont prévus</p> <p>B3 : PPTE</p> <p>250 Salles de classes à réhabiliter</p> <p>50 Salles de classes à construire</p> <p>250 latrines à construire</p> <p>18 Postes de santé à réhabiliter et/ou construire</p> <p>Autres infrastructures</p>	<p>23 ouvrages sont exécutés sur le prêt du FIDA et celui de OPEP</p> <p>4 diguettes sont exécutées</p> <p>122 puits sont exécutés</p> <p>23 forages sont réhabilités avec l'installation de PMH</p> <p>02 forages sont exécutés</p> <p>17 bâtiments sont réalisés</p> <p>121 salles de classes réhabilitées</p> <p>104 salles de classes construites</p> <p>152 latrines construites</p> <p>14 Postes de santé réhabilités et/ou construits</p> <p>01 abattoir construit</p> <p>07 Marchés à étalage sont construits au niveau des chefs lieu des communes</p> <p>01 Collège doté d'un bloc administratif est construit</p> <p>12 Hôtels de villes sont construits</p> <p>03 Clôtures sur écoles exécutées</p> <p>01 Terrain de jeunes aménagés</p> <p>04 Bassins de stockage exécutés</p> <p>01 Source d'eau aménagée</p> <p>Equipement de 2 postes de santé</p>

Composante C1 : Amélioration et Diversification des revenus	
<i>Protection et réhabilitation des ressources naturelles</i>	16.000 Personnes touchées par les campagnes de sensibilisation à propos du danger des feux de brousse 12.000 Femmes chef de ménage touchées par les campagnes de sensibilisation relatives à l'usage des énergies alternatives au bois et charbon de bois 50 ha de pâturages sécurisés 260 ha de cuvettes de barrages protégés contre la divagation des animaux
<i>Amélioration des techniques de production</i>	260 paysans formés sur les cultures attelées 180 Paysans formés sur la lutte contre la Sésamie
<i>Promotion des techniques améliorées de conservation et de commercialisation des produits agricoles</i>	252 Coopératives féminines formées et appuyées en matériel agricole, semences et produits phytosanitaires 27.000 femmes touchées par les séances d'encadrement et de formation/démonstration 458 femmes animatrices assurent la diffusion des thèmes et techniques au niveau des villages 42 ha de cultures maraîchères protégés 107 Auxiliaires vétérinaires formés, installés et dotés de trousseaux vétérinaires.
Composante C2 : AGR et Services financiers de proximité	
Réalisation d'une étude initiale sur les services financiers	Une étude réalisée et disponible
Définition d'une stratégie d'intervention	Stratégie arrêtée
Financement de microprojets d'AGR	65 Microprojets d'AGR financés
Composante D : Genre et Ciblage	
Aucune activité prévue par le document de pré évaluation du projet	Octroi de 60 bourses d'études au profit des enfants issus de familles pauvres Formation de 180 points focaux IEC Elaboration d'un lot de manuels d'animation en IEC Conduite d'une campagne de sensibilisation/formation au profit des jeunes ruraux pour leur insertion dans la vie active
Composante E : Coordination, Gestion et Suivi-évaluation	
Elaboration d'un manuel de suivi-évaluation	01 Manuel de suivi évaluation élaboré en trois volumes
Mise en place du dispositif d'Arrangement Institutionnel	Un dispositif composé des Comités Départementaux de Suivi ainsi qu'un et Comité d'Orientat ion et de Suivi sont en place
Définition et implantation d'un système de suivi évaluation	Un dispositif est en place

Réalisations du Programme Lehdada 2007 - 2008 – 2009

Objet	Source de financement	Montant (UM)	Localisation	Exécution
Redynamisation Atelier Outils agricoles	B E 2009	4 496 835	Bousteila (H, Chargui)	Achevé
Extension poste de santé d'Aghor	B E 2009	7 171 540	Aghor (H, Chargui)	en cours
travaux protection des cultures de Dhella	B E 2009	13 513 170	Dhella (Ghuidimakha)	Achevé
Extension AEP Werken	B E 2009	9 450 000	Werken (H, Chargui)	Achevé
Equipement AEP Dar Naim	B E 2009	6 950 000	Dar Naim (H. el Gharbi)	Achevé
Travaux AEP Dar Naim	B E 2009	9 240 000	Dar Naim (H. el Gharbi)	Achevé
Protection zone de cultures d'Ejar Amour	B E 2009	12 834 700	Ejar Emour/Kobení	Achevé
Protection zone de cultures de Khabou	B E 2009	12 148 950	Khabou (Ghuidimakha)	Achevé
Réhabilitation AEP de Walata	B E 2009	7 027 000	Walata (H, Chargui)	Achevé
Extension réseau de Lehrejatt	B E 2009	13 690 000	Lehrejatt (H. el Gharbi)	Achevé
Travaux AEP de Jégui	B E 2009	12 090 000	Djégui (H. Chargui)	Achevé
Equipement AEP Tichilit Guervaviya et Jégui	B E 2009	9 640 000	Djégui et Tichilit (H. Chargui)	Achevé
Travaux AEP Tichilit Guervaviya	B E 2009	10 640 000	Guervaviya (H. Chargui)	Achevé
travaux approfondissement du puits deTewmiyatt	B E 2009	12 920 000	Tewmiyatt (H. Chargui)	Achevé
Equipements du poste de santé d'Erch Zriba	B E 2009	6 465 470	Erch Zriba (H. Chargui)	Achevé
Etude d'implantation de 48 forages de reconnaissance	B E 2009	9 600 000	Zones Lehdada	Achevé
Contrôle travaux approfondissement puits Tewmiyatt	B E 2009	2 700 000	Achemime (H. Chargui)	Achevé

Fourniture de deux ambulances	B E 2009	29 780 000	Fassala et Touil (H. Chargui)	Achevé
réalisation de 14 forages de reconnaissance lots 1 et 2	B E 2009	67 664 700	Hodh Chargi et Guidimagha	en cours
tvx de protection zone de cultures de Bousteila Lot 1	B E 2009	20 551 000	Bousteila/Hodh Charghi	en cours
tvx de protection zone de cultures de Bouilly Lot 2	B E 2009	19 580 000	Bouilly/Guidimagha	en cours
Travaux de réalisation de 05 AEP lot 1	B E 2007/2008	54 104 400	Hodh Charghi	Achevé
Travaux de réalisation de 04 AEP lot 2	B E 2007/2008	44 252 520	Hodh Charghi	Achevé
Travaux de réalisation de 07 AEP lot 3	B E 2007/2008	79 020 000	Hodh Gharbi	Achevé
Travaux de réalisation de 07 AEP lot 4	B E 2007/2008	82 101 660	Hodh Gharbi	Achevé
Contrôle des travaux des 23 AEP	B E 2007/2008	6 000 000	Les 2 Hodh	Achevé
Actions intégrées de développement communautaire	B E 2008	70 000 000	hodh Gharbi/Hodh Charghi	Achevé
09 Forages de reconnaissance	B E 2009	24 300 000	Hodh Gharbi	Achevé
Clôture barrage Gogui Zemal	B E 2009	18 430 060	Hodh Gharbi	Achevé
Clôture cuvette Werken	B E 2009	7 725 080	Hodh Charghi	Achevé
Construction Poste de Santé d'Erch Zriba	B E 2009	21 077 100	Hodh Charghi	Achevé

Annexe 6 : Indicateurs de l'Axe 2 du CSLP

Outre l'examen de la pertinence des politiques et programmes qui se situe au niveau des choix et de la conception, l'évaluation de ces politiques et programmes repose aussi sur l'appréciation de leur mise en œuvre. Cette dernière est examinée elle aussi sous plusieurs angles dont celui de l'efficacité consistant notamment à examiner le niveau d'atteinte des résultats au regard des prévisions.

Cette confrontation est effectuée ici à travers une approche quantitative consistant à comparer les niveaux prévus et atteints des indicateurs relatifs aux différents secteurs concernés par les interventions publiques visant à rendre la croissance économique plus égalitaire et favorable aux plus démunis.

Dans la matrice de suivi des mesures et actions annexées au CSLP, figurent les objectifs à atteindre et indicateurs afférents. Cependant nombreux sont les objectifs qui ne sont pas traduits en valeur cible chiffrée et souvent sans renseignement de la situation de référence. Malgré cette limite, chaque sous-secteur fait l'objet d'un certain nombre d'indicateurs clés qui peuvent être considérés comme suffisants pour fournir une base d'appréciation de l'évolution des principales composantes et dimensions du secteur.

Pour chaque secteur, un tableau récapitulatif de ces indicateurs clés est fourni ci-dessous à la suite des observations majeures qui s'imposent. Des colonnes « Ecart » et « Appréciation » permettent de se faire une idée de l'évaluation de l'évolution de l'indicateur. Les carrés verts, jaunes et rouges signalent respectivement des appréciations de résultats atteints positifs, mitigés et défavorables.

Développement rural

Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Résultat atteint	Date	Source	Ecart	Appré- ciation
Objectif : Réduire la pauvreté et l'inégalité en milieu rural								
Incidence de la pauvreté en milieu rural	59%	55%	51%	59,4%	2008	EPCV	-18%	
Indice de l'extrême pauvreté rurale	39,1%	34,1	29,4%	40,8%	2008	EPCV	- 38%	
Profondeur de la pauvreté	20,6	15	12	22,3%	2008	EPCV	-83%	
Sévérité de la pauvreté	9,6	8	6	11,1%	2008	EPCV	-83%	
Taux de croissance du PIB rural	- 4,5	1,7	5,3	8,56%	2008	ONS	+61%	
Objectif : Améliorer la productivité ainsi que les dimensions sanitaires et financières du secteur de l'élevage								
Taux de couverture sanitaire du cheptel	80%			60%	2008	MAE/ D.Elev		
Elevage : Valoriser les potentiels de l'élevage et accroître la productivité des filières animales (lait et viande)								
Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur	3,2%	1%	3,7%	2,97%	2008	ONS		
Objectif : Diversifier, sécuriser et intensifier la production agricole								
Taux annuel de croissance du PIB du sous-secteur	-32,4%	4,5%	10,5%	29,03%	2008	ONS	+180 %	
Nombre d'hectare protégés contre la sésamie	6000 (2007)			10000	2008	DPCS/ MDR		
Nombre d'hectare traité contre l'aviaire	2000 (2005)			6000	2008	DPCS/ MDR		

Développement urbain

Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Résultat atteint	Date	Source	Ecart	Appréciation
Objectif : Réduire la pauvreté et améliorer le cadre de vie en milieu urbain								
Incidence de la pauvreté en milieu urbain	28,9	21%	16%	20,8%	2008	EPC V		
Indice de Gini en milieu urbain	0,394	0,397	0,40	0,33	2008	EPC V		
Proportion de ménages habitant dans un logement précaire	33%		<5%	32,5%	2008	EPC V	- 50 0%	

Protection sociale

Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Résultat atteint	Date	Source	Ecart	Appréciation
Objectif : Assister et secourir les populations nécessiteuses et vulnérables								
Nombre de centres d'alimentation communautaire ouverts				685	2008	CSA		
Objectif : Réduire la vulnérabilité des populations aux chocs exogènes								
Nombre de personnes bénéficiaires de microprojets	151045			242180	2008	CSA		

Indicateurs OMD

Indicateur OMD	2000	2004	2008
Proportion des enfants de moins de cinq ans présentant un déficit pondéral	32%	30,2%	39,4%

Source : *Rapport OMD 2010*

Objectifs et Indicateurs	Réf. (2004)	Mi parcours (2008)	Cible finale (2010)	Résultat atteint	Date	Source	Ecart	Apprécia tion
Objectif : Réduire l'extrême pauvreté par l'amélioration de la base productive et de l'accès des plus pauvres aux services de base								
Incidence de l'extrême pauvreté	28,8%	26%	23%	25,9%	2008	EPCV		
Sévérité de l'extrême pauvreté	3,3%			3,4%	2008	EPCV		
Objectif : Améliorer les conditions de vie des familles rurales les plus pauvres								
Part de la consommation alimentaire dans leur consommation totale (pour la population extrêmement pauvre)	66,3%			69,8% (1 ^{er} quintile)	2008	EPCV		
Accès des pauvres à une source d'eau potable	30,8%			39%	2008	EPCV		
Objectif : Améliorer les conditions de vie des plus pauvres en milieu urbain								
Proportion des ménages propriétaires de leur logement (en milieu urbain)	53,8%			52,6	2008	EPCV		

Annexe 7 : Perceptions des populations recueillies lors des Focus Groups

1. Résumé des discussions en Focus group de la Commune de Souvi : la commune la plus pauvre du Guidimakha

Souvi est une commune rurale de la Mopughataa de Sélibaby. Les 6000 habitants de cette commune pratiquent en général l'agriculture et l'élevage qui restent liés au niveau très aléatoire des précipitations et de leur distribution spatiotemporelle. D'autres activités comme le tissage de nattes et la cueillette de produits locaux (gomme arabique, pin de singe, etc...) ont presque disparu ces derniers temps à cause de la sécheresse.

Les besoins de la commune exprimés par les populations sont :

l'eau potable et pour la production maraichère. Le chef lieu de la commune est doté d'un réseau d'adduction en eau potable, cependant les autres localités s'approvisionnent à partir des puits traditionnels ; le désenclavement surtout en période de l'hivernage

la protection de cultures, les aménagements et équipements agricoles, la formation, les semences améliorées et les médicaments vétérinaires et le parc de vaccination. Une banque de céréales existe mais elle n'est pas opérationnelle ;

l'appui à l'éducation qui demeure la responsabilité commune des parents et des enseignants. La déperdition des élèves est imputable au fait que les familles pauvres n'envoient pas leurs enfants à l'école, parce qu'elles ne peuvent pas supporter les frais de scolarisation. A cela s'ajoute le déficit qualitatif et quantitatif du personnel d'encadrement ;

la dotation en équipement et personnel de l'unique poste de santé ;

le désenclavement des routes surtout en période de l'hivernage ;

L'intérêt, l'écoute et la réactivité de la part des autorités aux doléances des populations.

Les interventions du CSA, des projets PDRC et VAINCRE sont très appréciées par les populations qui demandent la multiplication de ce type d'interventions pour rendre efficace la lutte contre la pauvreté dans leur commune.

Pour lutter contre la pauvreté il faut lutter contre l'ignorance à travers la formation et la distribution de microcrédits aux populations de la commune.

Le maire

Les femmes ne peuvent pas supporter seules les frais de nourrir et scolariser les enfants. Nous demandons l'équité. Nos besoins sont : l'eau, le grillage et les microcrédits.

Présidente d'une coopérative

Deux actions peuvent résoudre les problèmes de l'agriculture dans notre commune : la protection de cultures et la construction des digues.

Directeur de l'école

Quand le bétail est en difficulté c'est en réalité le propriétaire qui est en difficulté.

Le maire

Le niveau des instituteurs qui viennent enseigner nos enfants est très faible.

Présidente d'une coopérative

La négligence des autorités envers nous, fait croire comme si nous étions des citoyens maliens et pas mauritaniens.

Présidente d'une coopérative

Le programme Vaincre est le meilleur intervenant dans notre zone. C'est un partenaire fiable avec lui les choix et décisions reviennent aux bénéficiaires.

Le maire

2. Focus Group de Gouraye

Il y'a un manque de ressources humaines au niveau de la commune de Gouraye qui compte 47000 habitants et ne dispose que de trois postes de santé à Gouraye, Diaguily et Boutanda. Ces structures sanitaires souffrent d'un manque de personnel médical qualifié et d'équipements.

La plupart des habitants de Gouraye sont des pauvres et ne trouvent pas d'emplois. Nos fils ne sont pas des hauts cadres dans le gouvernement.

Les habitants de la commune font face à plusieurs problèmes :

L'approvisionnement en eau potable pose un problème chronique à la population de Gouraye.

SG de la commune

L'eau potable : L'approvisionnement en eau potable pose un problème chronique aux populations de cette commune. Les habitants de cette commune ont soif et demandent une extension du réseau d'adductions en eau potable ainsi que de nouveaux forages.

L'absence d'un mécanisme de contrôle des eaux et le manque d'équipements agricoles pour exploiter efficacement les terres sont les principales causes de la pauvreté dans la commune de Gouraye.

Nos priorités sont l'eau potable et la réhabilitation de notre périmètre agricole.

L'adjoint au maire

L'agriculture :

- ✓ les champs de cultures sont souvent exposés aux dégâts causés par ***la divagation des animaux***. Les habitants de la commune possèdent un périmètre de soixante hectares géré, par trois coopératives. Ce périmètre a été endommagé par des inondations et sa situation nécessite une réhabilitation. Deux sites dans la commune de Gouraye ont bénéficié du **Programme barbelé**.
- ✓ Nos champs de riz ont besoin d'un système efficace de drainage des eaux d'irrigation et d'un mécanisme de lutte contre les ennemis de cultures.
- ✓ Les litiges fonciers constituent un véritable obstacle pour le développement de l'agriculture dans cette zone. Les femmes n'ont pas le droit d'acquérir les terres. Une commission locale est créée pour gérer les conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- ✓ Nous demandons la couverture de nos troupeaux par les campagnes de vaccination.

Pour éliminer la pauvreté à Gouraye, il faut clôturer les zones de culture et fournir des motopompes de bonne marque aux agriculteurs.

La sécurité alimentaire : ***Les SAVS*** (stocks alimentaires villageois de sécurité) du CSA fonctionnent normalement et ***permettent aux habitants de se procurer des céréales à des prix abordables.***

La santé : la situation sanitaire de la population est très préoccupante car les structures de santé dans la commune sont mal dotées en personnel médical qualifié et peu équipées en matériel et médicaments.

Aujourd'hui les malades sont transportés à Backel pour y être soignés. Il est urgent d'acquérir une ambulance pour le poste de santé.

L'Education : Le secteur de l'éducation est handicapé par plusieurs difficultés comme par exemple le niveau des enseignants et le manque de salles de classe. La ration fournie aux cantines des écoles est d'une qualité périmée et ne rapporte rien à l'alimentation des élèves.

L'Energie :

Le réseau électrique est installé depuis deux ans mais il n'est pas encore fonctionnel et depuis que l'agence d'électricité a quitté les deux groupes destinés à la commune sont restés dans leur emballage.

L'utilisation du gaz butane peut ***lutter contre le déboisement et la dégradation des sols.***

La Femme :

Les femmes de la commune sont très actives et dynamiques. Elles pratiquent en général le maraîchage, l'artisanat et le commerce. Selon les femmes les priorités sont l'acquisition de motopompes, du grillage, de moulins à graine et la construction d'un marché pour leur permettre de commercialiser leurs produits localement.

Aucune structure de microcrédit n'existe au niveau de la commune pour ***permettre aux femmes pauvres d'accéder aux micros-crédits.***

Les salles d'alphabétisation et la formation des femmes sur les techniques de conservation et de séchage de légumes ; la confection du grillage ; la conservation et le séchage de légumes ; la teinture ; l'organisation, la gestion des coopératives et la petite comptabilité.

L'état civil à Gouraye pose un problème et beaucoup d'habitants n'ont pas été recensés, d'autres n'ont pas reçu jusqu'à présent leurs pièces ou n'arrivent pas à détenir leurs documents. Beaucoup de pièces d'identités fournies aux populations renferment des erreurs nécessitant une rectification.

Les habitants exercent principalement les activités suivantes : la pêche, l'agriculture, l'élevage et le commerce. Depuis quelques années il n'y a plus de poissons dans les eaux du fleuve et les poissons pêchés sont de petite taille.

La commune de Gouraye compte beaucoup d'immigrants à l'étranger dont la plupart sont originaires du village de Diaguily. ***Les transferts de devise effectués*** par ces immigrants représentent une source importante pour l'économie locale.

Il y a une absence quasi-totale d'infrastructures touristiques et communales (maisons de jeunes, terrains de sports aménagés etc.).

Pour lutter contre la pauvreté il faut donner la priorité aux femmes.

On vote dans les élections gratuitement sans contre partie.

Membre d'une coopérative

Nos femmes quittent leurs foyers le matin, traversent le fleuve vers la ville de Backel au Sénégal sur l'autre bord du fleuve et reviennent le soir sans pouvoir s'occuper de leurs enfants.

Membre d'une coopérative

Les priorités de la commune :

- 1. L'hydraulique villageoise***
- 2. La santé***
- 3. L'éducation***
- 4. L'agriculture***
- 5. L'élevage***
- 6. Le désenclavement***
- 7. Le renforcement de capacités.***

La Maire

3. Résumé des discussions en Focus group de la Commune de El Mina :

En matière de pauvreté et le nombre d'habitant le département d' El Mina est un des plus importants départements de Nouakchott il contient plusieurs quartiers précaires par ex : Mecca, Dar El Beidha et faux fiche. Le 13 Mars 2010 à 13h 30, les experts ont tenue une réunion avec un groupe d'habitants de ce département ;

Les besoins du département exprimés par les populations sont :

- Insuffisance des services sociaux dans les zones de relogement (électricité, centres de santé, écoles fonctionnelles, voies de désenclavement) ;
- Le besoin de formation et de financement pour les microprojets des coopératives féminines ;
- Plus de justice dans l'attribution des terrains ;
- Des cas litigieux par ex : personnes qui occupent les voies publiques et attendent une attribution de terrains ; personnes qui refusent de quitter leurs lots s'estimant prioritaires dans une éventuelle attribution ; personnes non recensés et oubliés qui attendent une attribution de lots ;

Programme Twize :

- Les constructions réalisées dans le cadre de ce projet sont jugées très fragiles (beaucoup se sont effondrées) et inadaptées aux caractéristiques des familles mauritaniennes (elles comptent une seule chambre).
- Les participants ont cependant jugés intéressant le projet et demandé son renouvellement ;

Projet soudanais (financement de l'Institution arabe pour le développement industriel).

- Financement sous forme de Mourabaha pour un montant de 432000 UM pour chaque groupe de 60 femmes ; Remboursement en 26 mois à base de traites mensuelles de 15265 UM/ mois ;
- Les activités financées : menuiserie, soudure, vente briques, boucherie, boutique de gaz, couture et teinture.
- Le nombre excessif des femmes associées (60) et le mode de financement (mourabaha) sont les problèmes soulevées par les femmes, celles-ci préférant disposer librement des fonds ;

CAPEC

- Accorde des crédits de 150.000 UM mais peu semblent en avoir bénéficié probablement en raison de leur mode de fonctionnement : il faut être un déposant avant de pouvoir bénéficier d'un crédit. Or les coopératives n'ont donc pas les moyens d'accéder à ce mode de financement.

Les quartiers de relogement ne sont pas toujours équipés en services sociaux (eau, électricité, centres de santé, écoles fonctionnelles) comme c'est le cas de certains secteurs de Dar el Beida.

Le Hakem

On demande la réouverture de TWIZA

Responsable d'une boutique communautaire

*ont pas
ssi pauvres
d'une ONG*

Maintenant, c'est bon

Tous les préfets et maires nous appellent pour se concerter

Commerçant

La non mise en place au niveau de la Moughataa d'El Mina d'une unité chargée du suivi de l'évolution post projet de la situation et de la résolution des problèmes qui ne manqueront pas d'apparaître ;

Le Hakem

La pauvreté c'est d'abord l'alimentation

Présidente d'une coopérative

Annexe 8 : compte-rendu de l'Atelier d'experts organisé le 22 mars 2010 à Nouakchott

Analyse du contenu de l'axe II :

- Approche pas assez participative (mais il faut prendre en compte les conditions d'alors : mutations institutionnelles,...). Il y a un manque de suivi et une confusion (problèmes de capacité technique en terme de programmation, de suivi et de bilan, de coordination interne) ; le risque est la non pérennisation des programmes exécutés par le Commissariat.
- La participation est sélective dans l'administration et il n'y a qu'une faible appropriation. Depuis la colonisation, les populations, qui sont les bénéficiaires ne sentent pas que c'est leur administration.
- Cependant, il y a eu une émergence de la participation en comparaison avec l'époque des PAS. Le CSLP était alors une évolution de la pensée dominante pour se dédouaner des effets des PAS.
- Il y a un manque de temps pour une démarche ascendante (les populations ne sont pas associées au niveau de la conception et de l'exécution. Il y avait des discussions avec les intermédiaires, entre officiels et experts, mais pas avec l'éleveur lamda). Il faudrait partir du besoin avant de faire des fiches pour les bailleurs de fonds.
- Il y a eu des conflits de compétence
- Aussi, manque de pertinence dans le montage
- Manque d'évaluation ex post et sectorielle rapprochée. Tous les programmes de développement se terminent en queue de poisson. Il y a eu 80% d'exécution hors programmation,
- Confusion entre les objectifs globaux et opérationnels.
- Contrainte de calendrier (urgence) : le bilan et l'évaluation sont faits sous la contrainte
- Problèmes de mise en œuvre, de participation au niveau local, de déconnexion du financement, de cycle de programmation
- Manque de conviction et d'appropriation des CTS. Négligence due à la dimension institutionnelle. Le logement institutionnel n'est pas suffisamment élevé.
- Confusion entre le CDHLCPI et le CSLP. Il s'agit de sentiment d'éviction de certains départements, de problèmes de coordination, de sentiment de dictature du CDHLCPI. La suppression du CDHLCPI était une forme d'aveu de non succès de la stratégie de ciblage, mais il y avait le besoin de mettre en place une structure à réactivité rapide pour aider les populations très vulnérables. Devrait-on privilégier des structures type agence qui complexent l'Administration, même si on a amélioré le taux d'exécution des investissements publics au prix d'énormes ressources. Par ailleurs, est ce le bon débat : certains projets du MDRE ont vidé l'administration alors que d'autres ont bien fonctionné.
- Le CDHLCPI a connu plusieurs phases dans son évolution : D'abord, il contractait avec les administrations, après le Commissariat attrapait tout. La dissolution du commissariat n'était par ailleurs pas une bonne chose.
- Le CDHLCPI se substituait aux départements sectoriels, mais il y avait un plus un problème de déconcentration des services de l'administration. Le CDHLCPI a apporté des réponses au niveau des poches de pauvreté, mais il n'a pas pu assumer sa vocation stratégique et de conception. C'était un gouffre financier.
- Les choix stratégiques pertinents, mais il y a une surestimation des capacités de réalisations des objectifs (objectifs trop ambitieux).
- Mauvais ciblage des bonnes politiques dans la formulation de l'axe. Il est quelque peu un « fourre tout ». Dans la conception, les axes n'ont pas tenu compte du secteur de l'élevage

- Manque de compétitivité
- Manque de prise en compte de l'environnement économique
- Incertitude dans l'affectation des ressources
- Opter pour plus de réalisme dans le CSLP III, agréger les travaux en axes.
- Il faut une volonté de faire participer

1. Analyse du bilan de mise en œuvre :

- Il n'y a pas de corrélation entre croissance et réduction de la pauvreté : la croissance en Mauritanie ne se traduit pas par une baisse systématique de la pauvreté
- Les retombées des investissements des secteurs des services, des BTP, ou d'autres secteurs en croissance ne profitent pas aux Mauritaniens (hormis les investisseurs). Il convient de « mauritaniser » les effets: le libéralisme à outrance a montré ses limites. Il faut s'assurer que ceux qui font des bénéfices et des plus-values investissent dans le pays. MAURITEL a renvoyé tous les cadres mauritaniens. Alors que l'emploi doit profiter aux mauritaniens on a souvent choisi des étrangers et des expatriés. Les télécommunications sont une cause de l'appauvrissement. Les gains tirés par les sociétés repartent à l'extérieur. Il y a une ponction sur le revenu.
- Problème d'articulation entre les programmes sectoriels et la stratégie de lutte contre la pauvreté
- Trouver de mécanismes pour un CDLMT bien aligné à celui du CSLP. Entre le CSLP et les programmes sectoriels, il n'y a pas de point focal qui suive la mise en œuvre de ces axes. Certains documents ont une certaine force programmatique et peuvent être déclinés du CSLP. Ils n'ont jamais été contraignants. Pour le CDMT, on n'arrive pas à faire une programmation de la base vers le sommet.
- Au préalable, il faudrait faire des diagnostics. On fait cette analyse pour voir s'il y a bien des problèmes et des interférences entre les différents secteurs
- Manque de pertinence des indicateurs, non adaptés au contexte Mauritanien. La batterie d'indicateurs a été imaginée par les consultants internationaux ; et est non renseignable. Il faut privilégier la demande plutôt que l'offre et revoir la hiérarchisation des objectifs.
- Problème d'appropriation, et de politisation
- Manque de visibilité
- Manque d'information en amont et en aval, manque de données spatialisées (les données s'arrêtent au niveau régional au détriment de la commune).
- Non disponibilité du schéma d'aménagement du territoire qui n'a pas encore été fait ; il manque de données sur la répartition des infrastructures, il n'y a que des inventaires partiels. Il n'existe pas de répondant institutionnel local. L'administration reste une administration de commandement
- Problèmes dans l'exécution : suivi évaluation, programmation, manque d'information. Absence d'étude d'impact. CSLP n'a jamais été un cadre de programmation économique, c'est plus une agglomération de vœux pieux. Il n'y a pas de stratégies; alors que le CSLP devrait être la synthèse des stratégies.
- Insuffisance dans l'efficacité : l'appréciation des populations n'est pas encore quantifiable
- Problème d'allocation des ressources dans les secteurs clés et de choix des priorités: l'agriculture est plus considérée que l'élevage, ce qui veut dire que le secteur privé est plus soutenu. Pour l'élevage, le potentiel de croissance est énorme alors qu'il n'y a pas de politique de vaccination, pas de développement des races,... il faut rendre l'élevage prioritaire puis le pluvial. Aussi certains domaines comme l'emploi ne sont pas suffisamment traités dans le CSLP.

- Il y a aussi une absence de données sur les ressources végétales et animales ; palmier dattier se maintiennent pendant des siècles.
- Le secteur LCP doit être renforcé. Il faut amener les pauvres à produire mais avec des mesures d'accompagnement, car un il y a le problème de la concurrence. Il y a aussi un problème de marché intérieur.
- Inefficacité des politiques de développement rural. Il est temps de tirer les impacts des investissements.
- Incapacité de l'Etat de faire face au problème des quartiers précaires, alors que l'urbanisation anarchique pose un grand problème.
- Confusion entre l'institution et l'organisation productive
- Difficultés institutionnelles et juridiques (par exemple dans le cadre des micro- entreprises et du micro crédit, le code de marché ne prend pas en compte certaines réalités). Il y a un cloisonnement des directions techniques et de la direction de la programmation au sein du Ministère ; c'est un problème structurel
- Problèmes de compréhension du passage de l'approche programme vers l'approche projet, après la disparition du CDHLPI, il faut tenir compte des changements de tutelle.
- Insuffisance dans l'implication de l'entrepreneuriat local
- Problèmes de mobilisation des ressources des citoyens pour assurer la durabilité des infrastructures et la prise en charge des coûts récurrents (la Mauritanie étant composée de peuples nomades)
- Bonne qualité du programme, mais manque de pérennité
- Effets d'entraînement positifs de certains programmes comme VAINCRE (réalisations d'infrastructures, création de tissu d'entrepreneurs locaux, civisme, citoyenneté, ...). VAINCRE est un outil de PRLP, agissant sur les priorités de la commune pour réaliser des investissements et remédier au déséquilibre. VAINCRE agit sur le volet institutionnel qui empêche de réduire la pauvreté monétaire. Le Lehdada est très ambitieux mais n'est mis en œuvre que partiellement, il est sujet d'une contrainte budgétaire mais seulement pour les composantes Eau et petites AGR. PASK a une approche communautaire, il responsabilise les communautés. Le financement externe de VAINCRE et PASK ont continué. Il y a eu des stratégies d'innovation pour mobiliser les moyens des citoyens pour la pérennisation.
- Hodh Gharbi doit être mis en œuvre. C'est formateur. On investit entre 5 et 7 milliards dans chaque région.
- Utiliser les études en cours dans le cadre de la révision du CSLP : études sur la protection sociale, la stratégie d'aménagement du territoire,...
- Trois wilaya pilotes de cellules de SE sont en cours de généralisation. Il existe un Comité de Développement au niveau de la wilaya dont le secrétariat est assuré par la cellule SE. Il y aura la semaine de développement dans chaque wilaya : ce sera en avril au Hodh Charghi
- Le CSLP III doit devenir la référence ; le lien entre le CSLP, le CDMT et la loi des finances annuelle. Il faut aussi résoudre les problèmes avec les départements sectoriels. L'agrégation des stratégies sectorielles était en grande partie assurée.
- Le contexte nouveau est que le MAED n'a pas de rôle d'allocation des ressources. Est-il alors pertinent de lui faire un CLP ou alors faut-il impliquer davantage le Ministère des Finances
- Pour le PRLP, il faudra être prudent. Il ne faut pas susciter de faux espoirs car le problème de capacités se pose déjà au niveau central, il convient d'être réaliste et équitable.
- Le PRLP est un exercice pertinent ; il faut un aspect de pilotage et de suivi-évaluation
- Il faut veiller à la cohérence entre les PRLP et le CSLP 2011-2015. il faut une appropriation par les Départements ministériels

- Pour la durabilité, il faut créer la contrepartie dans tous les projets et l'orienter pour prévoir la continuité du projet (dotation d'amortissement et de renouvellement du projet).

2. Analyse SEPO :

SUCCES

- Expertise formulation stratégie
- Programmes ciblés
- Effort participative
- Capacités locales de main d'œuvre
- Collecte données décentralisées (Wilayas et Mouqataa)
- Amélioration infrastructures de communication (Pistes, ponts) manque de liaisons inter régionaux
- Sécurité alimentaire (stock villageois, fonds de roulement)
- Enseignement : valorisation outil
- Aménagements de certains quartiers : Quartiers restructurés à Nouakchott

ECHECS

- Faible appropriation des départements ministériels du CSLP
- Décalage entre objectifs et moyens mobilisés
- Réalisations hors programmes
- Absence de suivi évaluation des programmes

POTENTIALITES

- Potentialités cultivables et hydriques

OBSTACLES

- Mentalités vis-à-vis du travail (voir comment s'inspirer du
- Professionnalisation
- Gouvernance (lutte contre le gain facile, la corruption, revalorisation certains salaires, gouvernance locale)
- Méconnaissance ressources naturelles
- Pas de valorisation du savoir
- Habitudes de consommation (marginalisation des produits locaux)
- Sévères conditions climatiques et manque d'aménagement de rétention d'eau

Globalement les problèmes de l'axe II sont :

- Le climat
- La culture
- La gouvernance
- Education, formation
- Suivi- évaluation

Annexe 9 : Termes de référence de l'étude « EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN TERME D'ANCRAGE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LA SPHERE ECONOMIQUE DES PAUVRES

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très Endettés (PPTE) à laquelle la Mauritanie a été déclarée éligible en mars 1999, le Gouvernement a adopté en janvier 2001 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Celui-ci a défini des objectifs globaux à long terme, visant notamment la réalisation des principales cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, à savoir: (i) ramener la proportion des mauritaniens vivant en dessous du seuil de pauvreté du niveau de 50,5% (1996) à 27% (2010) et 17% (2015) et diminuer de moitié l'incidence de la pauvreté en milieu rural à l'horizon 2015; (ii) atteindre avant l'horizon 2015, les objectifs de développement social définis par les différents Sommets mondiaux ; et (iii) réduire les disparités sociales et spatiales.

A cet effet, le CSLP repose sur quatre axes stratégiques :

- (v) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique ;
- (vi) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres ;
- (vii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base,
- (viii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.

Le CSLP est mis en œuvre à travers des plans d'actions pluri-annuels glissants qui traduisent les politiques sectorielles élaborées pour le rendre opérationnel.

Le premier plan d'action, qui a couvert la période 2001-2004, a permis d'enregistrer des résultats encourageants qui ont permis notamment à la Mauritanie d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2002 et de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure. Cependant, ces résultats n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées dans ce plan d'action (croissance moyenne de 4,6% pour des prévisions de 6%, inflation non contenue, déficit budgétaire de 9,9% du PIB, effondrement des réserves), en raison notamment de l'explosion des dépenses publiques en 2003 et 2004, financées par création monétaire.

Le deuxième plan d'action, pour la période 2006-2010, a été élaboré sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent. Ce plan d'action a fait l'objet du cinquième Groupe Consultatif pour la Mauritanie en décembre 2007, avec comme support un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2008-2010 d'un coût global de 1 261 milliards UM dont près de 93% seront financés sur ressources propres. Il s'inscrit pleinement dans une optique d'accélération de l'atteinte des OMD.

« **L'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres** » repose sur la conduite de politiques intégrées et coordonnées permettant un traitement massif et bien séquencé, respectueux de l'environnement et qui vise à la fois : (i) la réduction substantielle du gap en infrastructures socio-économiques, (ii) la promotion de l'accès à des services financiers adaptés, (iii) le développement de la formation professionnelle et la promotion des PME, et (iv) l'amélioration de la productivité. Les mesures proposées dans ce cadre concernent : (i) le développement rural, (ii) le développement urbain, (iii), la sécurité alimentaire, et (iv) la promotion de la micro-finance et de la micro-entreprise. En outre, ces mesures seront complétées par des programmes ciblés intégrés en faveur des zones et des catégories de populations les plus pauvres. Enfin, les programmes de filets de sécurité permettront de venir au secours des personnes les plus démunies qui sont dans l'impossibilité de tirer profit des diverses opportunités offertes par ailleurs. La mise en œuvre de ces différents volets se fait à travers l'exécution des programmes sectoriels de développement rural inscrits au PIP (PDIAIM, Projet Oasis, PGRNP, Programme Assaba, PARC, PARP, projet

Elevage II,PADEL), du Programme de Développement Urbain, des interventions du CSA (plan d'urgence et micro-projets), ainsi que des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté menés par le Commissariat aux droits de l'homme et à la lutte contre la pauvreté (CDHLCPI) en milieu rural et périurbain (PASK, Toumze, Twize, AGR, programme d'insertion des jeunes et des diplômés chômeurs,).

Les développements relatifs à la justification du choix de ces volets d'intervention et à leurs objectifs, ainsi qu'à la situation globale de la mise en œuvre de cet axe stratégique dans le premier plan d'action (2001-2004) du CSLP sont relatés dans le CSLP 2006-2010 disponible notamment sur www.un.mr.

Le dispositif de suivi-évaluation du CSLP a montré des insuffisances tant en ce qui concerne le suivi de la pauvreté et des conditions de vie que celui de la mise en œuvre du CSLP. Les résultats des évaluations externes menées par certains programmes, n'ont pas encore été capitalisés pour alimenter la prise de décision. L'utilisation de méthodes participatives dans le cadre des évaluations reste limitée.

Conscient des conséquences que cette situation pourrait avoir sur l'atteinte des objectifs du CSLP, le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), qui assure la tutelle du Secrétariat Permanent du CSLP, a engagé des réflexions, visant à améliorer le dispositif en place. Dans ce cadre, plusieurs études ont été lancées afin de mener un diagnostic approfondi de ce dispositif et de sa dimension participative et de proposer un plan d'action opérationnel pour la mise en place d'un système intégré, répondant aux besoins d'informations du CSLP et aux exigences de renforcement du dialogue et de la coopération.

Le dispositif institutionnel de formulation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du CSLP, issu de ces réflexions (Décret n° 2005-031 du 18 avril 2005), comprend :

- un Comité Interministériel de Lutte Contre la Pauvreté (CILP) qui constitue l'instance de pilotage ;
- un comité de concertation Etat- secteur privé- société civile (CCLP);
- un comité de concertation Etat- Donateurs (CEDLP) ;
- un Comité Technique de Lutte contre la Pauvreté (CTLP) ;
- des Comités Techniques Sectoriels (CTS) créés au niveau de chaque ministère;
- des groupes Techniques Thématiques (GTT) ;
- un Comité Technique de Suivi des Dépenses Publiques (CTSDP).

Le deuxième plan d'action du CSLP (2006-2010) est à son terme et le Gouvernement s'oriente vers la préparation du troisième plan d'action qui devra déboucher sur l'horizon d'atteinte des OMD (2015). La présente évaluation se situe dans ce contexte et répond à deux impératifs : (i) fournir une analyse de situation visant une meilleure connaissance des résultats et de l'impact des politiques publiques d'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, mais aussi des conditions de leur mise en œuvre et de leur suivi (efficacité, partenariat...) et tirer les enseignements qui serviront à améliorer le contenu du prochain CSLP, à valider ou faire évoluer les priorités et (ii) informer les citoyens sur les résultats des politiques, dans le cadre d'une approche transparente et participative. Dans son analyse, l'évaluation prendra notamment en compte les résultats préliminaires de la cinquième Enquête sur la pauvreté et les conditions de vie des ménages (EPCV - 2004).

II. DEROULEMENT DE LA MISSION

Objectifs de l'évaluation

Cette étude a pour objectif de faire une évaluation critique de l'axe 2 du CSP relatif à « *l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres* », sur la période 2001-2009, et de proposer les orientations pour l'élaboration de la Stratégie et du plan d'action du CSLP 2011-2015, en vue de l'accélération de l'atteinte des OMD, dans le cadre d'une croissance économique inclusive et favorable aux pauvres.

De façon spécifique, l'étude devra:

- apprécier le contenu l'axe et des politiques sectorielles proposées, notamment en ce qui concerne le degré de priorisation des actions et la qualité des mesures proposées. Cette qualité sera, entre autres, appréciée à travers l'impact des mesures sur les déterminants de la pauvreté identifiés dans le temps ;
- faire le point des actions réalisées par rapport à celles prévues dans les plans d'actions du CSLP 2001-2004 et 2006-2010 ;
- évaluer par secteur de l'axe le degré d'atteinte des indicateurs du CSLP, notamment ceux liés à la lutte contre la pauvreté; cependant, dans le cas où des indicateurs chiffrés n'existent pas, le Bureau d'études devra proposer des « proxy » pertinents et quantifiables qui permettent d'évaluer quantitativement les politiques mises en œuvre ;
- identifier et analyser les contraintes ayant entravé l'efficacité des politiques mises en œuvre ;
- évaluer la contribution de la croissance réalisée sur la période 2001-2009 par rapport aux objectifs de lutte contre la pauvreté, en estimant notamment le taux de croissance pro-pauvre ;
- évaluer et analyser le degré de mobilisation des ressources internes et externes par rapport aux objectifs assignés par le CSLP;
- proposer à partir du diagnostic précédent les orientations répondant, au mieux, à la réalisation des objectifs de l'axe 2 ;
- proposer toute autre thématique absente ou insuffisamment prise en compte dans l'axe 2 du CSLP en vue de l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres.

Résultats attendus

Au terme de cette évaluation, les résultats suivants doivent être atteints:

- les forces et les faiblesses de l'axe 2 du CSLP sont identifiées et analysées ;
- l'état de la mise en œuvre des politiques sectorielles au titre de l'axe 2 du CSLP par rapport aux différents objectifs retenus est fait ;
- le degré d'atteinte des objectifs de l'axe 2 du CSLP est mesuré et analysé ;
- Le point d'exécution du contenu du plan d'action par rapport à l'axe 2 du CSLP est réalisé ;
- La croissance économique réalisée sur la période 2001-2009 est évaluée par rapport à l'inclusion des populations pauvres ;
- les recommandations pertinentes pour l'élaboration du CSLP de troisième génération, ainsi que les conditions de leur mise en œuvre efficiente sont formulées.

Méthodologie

La méthodologie de l'évaluation devra être basée sur deux approches complémentaires :

(i) La première consiste à apprécier la pertinence et les difficultés de mise en œuvre des politiques sectorielles au titre de l'axe 1 du CSLP à travers une approche qualitative (revue documentaire pertinente, grilles d'entrevues ou

d'entretiens individuels,). Elle devra également permettre d'apprécier son degré d'appropriation au niveau national et sectoriel et d'utilisation pour l'élaboration des politiques et programmes de développement. Cette investigation devra se faire auprès des différentes parties prenantes, notamment les différents services de l'administration publique, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les collectivités locales, la société civile, les Partenaires au développement, ainsi que les populations cibles.

(ii) La deuxième consiste à faire une évaluation quantitative de l'impact des politiques sectorielles relevant de l'axe 1 du CSLP (progrès et/ou échecs). Elle sera basée sur l'exploitation des données disponibles des dernières enquêtes (EPCV 2004, enquête EMEA, ...) et leur utilisation aux fins de simulations d'impacts sur la base d'une méthodologie qui aura été préalablement proposée par le Bureau d'études. Elle devra déboucher sur l'évaluation du « taux de croissance d'équivalent pauvreté » (PEGR, pour « poverty equivalent growth rate ») sur la période 2001-2009.

Cette démarche devra être considérée comme une base minimale sur laquelle le Bureau d'études devra s'appuyer en vue de l'élaboration d'une méthodologie plus globale pour l'atteinte des objectifs de cette évaluation.

III. ORGANISATION ET CALENDRIER DE LA MISSION

Responsabilités :

La Direction des Stratégies et Politiques (DSP/ Ministère des affaires économiques et du développement –MAED) a la responsabilité de la préparation et du suivi direct de l'étude. Il travaillera avec les membres de l'équipe d'évaluation pour assurer un suivi efficace et veillera au respect des TDR.

La DSP/MAED mettra à la disposition de la mission toute la documentation pertinente (CSLP, rapports annuels de mise en œuvre du CSLP, rapports thématiques, rapports d'évaluation intermédiaire et finale de projets et programmes, rapports revues annuelles de programmes, études thématiques récentes, monographies, Programmes régionaux de lutte contre la pauvreté - PRLP, bases de données, ...) et fournira l'appui nécessaire pour l'organisation des rencontres et de la mission de terrain.

Production de rapports et durée des prestations

Le Bureau d'études devra fournir dans les délais, au Comité de pilotage de l'évaluation, les documents suivants :

- **Un rapport d'étape**, en dix (10) exemplaires, **quinze (15) jours** après la signature du contrat, esquissant le contenu des principales parties du rapport, et faisant le point sur les difficultés rencontrées et les perspectives de continuation des travaux ; ce rapport fera l'objet d'une présentation au Comité de pilotage.
- **Un projet de rapport provisoire**, en dix (10) exemplaires, **quarante (40) jours** après la signature du contrat, qui fera l'objet d'un examen par le Comité de pilotage.
- **Un rapport provisoire**, en dix (10) exemplaires, prenant en compte les observations du Comité de pilotage sur le projet de rapport provisoire, **dix (10) jours** après notification de celles-ci. Ce rapport fera l'objet d'un atelier national de validation regroupant les différentes parties prenantes. Le Consultant présentera le rapport au cours de l'atelier.

- **Un rapport final**, en dix exemplaires, accompagné de la version électronique du document, prenant en compte les observations de l'atelier et du Comité de pilotage, **dix (jours)** après la tenue de l'atelier national de validation.

Ces différents rapports devront être rédigés en langue française.

La durée globale des prestations (hors délais de réaction des commanditaires sur les différents rapports intermédiaires) ne dépassera pas soixante (60) jours.

Profil des Consultants

L'évaluation sera confiée à un Bureau d'études ayant une expérience confirmée en matière de formulation et d'évaluation des politiques publiques axées sur la lutte contre la pauvreté, qui devra mobiliser à cet effet une expertise comprenant au moins :

- **Un (01) Consultant international**, Economiste, spécialiste de la gestion du développement, titulaire d'un Diplôme d'un niveau Bac + 5 ans, minimum, ayant une expérience professionnelle d'au moins quinze (15) ans. Il doit avoir une bonne pratique de l'évaluation des politiques publiques axées sur la lutte contre la pauvreté et familier des méthodes de l'approche participative. Il sera chargé en tant que chef d'équipe de la coordination des travaux et garant de la qualité des différents rapports. Une bonne connaissance de la Mauritanie ou des pays de la sous- région sera un atout.
- **Un (01) Consultant international**, Ingénieur Statisticien Economiste ou Macro-Economiste (niveau Bac + 5 ans, minimum), spécialiste du suivi des indicateurs de pauvreté, ayant une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans. Il doit avoir une bonne pratique de l'évaluation des politiques publiques axées sur la lutte contre la pauvreté et familier des enquêtes de suivi de la pauvreté. Une bonne connaissance de la Mauritanie ou des pays de la sous- région sera un atout.
- **Quatre (04) Consultants nationaux**, couvrant au mieux les domaines d'expertise de l'évaluation. Le choix des profils des Consultants est laissé à l'appréciation du Bureau d'études qui devra avoir pour souci de couvrir largement les domaines de l'étude.

Chacun des quatre (04) Consultants nationaux devra :

- Avoir un Diplôme de niveau Bac + 5 ans, minimum, et une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans ;
- Maîtriser la langue française et avoir une bonne capacité de rédaction de rapports ;
- Avoir une solide expérience en matière de formulation, de mise en œuvre, et de Suivi-Evaluation des politiques publiques axées sur la lutte contre la pauvreté ;
- Avoir une bonne aptitude du travail en équipe ;
- **N'avoir pas été un acteur direct de la formulation et de la mise en œuvre des politiques publiques liées au CSLP.**

Financement

Le financement de la mission sera assuré par le PNUD conformément aux modalités en vigueur au sein de l'institution.